



## **Concours de recrutement du second degré**

### **Rapport de jury**

---

#### **Concours : Agrégation externe de sciences économiques et sociales**

#### **Session 2019**

Rapport de jury présenté par :

Sophie HARNAY

Présidente du jury

## Sommaire

I - Introduction générale.....	4
1.1. Description des épreuves .....	4
Epreuves écrites d'admissibilité .....	4
Epreuves orales d'admission .....	5
1.2. Bilans de l'admissibilité et de l'admission .....	6
Bilan de l'admissibilité .....	6
Bilan de l'admission.....	7
1.3. Tendances d'ensemble.....	9
II - Epreuve de composition de sciences économiques.....	10
2.1. Les résultats : distribution des notes.....	10
2.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats.....	10
2.3. Proposition de corrigé .....	12
III - Epreuve de composition de sociologie.....	23
3.1. Les résultats : distribution des notes.....	23
3.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats.....	23
3.3. Proposition de corrigé .....	24
IV - Epreuve optionnelle d'histoire et géographie du monde contemporain .....	31
4.1. Les résultats : distribution des notes.....	31
4.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats.....	31
4.3. Proposition de corrigé .....	33
V - Epreuve optionnelle de droit public et science politique .....	38
5.1. Les résultats : distribution des notes.....	38
5.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats.....	38
5.3. Proposition de corrigé .....	40
VI - Epreuve orale de leçon .....	50
6.1. Nature et déroulement de l'épreuve .....	50
6.2. Les résultats : distribution des notes.....	50
6.3. Quelques sujets donnés cette année .....	50
6.4. Commentaires et recommandations .....	54
VII - Epreuve orale de Dossier .....	56
7.1. Nature et déroulement de l'épreuve .....	56
7.2. Les résultats : distribution des notes.....	56

7.3. Commentaires et recommandations .....	56
7.4. Questions traitées par les candidats : .....	58
Dossiers traités par les candidats .....	58
VIII- Rapport sur l'épreuve orale de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales	60
8.1. Déroulement et objectifs de l'épreuve .....	60
8.2. Résumés statistiques et analyse de la série des notes obtenues .....	60
8.3. Commentaires du jury et conseils aux futurs candidats .....	61
8.4. Extraits de sujets proposés à la session 2019 .....	65
Annexe : Exemples de bonnes copies .....	69

## I - Introduction générale

Après la diminution du nombre de postes au concours externe de l'agrégation de sciences économiques et sociales en 2018, le nombre a de nouveau augmenté en 2019, avec 44 postes (34 postes en 2018 ; 42 en 2017 ; 47 en 2016 ; 50 en 2015 ; 42 en 2014 ; 40 en 2013 ; 35 en 2012 contre seulement 23 en 2011).

Le nombre de candidats inscrits est de 590 (contre 680 en 2018, 668 en 2017 ; 648 en 2016 ; 628 en 2015 ; 663 en 2014 ; 655 en 2013 et 549 en 2012). Le nombre de candidats non éliminés est de 191 (contre 209 en 2018, 198 en 2017 ; 197 en 2016 ; 240 en 2015 ; 212 en 2014 et 176 en 2013). 91 candidats ont été déclarés admissibles (soit 47,64 % des non-éliminés, contre 72 en 2018, 88 en 2017 ; 97 en 2016 ; 101 en 2015 ; 87 en 2014 ; 79 en 2013 ; 63 en 2012 et 46 en 2011). 44 candidats ont été déclarés admis.

### 1.1. Description des épreuves

#### Epreuves écrites d'admissibilité

Le texte de référence définissant les modalités des épreuves écrites du concours est l'arrêté du 6 janvier 2011 (L'arrêté du 22 mai 2018 ne modifie que les modalités des épreuves d'admission, voir *infra*) :

« A. - Epreuves écrites d'admissibilité

1° Composition de sciences économiques (durée : sept heures ; coefficient 4).

2° Composition de sociologie (durée : sept heures ; coefficient 4).

3° Composition portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription, soit sur l'histoire et la géographie du monde contemporain, soit sur le droit public et la science politique (durée : cinq heures ; coefficient 2). »

Chaque année sont publiés sur le site du ministère les programmes annuels des épreuves d'admissibilité, assortis d'une bibliographie indicative.

Les épreuves de sciences économiques et de sociologie comportent chacune trois thèmes renouvelables par tiers tous les ans. Cette année les thèmes étaient les suivants :

- en Sciences économiques : 1) Histoire de la pensée économique depuis 1945 2) Economie du travail 3) Concurrence et marchés. Le premier thème laissera place à « Monnaie et financement de l'économie » pour la session 2020.

- en Sociologie : 1) Justice et injustices sociales 2) La mobilité sociale 3) Objets et démarche de la sociologie. Le premier thème laissera place à « La socialisation » pour la session 2020.

L'épreuve optionnelle comporte deux thèmes :

- en Histoire et géographie du monde contemporain : 1) Etat et entreprises en France du début du XIXe à 1882 » 2) Un siècle de migrations du travail (Europe occidentale, années 1880-



1980) 2). Le premier thème laissera place au thème « Les syndicats en France (1864-1995) » pour la session 2020.

- en Droit public et science politique : 1) Droits et politique 2) Politiques de la représentation : structures, acteurs, transformations. Le premier thème laissera place à « Médias et politique » pour la session 2020.

### **Epreuves orales d'admission**

Les textes de référence définissant les modalités des épreuves orales du concours sont l'arrêté du 6 janvier 2011, l'arrêté du 25 juillet 2014 et l'arrêté du 22 mai 2018. Attention, depuis la session 2019, le programme de la leçon et la répartition du temps des épreuves de leçon et de commentaire ont été modifiés.

« Lors des épreuves d'admission du concours externe, outre les interrogations relatives aux sujets et à la discipline, le jury pose les questions qu'il juge utiles lui permettant d'apprécier la capacité du candidat, en qualité de futur agent du service public d'éducation, à prendre en compte dans le cadre de son enseignement la construction des apprentissages des élèves et leurs besoins, à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte, les différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. Le jury peut, à cet effet, prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013. » Arrêté du 25 juillet 2014.

« 1° Leçon suivie d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [leçon : quarante minutes ; entretien : vingt minutes maximum] ; coefficient 5).

Le programme de l'épreuve est constitué des programmes de sciences économiques et sociales de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal, des programmes d'économie approfondie et d'économie, sociologie et histoire du monde contemporain de la classe préparatoire économique et commerciale option économique (première et seconde années) et du programme de sciences sociales de la classe préparatoire littéraire voie B/L (première et seconde années) ». Arrêté du 22 mai 2018.

« 2° Commentaire d'un dossier portant sur un problème économique ou social d'actualité, suivi d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : quatre heures ; durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes maximum [commentaire : vingt-cinq minutes ; entretien : vingt minutes maximum] ; coefficient 3). » Arrêté du 25 juillet 2014, modifié par l'arrêté du 22 mai 2018.

« 3° Epreuve de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales et économiques (durée de la préparation : une heure trente minutes ; durée de l'épreuve : trente minutes ; coefficient 2). » Arrêté du 6 janvier 2011. Le programme de cette épreuve est publié sur le site du ministère avec les programmes des épreuves d'admissibilité.

## 1.2. Bilans de l'admissibilité et de l'admission

### Bilan de l'admissibilité

*Évolution du nombre des présents aux trois épreuves écrites depuis 2009*

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Sciences économiques	153	144	125	159	191	242	262	218	216	222	202
Sociologie	143	138	121	121	181	223	248	209	207	217	202
Histoire et géographie	59	73	62	56	46	63	77	66	71	78	72
Droit public et science pol.	81	62	54	89	130	149	167	135	131	131	124

La grille de notation de référence pour chacune des épreuves écrites a été la suivante :

Copies quasiment blanches ou ne traitant pas le sujet	1
Manque important de références de base, pas d'argumentation	2-5
Sujet mal traité (manque de rigueur dans la démonstration, manque de pertinence du plan, peu de références de base...)	6-9
Problématique et démonstration correctes, références de base maîtrisées, mais des maladresses (réponse partielle ou superficielle, des erreurs)	10-13
Problématique et démonstration solides, références bien maîtrisées	14-16
Très bonnes copies (très bonne maîtrise du sujet avec des connaissances particulièrement solides), voire copies remarquables	17-20

La moyenne générale des candidats non éliminés (présents aux trois épreuves d'admissibilité) est de 9,44/20 (contre 9,42/20 en 2018 ; 9,2 en 2017 ; 8,76 en 2016 ; 8,02 en 2015 ; 7,39 en 2014 ; 7,71 en 2013 ; 7,4 en 2012 ; 7,72 en 2011). La moyenne générale des seuls admissibles est de 12,50/20 (contre 13,73/20 en 2018, 12,79 en 2017 ; 12,17 en 2016 ; 11,5 en 2015 ; 10,68 en 2014 ; 10,7 en 2013 et 10,6 en 2012).

### Évolution du bilan d'ensemble de l'admissibilité

	2004	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>barre</i>	8,8	10	10,2	9,4	9,4	10	8,4	8	8,4	8,4	8,6	8,6	9,7	11,4	10
<i>nombre</i>	59	63	44	44	47	44	46	63	79	87	101	97	88	72	91

Les moyennes aux épreuves écrites d'admissibilité (copies blanches non comprises) sont globalement en hausse par rapport aux années précédentes.

<i>Epreuve</i>	<b>Moyennes 2019</b>	Moyennes 2018	Moyennes 2017	Moyennes 2016	Moyennes 2015
<i>Economie</i>	<b>9,25</b>	9,22	8,97	8,35	7,29
<i>Sociologie</i>	<b>9,21</b>	9,15	9,01	8,82	8,19
<i>Droit et science pol.</i>	<b>9,66</b>	9,11	9,03	8,19	8,32
<i>Histoire et géo</i>		9,05	9,17	8,97	8,51

### Bilan de l'admission

91 candidats ont été déclarés admissibles. Tous les postes mis au concours ont été pourvus. Le nombre de candidats admis est donc de 44.

La moyenne des notes des 90 candidats présents aux épreuves d'admission s'élève à 10,87/20 (contre 12,3/20 en 2018, 11,41 en 2017 ; 12,2 en 2016 ; 10,47 en 2015 ; 9,48 en 2014 ; 9,46 en 2013 ; 10,38 en 2012 et 10,16 en 2011). La moyenne générale des admis aux épreuves d'admission s'élève à 13,35/20 (contre 13,8/20 en 2018, 13,04 en 2017 ; 13,58 en 2016 ; 12,68 en 2015 ; 11,80 en 2014 ; 11,31 en 2013 et 11,95 en 2012).

La moyenne générale des notes des 90 candidats présents aux épreuves d'admission pour les épreuves d'admissibilité et d'admission s'élève à 11,69/20. La moyenne générale des admis est de 13,38/20.

#### Moyennes des candidats présents aux épreuves orales d'admission

	<b>2019</b>	2018	2017	2016	2015	2014
<i>Leçon</i>	<b>10,82</b>	10,9	11,05	11,44	10,43	9,27
<i>Dossier (+ éthique avant 2015)</i>	<b>11,17</b>	11,18	10,49	10,2	10,46	9,14
<i>Mathématiques et statistiques</i>	<b>10,56</b>	10,31	10,7	10,91	10,57	10,54

#### Moyennes des candidats admis aux épreuves orales d'admission

	<b>2019</b>
<i>Leçon</i>	12,75
<i>Dossier</i>	13,66
<i>Mathématiques et statistiques</i>	14,41

La note maximale obtenue par un(e) candidat(e) est de 18/20 en leçon, de 19 en dossier et de 20 en mathématiques pour les candidats présents. Avec une moyenne générale (admissibilité et admission) de 16,25/20, la major du concours réalise une performance remarquable et

mérite les plus chaleureuses félicitations du jury. Les 5 premiers candidats obtiennent tous une moyenne générale supérieure à 15/20, les 10 premiers obtenant quant à eux une moyenne générale supérieure à 14,05. Le très bon niveau des candidats au concours est donc confirmé cette année encore.

*Répartition par académie des admissibles et admis en 2019 et des admis en 2018*

<i>Académie</i>	<i>2019 Admissibles</i>	<i>2019 Admis</i>	<i>2018 Admis</i>
Aix-Marseille	4	3	0
Besançon	2	0	0
Bordeaux	5	1	1
Caen	0	0	0
Clermont-Ferrand	0	0	0
Dijon	0	0	1
Grenoble	2	1	0
Lille	27	12	11
Lyon	4	4	4
Montpellier	2	0	0
Nancy-Metz	1	1	0
Poitiers	1	0	0
Rennes	0	0	0
Strasbourg	0	0	0
Toulouse	1	0	0
Nantes	2	0	1
Orléans-Tours	1	1	0
Reims	1	0	0
Amiens	0	0	0
Rouen	1	0	0
Limoges	0	0	0
Nice	0	0	0
Corse	0	0	0
DOM	0	0	0
Paris-Créteil- Versailles	37	21	16

*Résultats selon le sexe*

<i>Année</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2012</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>
Femmes	<b>18</b>	13	19	25	19	21	25	24	9	13
Hommes	<b>26</b>	21	23	21	31	21	15	11	14	10

### Résultats selon l'âge

La structure par âge des admis confirme que les jeunes candidats réussissent globalement mieux que leurs aînés.

Années de naissance	Admissibles	Admis
1966-1989	21	6
1990-1993	17	5
1994-1996	53	33

### Résultats selon l'origine ou l'activité des candidats

Sur les 20 élèves d'une ENS admissibles, 15 ont été déclarés admis. Les normaliens et les étudiants (hors ESPE) totalisent 30 postes sur les 44.

	Admissibles	Admis	2018	2017	2016	2015	2014
ENS	20	15	12	13	13	22	13
Etudiants (hors ESPE)	36	15	20	20	20	21	18
ESPE	1	1	0	1	1	1	2
Enseignants titulaires	1	1	2	5	10	3	7
Certifiés	23	9	-	-	-	-	-

### 1.3. Tendances d'ensemble

La session 2019 conforte donc certaines grandes tendances des sessions précédentes :

- une tendance à l'amélioration du niveau général des candidats ;
- une excellente réussite des normaliens et des étudiants hors ESPE ;
- de très bonnes performances de l'académie de Lille et des académies franciliennes ;
- une meilleure réussite des jeunes candidat(e)s.

Au nom de l'ensemble des membres du jury, j'adresse ses félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2019.

Je remercie également très chaleureusement les membres du jury pour la qualité du travail effectué, leur disponibilité et leur conscience professionnelle.

Au nom de l'ensemble du jury, je tiens de la même façon à présenter à l'équipe des surveillants du concours nos remerciements les plus chaleureux : cette année encore, les surveillants ont fait preuve de qualités exceptionnelles – compétence, disponibilité et gentillesse – et fait en sorte que le concours se passe dans les meilleures conditions pour des candidats. Nous remercions également l'administration de l'UFR SEGGAT de l'Université de Caen au sein de laquelle se sont tenus les oraux pour leur aide et leur accueil. Enfin, nous remercions tout spécialement Madame Priscilla Plateaux, gestionnaire du concours au Ministère de l'Education nationale. Son efficacité et sa diligence sont particulièrement précieuses.

**Sophie Harnay**

## II - Epreuve de composition de sciences économiques

**Jury** : Laurence Duchêne-Zaoui, Sophie Harnay, Claire Joignaux-Desplanques, Sylvain Morin, Pierre-Olivier Perl, Catherine Schmutz, Sandrine Yvaniès

**Rapport** : Sophie Harnay

**Sujet** : Différences de salaire et productivité (thème Économie du travail)

### 2.1. Les résultats : distribution des notes

202 candidats étaient présents, 3 copies blanches ont été écartées.

La moyenne générale des notes des présents (hors copies blanches) est située à 9,25/20 (contre 9,22/20 en 2018, 8,97 en 2017 ; 8,35 en 2016 ; 7,29 en 2015 ; 6,75 en 2014 ; 7,62 en 2013 ; 6,57 en 2012 ; 7,19 en 2011 ; 7,26 en 2010 ; 6,71 en 2009). Les notes sont comprises entre 1 et 18. La médiane se situe à 9/20, l'écart-type est de 3,72.



### 2.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

De manière générale, comme l'illustrent à la fois la moyenne et le détail des notes, les dissertations étaient cette année encore de très bon niveau. Dans l'ensemble, les candidats ont su mobiliser des références pertinentes pour traiter le sujet et le thème avait été visiblement travaillé. Certaines copies étaient d'excellent niveau et témoignent des capacités d'analyse et de la grande culture économique de plusieurs candidat(e)s.

La hiérarchie des notes s'explique pour des raisons à la fois de forme et de fond.

Sur la forme, le jury rappelle, comme chaque année, l'importance des exigences d'orthographe, de syntaxe, de lisibilité du texte et de présentation, qui sont attendues dans un concours d'enseignement et doivent permettre aux correcteurs de repérer la structure du plan (en deux ou trois parties). Certaines copies pèchent ainsi trop souvent par leur orthographe négligée, voire défailante. Des erreurs de syntaxe surprenantes à un tel niveau de concours sont aussi constatées. La présentation des copies manque parfois de soin : certaines écritures étant difficilement lisibles, il est demandé aux candidat(e)s de faire un effort tout particulier à cet égard. Pour les mêmes raisons de lisibilité et de clarté, il est rappelé que les titres des livres et articles cités doivent être soulignés, en mentionnant les noms des auteurs et l'année d'édition (l'année pertinente, pour les auteurs classiques notamment, étant celle de la première édition). Il est de même recommandé d'éviter les listes de références bibliographiques dans la copie quand elles ne sont pas accompagnées d'une explication des travaux cités. Cette pratique risque en effet de s'apparenter davantage à une juxtaposition de références qu'à une réponse argumentée. Il est ainsi rappelé aux candidat(e)s que la différence

entre les très bonnes et moins bonnes copies se fait moins sur le nombre de références citées que sur la mobilisation pertinente et rigoureuse des éléments bibliographiques.

Concernant également la forme des copies, le jury regrette que nombre d'introductions présentent une réflexion très superficielle sur les termes du sujet. Cela conduit à une problématisation du sujet erronée et/ou pauvre. Plusieurs copies traitent ainsi le sujet « salaire et productivité », alors que le sujet portait sur « différences de salaire et productivité ». L'introduction se limite en outre trop souvent à une accroche artificielle – les références à l'actualité sont certes bienvenues, mais uniquement si elles éclairent les enjeux du sujet. Par ailleurs, plusieurs copies ne constituent pas de dissertations rédigées (simple introduction, simple ébauche de plan, développement de deux-trois pages maximum). Le jury insiste donc sur la nécessité pour les candidats de gérer efficacement la durée de l'épreuve et sur le caractère impératif d'une copie intégralement rédigée (plusieurs copies ont effet proposé au moins une partie sous forme de notes et/ou sans réelle conclusion). Notons enfin que, toujours dans l'introduction, certains candidats tentent d'orienter le sujet de manière à mobiliser les connaissances dont ils disposent. De longues digressions sur le chômage sont ainsi constatées, sans être reliées au sujet.

Sur le fond, le jury souligne que plusieurs copies sont d'excellent niveau et ont proposé une analyse fine et rigoureuse sur la question posée. Les termes du sujet sont clairement posés et ses enjeux théoriques, empiriques et politiques clairement identifiés et traités par un nombre important de candidats, expliquant de ce fait la moyenne élevée des copies sur l'épreuve de composition économique.

Pour autant, le contenu disciplinaire de certaines copies est encore faible. Le jury rappelle donc qu'il est impératif de maîtriser les fondamentaux disciplinaires et s'étonne de connaissances parfois très superficielles, voire erronées, des candidat(e)s sur des éléments de base, tels que par exemple le modèle néoclassique en économie du travail. A cet égard, plusieurs candidat(e)s peuvent être soupçonnés de ne pas avoir attentivement travaillé les ouvrages mentionnés dans la bibliographie. Il en résulte que le contenu tant théorique que factuel de certaines copies est pauvre. En outre, y compris dans certaines copies où les références importantes de la bibliographie sont pourtant présentes, on trouve des erreurs ou des approximations concernant des connaissances fondamentales pour la discipline. Il est donc rappelé aux candidat(s) qu'il est certes indispensable de travailler les thèmes du concours, mais que des connaissances générales solides en sciences économiques sont également attendues : une bonne copie d'agrégation est une copie solide sur ses bases disciplinaires.

Enfin, les membres du jury signalent plusieurs erreurs ou lacunes récurrentes dans les copies. Par exemple, on trouve fréquemment la confusion entre productivité et profit ou sur les utilisations possibles des gains de productivité. De manière générale, rares sont les copies prenant la peine de questionner dans le détail le concept de productivité du travail. Cette dernière est ainsi trop souvent limitée à la productivité individuelle des salariés et la productivité individuelle est souvent confondue avec la productivité marginale ou insuffisamment définie. De même, la notion de productivité apparente du travail ou la réflexion sur la possibilité même de mesurer la productivité individuelle ou collective du travail sont très rarement abordées. L'idée qu'en concurrence parfaite les salaires sont fixés sur le marché par la confrontation des quantités offertes et demandées et que les agents sont *price takers* semble oubliée et on voit trop d'affirmations selon lesquelles les entreprises fixent les salaires en fonction de la productivité. Certains candidats n'expliquent en outre pas l'origine de l'égalité en concurrence parfaite et à l'équilibre entre taux de salaire réel et



productivité marginale du travail ou l'expliquent de façon incomplète. De manière générale, la terminologie utilisée est en outre quelquefois approximative dans certaines copies, avec des confusions sur des points de base (certains candidats confondent ainsi les termes « classique », « néoclassique » et « libéral »). Enfin, on peut regretter que les analyses post-keynésiennes ou institutionnalistes sont très largement ignorées.

### **2.3. Proposition de corrigé**

Les différences de salaire individuel - ou encore, les inégalités, au sens le plus neutre possible, c'est-à-dire sans appréciation normative sur leur légitimité - font l'objet d'une attention importante dans nos sociétés contemporaines. Ces inégalités ont notamment tendance à s'accroître dans de nombreux pays industrialisés depuis les années 1980. La théorie économique accorde une place centrale au lien salaire - productivité. Le salaire désigne l'ensemble des éléments de rémunération du travail salarié. La productivité du travail - dont il sera question ici - renvoie au ratio entre le produit du travail (mesuré en termes physiques, ou en valeur) et le nombre d'unités de travail considérées (en nombre de travailleurs ou d'heures travaillées). Alors que le salaire - du moins pour sa partie monétaire - est aisément identifiable et mesurable, la productivité individuelle du travail est plus complexe à quantifier de façon précise. Une double question se pose alors : dans quelle mesure les différences de salaire dépendent-elles de la productivité ? Et, en retour, comment peuvent-elles influencer éventuellement cette productivité ? Nous verrons dans une première partie que, dans une économie capitaliste où les marchés (en particulier celui du travail) fonctionnent selon les principes de la concurrence parfaite, la théorie économique établit que deux salariés de même productivité doivent être rémunérés de façon identique, et qu'il existe un lien direct entre différences de salaire et différence de productivité, les premières étant une fonction croissante des secondes. Dans une situation de concurrence parfaite, même un comportement discriminatoire de la part des employeurs ne peut ainsi donner lieu à de la discrimination salariale - soit une situation dans laquelle deux individus de même productivité seraient payés différemment. Ces deux résultats, comme nous le verrons dans une deuxième partie, peuvent être remis en cause en situation d'imperfections de marché, en l'occurrence en présence d'un pouvoir de marché, résultant de la non-satisfaction de l'hypothèse d'atomicité sur le marché du travail et/ou des biens et services, et de frictions diverses sur le marché du travail, liées notamment aux coûts de mobilité et à l'imperfection de l'information. Ces imperfections rendent alors possible des situations de discrimination salariale. Cependant, il convient d'analyser en retour aussi les répercussions des différences de salaire sur la productivité. Au-delà de la prise en compte d'éventuelles imperfections de marché (notamment liées à l'existence d'asymétries d'information), ceci exige dans une troisième partie de prendre en compte le fait que la productivité ne dépend pas seulement des caractéristiques productives des individus, mais aussi de leur effort, et d'ouvrir la boîte noire de l'entreprise ou, plus précisément, de la relation salariale. Cette prise en compte complexifie les relations entre différences de salaire et productivité.



**1) En situation de concurrence pure et parfaite, seules les différences de productivité –expliquent les différences de salaire**

*La théorie économique néo-classique comme la théorie marxiste établissent une causalité entre différentiels de salaire et écarts de productivité*

D'après le modèle microéconomique standard, la productivité marginale (PM) du dernier travailleur embauché est égale au salaire du marché (W). Celui-ci découle lui-même de l'équilibre entre offre et demande sur le marché du travail. L'égalisation  $PM = W$  n'est pas une détermination directe, dans le sens où ce n'est pas la productivité qui *détermine* directement le salaire, mais l'équilibrage du marché qui implique cette égalisation. Selon cette relation, il existe donc un niveau de salaire unique pour l'ensemble des travailleurs si ces derniers sont tous identiques.

Si on introduit l'hétérogénéité du facteur travail, on peut établir une relation croissante entre le salaire et la productivité. Les travailleurs sont supposés différer selon leurs caractéristiques productives, celles-ci pouvant être définies comme les aptitudes physiques, qui dépendent notamment de la santé, et les compétences, en termes de savoirs et savoir-faire (au sens de *skills*) qui peuvent affecter leur productivité. Selon la théorie du capital humain (Mincer 1958, Becker 1964), ces caractéristiques productives sont (au moins en partie) acquises. On suppose ici une relation *directe* entre capital humain et productivité. L'accumulation de capital humain est un investissement (soit une dépense présente permettant d'engendrer des revenus futurs). Le rendement individuel de cet investissement est mesuré par le surcroît de salaire que procure cet investissement. Ce rendement doit être positif pour que l'individu accepte d'investir en capital humain ; s'il est négatif, l'individu n'investit pas. De la théorie du capital humain découle donc l'existence d'une relation croissante entre salaire et niveau de capital humain, celui-ci influençant directement et positivement la productivité. Cette théorie permet donc d'expliquer les inégalités de salaire, en les reliant directement à la productivité.

La théorie du capital humain peut être considérée comme un cas particulier de la théorie plus générale des différences compensatrices, énoncée pour la première fois par Adam Smith (*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776). Selon cette théorie, les emplois qui exigent du salarié un investissement en capital humain plus important doivent être mieux rémunérés (de même que les emplois plus risqués si les individus sont averses au risque, les emplois plus pénibles, *etc.*)

Dans un tout autre cadre théorique, Marx arrive à des conclusions similaires, à partir de sa distinction entre travail simple et travail complexe. Ce dernier, selon Marx n'est que du travail simple multiplié ("*une quantité donnée de travail complexe correspond à une quantité plus grande de travail simple*", in *Le Capital*, livre I, 1867). Selon la théorie de la valeur-travail, le produit d'une unité de travail complexe (et donc sa productivité, au sens où on l'a définie) est supérieur au produit d'une unité de travail simple ; à taux de plus-value donnée, sa rémunération doit donc être supérieure. Mais même en l'absence d'exploitation, l'approche

marxiste considère que le salaire doit dépendre de la qualification. Celle-ci désigne l'aptitude à fournir un travail complexe. Les différences de salaire doivent dépendre des différences de qualification.

Théorie standard et théorie marxiste convergent sur deux points. D'une part, à caractéristiques productives égales (théorie du capital humain), ou à qualification égale (théorie marxiste), deux travailleurs doivent recevoir la même rémunération. Dans la théorie standard, ceci revoie de façon plus générale à la théorie de l'unicité du prix sur le marché d'un bien ou service donné. D'autre part les différences de salaires s'expliquent (et même, se justifient) par ces différences d'aptitudes et de qualification, que l'on relie elles-mêmes, on l'a vu, aux différences de productivité.

*Les différentiels de salaires sont-ils égaux aux différentiels de productivité ?*

Aussi bien dans la théorie de Becker que dans celle de Marx, un ingénieur doit être rémunéré davantage qu'un technicien, qui lui-même doit gagner plus qu'un ouvrier. Cependant, peut-on établir une équivalence directe entre les différentiels de salaire et les différentiels de productivité individuelle - si tant est que l'on puisse mesurer ces derniers ? En termes plus concrets : si un ingénieur gagne quatre fois plus qu'un ouvrier cela signifie-t-il que le premier est quatre fois plus productif ?

Dans la théorie du capital humain, si les caractéristiques productives (*i.e.* le capital humain) contribuent à déterminer la productivité, c'est le jeu de l'offre et de la demande qui détermine *in fine* la valeur exacte de la productivité marginale et du salaire. A l'équilibre, le rapport entre le salaire et la productivité marginale est le même pour toutes les catégories de travailleurs. Il y a donc une stricte proportionnalité entre ces variables. Au niveau microéconomique de l'entreprise, le salaire de chaque catégorie de travailleur est donné. Si les différentes catégories de travailleurs sont substituables, l'employeur a intérêt à continuer à remplacer les travailleurs pour lequel le ratio salaire sur productivité marginale est supérieur par les travailleurs pour lesquels ce ratio est inférieur jusqu'à égalisation du ratio pour les deux catégories. Les salaires sont eux déterminés au niveau du marché. Ce sont les évolutions de l'offre et de la demande relatives des différentes catégories de travailleur qui expliquent les changements de différentiels de salaire entre ces catégories. Ainsi, côté demande relative de travail, progrès technique et globalisation ont notamment poussé à la hausse la rémunération du travail qualifié (en termes de niveau d'éducation) par rapport au travail non qualifié dans la plupart des pays industrialisés - ce qui se traduit par une augmentation des inégalités selon le niveau de diplôme (soit une hausse du rendement marginal du capital humain).

Si les inégalités varient dans l'espace et dans le temps, cela peut être aussi le fait des institutions. Ainsi, le salaire minimum peut interférer avec le libre jeu de l'offre et de la demande. S'il est au-dessus de du salaire d'équilibrage du marché, alors, selon le modèle microéconomique standard, les employeurs vont baisser le nombre de travailleurs peu qualifiés jusqu'à ce que leur productivité marginale égalise le niveau du salaire minimum. Dans le cadre de cette théorie, si les inégalités entre travail qualifié et non qualifié sont plus

réduites en France qu'aux Etats-Unis du fait du salaire minimum (ce que reflète un rapport interdécile D9/D1 de 3 en France, contre plus de 4 aux Etats-Unis), ceci traduit non pas le fait que les caractéristiques productives des non qualifiés et/ou des qualifiés sont différentes dans les deux pays, mais simplement que, par le jeu des ajustements de l'emploi, la productivité marginale des travailleurs non qualifiés est supérieure en France par rapport aux Etats-Unis : en d'autres termes, les non qualifiés français ne sont pas forcément plus compétents que les non qualifiés américain, mais il sont proportionnellement moins nombreux à être en emploi, et donc leur productivité marginale est supérieure.

Il est plus difficile d'établir une stricte équivalence entre différentiels de salaire et différentiels de productivité dans la théorie marxiste. Elle serait possible si la quantification précise du degré de complexité du travail était possible. On pourrait en effet établir une bijection parfaite entre niveaux de salaire et niveau de qualification. Dans les faits, c'est ce que tentent d'établir les conventions collectives définissant des niveaux de salaires basées sur des grilles de classification d'emploi (ouvriers spécialisés, ouvriers professionnels, ouvriers qualifiés, technicien ...). Dans cette optique, les différentiels de salaire ne dépendent pas de l'offre et de la demande de travail ; ce sont des ratios fixes, dépendant seulement des écarts de complexité de travail supposés entre emplois de qualifications différentes. Ils doivent refléter des écarts de productivité moyenne, mais pas marginale au sens de la théorie néoclassique.

*Sur un marché purement concurrentiel, il ne peut y avoir de discrimination salariale*

Il est important de noter que, sur un marché du travail parfaitement concurrentiel (et donc avec information parfaite), même si des comportements discriminatoires existent, ils ne peuvent pas entraîner des écarts de salaire entre individus de même productivité. La discrimination ne peut en effet se traduire que par de la ségrégation d'emploi, et non par des différences de salaire. Ce résultat a été établi par Becker dans son travail de thèse *Economics of discrimination* (1957). Précisément, faisant l'hypothèse que tous les employeurs blancs aux Etats-Unis n'étaient pas racistes, Becker faisait le raisonnement suivant : si un employeur (blanc) veut faire de la discrimination salariale, deux possibilités s'offrent à lui. D'une part, il peut payer un travailleur noir en dessous de sa productivité ; mais ce dernier étant supposé parfaitement informé, sur un marché du travail où le chômage est nul, il peut trouver sans coûts de recherche un employeur non raciste qui acceptera de l'embaucher à sa productivité réelle. D'autre part, l'employeur blanc raciste peut décider de payer les travailleurs blancs au-dessus de leur productivité ; mais dans ce cas, il adopte un comportement non optimal qui ne maximise pas son profit, et il devrait être évincé du marché par le jeu de la concurrence. En définitive, Blancs et Noirs de même niveau de productivité devraient donc être rémunérés de façon identique, mais les travailleurs noirs ne seront employés que chez les employeurs non racistes. Un raisonnement identique pour être mené pour la discrimination homme / femme ou selon tout autre caractéristique.

## **2) Les imperfections de marché peuvent engendrer des écarts de salaire entre individus de même caractéristiques productives et/ ou de même qualification**

*Les frictions sur le marché du travail (coûts de mobilité, imperfection de l'information) peuvent engendrer des écarts de niveau de salaire entre individus de mêmes caractéristiques productives*

Dans la réalité, le fonctionnement du marché du travail est loin de correspondre à la fiction du marché de concurrence pure et parfaite. Il existe notamment de nombreuses frictions dues aux coûts de mobilité et au manque d'information des travailleurs, entraînant pour eux des coûts de recherche. Les travailleurs ne sont donc pas en mesure de "faire jouer la concurrence".

La théorie de la recherche d'emploi (*job search*) rend compte de cette situation. Selon la métaphore célèbre de Phelps (1970), c'est comme si chaque entreprise était sur une île et que les chômeurs devaient aller d'île en île pour connaître les conditions de salaire et d'emploi offertes par chacune d'entre elles. Dans ce cas, les entreprises peuvent offrir des niveaux de salaire différents. Par conséquent, à *caractéristiques productives* données, un individu ne fait pas face à un salaire unique (comme sur un marché du travail de concurrence pure et parfaite), mais à une distribution de salaires. Cela signifie concrètement que, dans l'économie, des individus à caractéristiques productives identiques peuvent être payés différemment, en fonction de la chance qu'ils ont eue ou non de trouver un emploi plus ou moins bien rémunéré par rapport à leur salaire de réservation. Plus les imperfections de marché sont importantes, plus la variance de cette distribution (à moyenne donnée) est importante.

Il faut souligner que, y compris dans cette théorie, il reste un lien direct entre salaire et *productivité*. Dans la lignée de la théorie du *job search*, les théories de l'appariement considèrent que la productivité ne dépend pas seulement des *caractéristiques productives* données *ex ante*, c'est à dire avant toute relation d'emploi (comme c'est le cas dans la théorie du capital humain), mais que, à *caractéristiques productives* données, la productivité d'un travailleur dépendra de la plus ou moins bonne adéquation à l'emploi offert. Meilleure est cette adéquation, plus élevé sera le salaire, car ce dernier reflète le niveau de productivité - celui-ci résultant de la qualité de l'appariement.

Cependant, ce processus d'appariement peut être long et coûteux. Beaucoup de salariés acceptent ainsi des emplois à bas salaire faute de mieux et continuent à chercher, quittant l'emploi qu'ils occupent dès qu'ils trouvent mieux. Ceci se traduit par des taux de rotation élevés, coûteux pour l'entreprise. Il peut donc être rentable pour cette dernière de réduire ces coûts en augmentant les salaires, de façon à réduire les taux de rotation, comme le prouve l'exemple célèbre de l'instauration par Ford du "5 dollars par jour".

*L'existence d'un pouvoir de marché sur le marché du travail ou sur celui des biens et services peut également être à l'origine d'écarts de salaires entre individus caractérisés par des caractéristiques productives identiques*

John Bates Clark, l'un de grands marginalistes, avait montré dans son ouvrage *The distribution of wealth* (1899) que, le jeu du marché conduisant à la rémunération de chaque facteur à sa productivité marginale, il conduisait à une répartition des revenus efficace et équitable. Mais il avait aussi bien souligné, à l'occasion notamment des débats autour du salaire minimum au tout début du XXème siècle, que le modèle microéconomique de base selon lequel le salaire et la productivité marginale s'égalisent n'est valable que si les conditions de concurrence parfaite sont réunies, et donc seulement si, notamment, il n'y a pas de déséquilibre en faveur des employeurs en termes de pouvoir de négociation. Ce déséquilibre renvoie à ce que l'on nomme aujourd'hui l'effet de monopsonie. Le monopsonie désigne la situation de marché où un seul acheteur (ici, une entreprise qui demande du travail) fait face à une multitude de vendeurs (les personnes désirant travailler). On peut montrer que, dans cette situation, l'entreprise peut alors fixer un niveau de salaire en dessous de la valeur correspondant à la productivité marginale : en d'autres termes, elle « exploite » les travailleurs. Si le cas du monopsonie "pur" est un cas extrême, beaucoup de situations réelles peuvent cependant s'en rapprocher. En effet, de nombreux travailleurs (immigrés, femmes peu qualifiées avec enfants en bas âge, jeunes sans moyens de transport...) ont des opportunités d'emploi très réduites, et ne possèdent donc qu'un pouvoir de négociation individuel très faible face à un éventuel employeur – aussi du fait de « frictions » évoquées dans le paragraphe précédent, liées aux coûts de mobilité et à l'information imparfaite sur les opportunités d'emploi - même lorsque ce dernier n'est pas le seul sur le marché local du travail. Des effets de monopsonie peuvent de fait émerger quand il y a simplement un nombre réduit de demandeurs de travail sur un marché local du travail donné. S'il existe de tels effets, alors deux individus de même productivité pourront être rémunérés différemment selon le degré de concurrence sur leur marché du travail local.

C'est à l'occasion des travaux sur le salaire minimum que les effets de monopsonie ont plus particulièrement attiré l'attention. Joan Robinson (1933) et Stigler (1946) ont ainsi montré qu'en situation de monopsonie, l'instauration d'un salaire minimum (s'il n'est pas trop élevé) peut accroître le salaire sans nuire à l'emploi. Les économistes britanniques Dickens, Machin et Manning au début des années 2000 ont notamment étudié le cas des aides-soignantes dans des maisons de retraite au Royaume-Uni et constaté qu'avant l'instauration du salaire minimum, il existait des différences de salaires non négligeables entre maisons de retraite. L'instauration du salaire minimum (en 1999) a entraîné une assez forte baisse de ces différentiels, poussant vers le haut les salaires les plus bas sans avoir d'effet notable sur l'emploi. Ces constats empiriques sont compatibles avec l'existence d'effets de monopsonie (les maisons de retraite étant souvent implantés dans des zones rurales, et constituant un employeur privilégié des femmes peu qualifiées et peu mobiles).

Au-delà du marché du travail, il convient aussi de prendre en compte le pouvoir de marché des entreprises sur le marché des biens et services. Ce dernier peut se traduire par des rentes - ces dernières désignant des montants de profit non nul induit par une imperfection de concurrence. Rappelons qu'en concurrence pure et parfaite, le profit (une fois déduite la rémunération de l'ensemble des facteurs de production, dont le capital) doit être nul. Ces rentes sont souvent redistribuées au moins en partie par les entreprises à leurs salariés. Cette redistribution est d'autant plus probable et importante en montant que les salariés eux-mêmes

se coalisent en syndicats et font jouer leur pouvoir de marché sur le marché du travail. Ce partage de la rente est une des explications de la segmentation du marché du travail mise en avant notamment par les travaux de Doeringer et Piore (1970). Cette segmentation se définit précisément par le fait que, à caractéristiques productives ou à qualification identiques, les salaires (mais aussi, souvent, les autres conditions de travail et d'emploi) soient supérieurs dans certains entreprises et / ou secteurs par rapport à d'autres. De fait, toutes choses égales par ailleurs, les salaires sont en moyenne supérieurs dans les grandes entreprises par rapport aux petites, ou dans l'industrie aéronautique par rapport à l'industrie agroalimentaire par exemple.

### *La discrimination salariale, une réalité, mais difficile à mesurer*

Le raisonnement de Becker, comme on l'a vu dans la première partie, permet de mettre en lumière que la discrimination salariale (définie par l'existence de différences de salaires pour des personnes de même productivité) ne peut émerger qu'en présence de certaines imperfections de marché. Dans les faits, la discrimination salariale, notamment entre les hommes et les femmes, semble être un phénomène non négligeable dans de nombreux pays, par exemple la France : toutes choses égales par ailleurs - notamment à "capital humain" donné, mesuré par le niveau d'éducation, d'expérience sur le marché du travail et d'ancienneté dans l'entreprise, mais aussi à secteur donné, taille d'entreprise donnée, *etc.* - il demeure un écart de salaire homme-femme inexplicable de l'ordre de 5-7%. Néanmoins, il est impossible de savoir si ce "résidu" est entièrement imputable à de la discrimination : il se peut en effet que certaines variables susceptibles d'avoir un impact sur les salaires individuels aient été omises dans les variables de "contrôle" prise en compte.

Il se peut cependant aussi que l'analyse "toutes choses égales par ailleurs" sous-estime en fait le rôle de la discrimination. C'est le cas par exemple si, parmi les variables de contrôle, on intègre la profession (*i.e.* on essaye de mesurer les différentiels de salaire "à profession égales"). Or la discrimination joue en amont, dans le fait que les professions de même "valeur productive" sont moins rémunérées si elles sont à dominante féminine. Certain(e)s économistes soulignent qu'il ne faut donc pas raisonner "*à travail (i.e. profession) égal*", mais "*à travail de valeur égale*". Notons ici que cette perspective déplace la problématique de la productivité des individus (très difficile à mesurer directement, sauf dans le cas de tâches très simples qui peuvent être rémunérées à la pièce) à la valeur productive des emplois. Cette dernière fait l'objet de tentatives d'évaluation utilisant différentes techniques de cotation des emplois et des postes de travail. On se rapproche ici de l'approche marxiste distinguant les emplois selon la "complexité du travail" correspondante, qu'il faut tenter d'objectiver pour fonder la hiérarchie des rémunérations correspondante.

**3) Les différences de salaire peuvent en retour avoir un impact sur la productivité, que l'on peut analyser en ouvrant la « boîte noire » de la relation salariale.**



## *Comment le salaire influe sur la productivité : les problèmes d'incitation*

Marx avait bien vu que, dans le cadre de la relation salariée, ce que l'employeur achète (ou "loue") sur le marché du travail, ce n'est pas directement le travail (et encore moins le produit de ce travail), mais la force de travail. Cette intuition fondamentale a longtemps été négligée par la théorie économique standard, qui établit une relation directe, qu'on a vue, entre les *caractéristiques productives* du travailleur et sa productivité. Or les premières ne déterminent qu'un potentiel ; comme le notait Marx, le problème pour l'employeur est d'extraire, en quelque sorte, le travail de la force de travail. Ce n'est ainsi pas seulement la qualité du travailleur qui compte, mais l'effort qu'il déploie. Approfondissant cette idée, la théorie économique standard contemporaine a redécouvert le problème de l'incitation et été amenée, au-delà, à distinguer les différents types de motivation au travail, en distinguant la motivation intrinsèque (liée notamment aux incitations financières, et donc au salaire) de la motivation extrinsèque (découlant d'autres facteurs, comme par exemple l'amour du travail bien fait, la vocation, le sens du devoir...).

Le salaire à la pièce est probablement l'une des formes d'incitation financière les plus anciennes dans l'histoire du capitalisme. Edward Lazear, le fondateur du *Personnel Economics*, ou de l'application de la boîte à outils de la microéconomie standard à la gestion des ressources humaines, a pu étudier ses effets en ayant accès aux données d'une entreprise de montage de pare-brise. Dans cette entreprise, la productivité des employés pouvait être mesurée directement par le nombre de pare-brise montés au cours de la journée. Certains employés étaient plus productifs que d'autres. Pour autant, l'entreprise utilisait initialement un système de salaire fixe mensuel, avec un nombre minimum de pare-brise à monter dans la journée. Avec ce système, et à rebours de l'hypothèse selon laquelle les travailleurs sont payés en fonction de leur productivité, des employés n'ayant pas tous la même productivité percevaient donc le même salaire. On peut supposer que ce choix de rémunération renvoyait à une certaine conception de l'équité - on y reviendra dans la section suivante. L'entreprise décida cependant de changer de mode de rémunération, en proposant aux salariés soit de continuer à être rémunérés conformément au mode de rémunération précédent, soit d'être désormais payés à la pièce, avec la garantie de ne pas gagner moins que dans le système précédent assortie de la même condition concernant le nombre quotidien minimum de pare-brise à poser. Suite à l'introduction de ce système de paiement à la pièce, la productivité moyenne a fortement augmenté dans l'entreprise. Cette augmentation peut s'interpréter comme le résultat d'un double effet. D'une part, en raison d'un effet d'incitation, la productivité des salariés en place a, en moyenne, augmenté. D'autre part, un effet de sélection a aussi joué : l'entreprise a en effet attiré des nouveaux travailleurs, particulièrement productifs, et donc désireux d'être payés à la pièce, alors que symétriquement, un certain nombre d'employés parmi les moins productifs ont quitté l'entreprise. En définitive, le passage d'une formule salariale à salaire unique à une formule liant plus directement le salaire à la productivité a fait augmenter la productivité et, par suite, les profits de l'entreprise.

Le salaire à la pièce est cependant difficile à appliquer dans la plupart des entreprises, dans la mesure où l'effort fourni par les salariés n'est pas observable aisément et donc sans

coût pour l'employeur. Cette asymétrie informationnelle sur le niveau d'effort des salariés est à l'origine du problème d'*alea moral* étudié dans le cadre de la relation salariale par Shapiro et Stiglitz (2004). Ces derniers montrent que, en présence d'une telle asymétrie informationnelle, l'entreprise peut avoir intérêt à mettre en place un salaire d'efficiencia, sous la forme d'un niveau de salaire supérieur au salaire d'équilibre, de façon à inciter les salariés à fournir l'effort requis. Un autre mécanisme reliant positivement effort (et donc productivité) au salaire est celui du don-contredon, analysé par Akerlof (1982) et se référant notamment explicitement au sociologue français Marcel Mauss. Si l'entreprise offre un salaire élevé, en contredon, par reconnaissance, les salariés auront tendance à fournir un niveau d'effort élevé. On a là deux modèles de la théorie du salaire d'efficiencia, selon laquelle le niveau de salaire a un effet positif sur la productivité. Cette théorie suppose que cette relation n'est pas linéaire, et plus précisément qu'il existe un niveau salaire optimal (désigné par le terme de "salaire d'efficiencia"), défini comme celui qui minimise le ratio salaire sur productivité, soit le coût unitaire en travail (*i.e.* le coût en travail de chaque unité produite). En dessous de ce niveau optimal, l'entreprise a intérêt à augmenter son salaire car elle augmentera ainsi la productivité du salarié plus que proportionnellement. En revanche, si l'entreprise continue à augmenter le salaire au-delà de son niveau d'efficiencia, elle augmentera la productivité moins que proportionnellement, et donc son coût unitaire augmentera. Le modèle de Shapiro et Stiglitz montre que les entreprises arbitrent entre les coûts de contrôle, destinés à vérifier l'effort des salariés, et les coûts associés au fait de fixer un salaire incitatif (le salaire d'efficiencia). Le salaire d'efficiencia doit être en effet d'autant plus élevé que la probabilité de se faire contrôler est faible. Or les entreprises peuvent différer en termes de coûts de contrôle, qui dépendent eux-mêmes du processus de production. On a donc là une autre explication possible de la segmentation du marché du travail - *i.e.* du fait que, à caractéristiques productives ou qualification équivalentes, des individus soient payés différemment. Le segment où les salaires sont plus élevés (le segment "primaire", selon la terminologie de Doeringer et Piore) est constitué des entreprises qui appliquent le salaire d'efficiencia, que ce soit pour des motifs liés à la présence d'aléa moral ou à une logique de don-contredon.

Cependant, il existe une alternative au salaire d'efficiencia pour inciter les travailleurs à fournir l'effort requis, et ce de tout au long de la carrière : la progression d'ancienneté dans un dispositif de "paiement différé", explicité par Lazear. Ce dispositif consiste à augmenter le salaire en fonction de l'ancienneté, mais en payant le salarié moins que sa productivité dans sa première partie de carrière, et davantage dans la seconde, en faisant en sorte que salaire et productivité s'égalisent sur l'ensemble de la carrière. Si le salarié ne fournit pas l'effort requis et est licencié avant le terme du contrat, il subit donc une perte. Ce risque de perte constitue un mécanisme incitatif à l'effort. Dans ce modèle, contrairement à ce que l'on a dans la théorie du salaire d'efficiencia, le salarié n'est jamais payé à sa productivité (sauf au moment de sa carrière où les courbes de salaire et de productivité se croisent). Cependant, comme dans la théorie du salaire d'efficiencia, le mécanisme de paiement différé fournit également un fondement potentiel à la segmentation du marché du travail (entre les entreprises qui appliquent le salaire différé et les autres). En outre, son intérêt est aussi d'introduire une dimension inter-temporelle dans l'analyse, en proposant une explication des différences de salaires au cours de la carrière en les reliant au niveau de productivité. Même si cette dernière



reste constante tout au long de la carrière, le salarié percevra néanmoins un salaire différent à chaque période. Le même raisonnement vaut, en coupe transversale, pour rendre compte du différentiel de salaires entre deux salariés identiques, mais à des moments différents de leur carrière dans l'entreprise : à productivité égale, ils toucheront des salaires différents.

### *Différences de salaire, comparaison interpersonnelle et productivité*

On peut penser cependant que les individus ne sont pas seulement sensibles au niveau absolu de leur salaire - comme on l'a supposé jusqu'ici. Les individus se comparent, comme le montrent aussi bien les travaux sociologiques que les travaux d'économie comportementale (et notamment des expériences en laboratoire). On peut alors envisager que le niveau relatif de salaire - ou encore, les différences de salaire par rapport aux autres salariés - joue sur la motivation des travailleurs, et donc leur productivité.

La comparaison du salaire du salarié avec son supérieur hiérarchique est au cœur du modèle du tournoi étudié par Lazear et Rosen (1981). Les auteurs résument eux-mêmes l'intuition de leur modèle par la boutade suivante : « si votre chef est payé deux fois plus que vous, ce n'est pas qu'il est deux fois plus productif, mais c'est parce que cette différence de rémunération doit vous inciter (ainsi que tous vos collègues de même niveau) à être plus productifs, pour un jour être promu chef à votre tour ». Un tel système de tournoi, dans lequel seul le meilleur est promu et voit alors son salaire - fortement – augmenter, constitue ici le mécanisme incitatif. Dans ce modèle, niveau de salaire et niveau de productivité individuelle sont donc déconnectés, les différentiels de salaire étant supérieurs aux différentiels de productivité, et ce d'autant plus que l'on s'approche du sommet de la hiérarchie.

Mais les différences de salaire peuvent aussi susciter des jugements en termes d'équité ou de "justice". Le phénomène de don-contredon renvoie en effet à une règle morale et sociale de réciprocité, relevant de la *justice commutative* - selon la terminologie du philosophe Aristote : donner au prorata de ce que l'on reçoit, et réciproquement, recevoir au prorata de ce que l'on donne. La comparaison interpersonnelle renvoie quant à elle à la *justice distributive* (ou encore de justice organisationnelle, pour reprendre les termes des sciences de gestion) : les différences de salaire doivent alors refléter des différences de qualité et/ou de mérite. Ainsi, si un chef est payé deux fois plus que son subordonné et que ce subordonné juge qu'il ne mérite pas ce salaire (notamment parce qu'il n'est pas deux fois plus productif), ce sentiment d'injustice peut le démotiver, et affecter ainsi négativement sa productivité.

On voit là que les différences de salaire peuvent avoir des effets opposés sur la productivité. Ces effets renvoient aux deux effets des inégalités sur le bien-être identifiés par les "économistes du bonheur". D'une part, selon "*l'effet tunnel*" les inégalités jouent positivement sur le bien-être. Cet effet est illustré par la métaphore du tunnel utilisée par Hirschman : un individu pris dans un embouteillage dans un tunnel, et se trouvant dans la file de gauche restant immobile alors que la file de droite se remet en route éprouvera de la satisfaction car il anticipe que la file de gauche va elle aussi, très bientôt, se remettre à avancer. De la même façon, un travailleur dont le chef ou le voisin de bureau a un salaire plus

élevé que le sien peut anticiper qu'un jour il se trouvera à leur place et en tirer une motivation accrue (*cf.* la théorie du tournoi). En revanche, si cet individu n'anticipe pas d'amélioration de sa situation personnelle, alors "l'effet de comparaison" peut l'emporter : jalousie et sentiment d'iniquité peuvent affecter dans ce cas négativement sa motivation et, par là, sa productivité.

Nous avons donc analysé le lien direct entre différences de salaire et différences de productivité mis en évidence par la théorie économique dans un cadre de concurrence parfaite. Il est alors établi que deux salariés de même productivité doivent être rémunérés de façon identique, et que les différences de salaire sont une fonction croissante des différences de productivité. Néanmoins, ce résultat est remis en cause en situation d'imperfections de marché, qui ouvrent la voie à des situations de discrimination salariale. Symétriquement, on a montré que les différences de salaire peuvent également comporter des répercussions sur la productivité. Ainsi, au-delà des effets des imperfections de marché sur la relation entre différences de productivité et différences de salaire, la productivité ne dépend pas seulement des caractéristiques productives des individus, mais aussi des caractéristiques de la relation salariale. En définitive, le lien entre différences de salaire et productivité est donc bien un lien complexe, porteur de questionnements et d'implications majeures tant au plan individuel des salariés et des entreprises que de la société dans son ensemble.

### III - Epreuve de composition de sociologie

**Jury** : Vincent Clément, Baptiste Coulmont, Romain Deles, Philippe Deubel, Antonello Lambertucci, Jane Rasmussen, Nicolas Thibault

**Rapport** : Baptiste Coulmont

**Sujet** : Expliquer, comprendre, s'engager (thème Objets et démarche de la sociologie)

#### 3.1. Les résultats : distribution des notes

202 candidats étaient présents et ont composé. 4 copies blanches ont été écartées.

La moyenne générale des notes des présents (hors copies blanches) est située à 9,21/20 (contre 9,15/20 en 2018, 9,01 en 2017 ; 8,82 en 2016 ; 8,19 en 2015 ; 7,07 en 2014 ; 7,18 en 2013 ; 7,23 en 2012 ; 8,84 en 2011 ; 7,6 en 2010). Les notes sont comprises entre 1 et 20. La médiane se situe à 9/20, l'écart-type est de 4,25.



#### 3.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

La difficulté du sujet reposait sur l'articulation des trois verbes, le plus souvent pris en couple « expliquer et comprendre » ou seul « s'engager ». Le principal écueil conduisait à produire un texte exposant en première partie ce qu'expliquer veut dire, en seconde partie ce que comprendre signifie, et en troisième partie ce que s'engager implique. Il va sans dire, mais il faut le répéter : de telles copies obtiendront une note très faible.

Aucun des termes ne posait de problème de définition, mais ont une place différente dans l'espace des débats théoriques. Les différences entre « expliquer » et « comprendre » pouvaient se définir en faisant appel à Wilhem Dilthey ou à Max Weber. « S'engager » n'a pas la même profondeur historique et s'analysait, à partir de la bibliographie, comme le terme structurant un débat autour des dérives ou des bénéfiques heuristiques de l'engagement du (de la) sociologue, de la question de la « neutralité axiologique », etc...

De fait, le terme d'engagement a fait l'objet, dans les copies, de l'examen le plus faible. Or les formes de l'engagement peuvent varier. Engagement révolutionnaire ou engagement réformiste, pour aborder les options politiques. Engagement de l'expert (critiqué par Mills ou Caillé) ou engagement militant. Engagement préalable à toute recherche ou engagement comme conclusion de l'enquête.

Mais pour Elias l'engagement est plutôt le fait de co-agir et d'être « émotionnellement impliqué », il se conçoit dans une continuité avec la distanciation et est lié aux catégories linguistiques utilisées (« sujet », « objet »).

Question de méthode aussi : l'observation participante, qui repose sur un partage au moins temporaire des conditions, est associée à des émotions, des dégoûts, des tensions, c'est-à-dire à des formes d'engagement physique du (de la) sociologue. Ici l'engagement est parfois défini comme un instrument de recherche, sans lequel il n'y a pas de compréhension possible.

Enfin si les candidat.e.s ont souvent cité des travaux comme ceux de Didier Lapeyronnie, Gérard Bronner, Bernard Lahire ou Nathalie Heinich, rares sont ceux qui ont pointé les dimensions normatives et interactives des prises de position : il s'agit à la fois de proposer de nouvelles « règles de la méthode », d'établir les frontières de la bonne science, et de prendre position dans un espace de critiques réciproques.

### 3.3. Proposition de corrigé

La sociologie peut s'analyser comme une entreprise de résolution de la différence posée par Dilthey entre sciences de la nature, chargées d'expliquer, et sciences de l'esprit, chargées de comprendre. Ainsi pour Max Weber, la sociologie a pour but de « comprendre par interprétation l'activité sociale, et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets » (Weber, 1921). L'objet de la science sociale, cependant, a ses spécificités. Premièrement, qu'il s'agisse de l'activité intentionnelle, des « faits moraux », ou d'individus capables de répondre aux sociologues, cet « objet » est réactif. Deuxièmement, la sociologue n'est pas entièrement extérieure au monde qu'elle étudie, elle est liée, à des degrés divers, aux humains qu'elle observe (Elias, *Engagement et distanciation*, 1993).

D'où un ensemble de recommandations normatives sur la bonne manière d'agir en scientifique. Se « défaire des prénotions », comme l'exigeait Émile Durkheim (*Les règles...* 1894) participe d'une hygiène de la mise à distance et du détachement mais pour autant la sociologie ne doit pas être qu'une activité « spéculative », elle a pour but final la proposition de solutions politiques. À l'inverse les réflexions sur la « neutralité axiologique » ou « non-imposition des valeurs » (selon les traductions de J. Freund ou I. Kalinowski de l'expression wébérienne *Wertfreiheit*) prennent pour point de départ les difficultés pratiques du détachement mais pour diriger l'attention sur l'intérêt de l'engagement dans la production des idées scientifiques. Dans un exemple célèbre Max Weber affirme ainsi être favorable au recrutement d'un professeur de droit anarchiste justement parce que sa perspective politique peut ouvrir des perspectives scientifiques inconnues, et faire avancer la science du droit. Enfin c'est parfois une éthique personnelle de la modération qui est posée en exemple. L'autonomisation des sphères d'activités, intellectuelles et politiques, nécessite en effet la négociation des passages de frontière. Raymond Aron précise alors qu'il tache de « concilier l'inconciliable » et que « l'engagement qui anime la recherche » ne doit pas être « gauchisé » par les préférences partisans (Aron, *De la condition historique...*).

Risque de corruption (Boltanski, *De la critique*, p.12) ou de dévoiement, risque d'aveuglement, nécessité d'une lutte (Heinich, *Des valeurs*, p.114)... c'est en termes agonistiques ou en mobilisant l'idée d'une atteinte irrémédiable portée aux idéaux scientifique que les débats autour de l'engagement, mais aussi de la visée explicative et compréhensive de la sociologie se déploient, car ces visées sont mises en relation avec le degré d'engagement.

## Explication et dés-engagement :

Émile Durkheim, notamment dans les *Règles de la méthode*, recommande d'étudier les faits sociaux, compris comme des phénomènes extérieurs aux individus, indépendants des manifestations individuelles et contraignants. Coutumes, habitudes, activités collectives ou mouvements de foules entrent dans le champ de ces faits sociaux. Deux opérations de détachement, de dés-engagement, s'imposent. Ces faits sociaux doivent être « traités comme des choses », une « chose » étant une entité qu'il est impossible de saisir entièrement par l'introspection, et qui requiert la médiation d'un outil (statistique, droit, observation d'ethnographes...) pour être saisie. À l'inefficacité de l'introspection s'ajoute l'incomplétude des « prénotions », car « l'opinion pense mal » (Bachelard, *La formation de l'esprit scientifique*, 1938). Dans ses prises de position normatives – sur la bonne science – Durkheim tend alors à privilégier des formes d'explication plutôt que de compréhension. Cela apparaît peut-être le plus clairement dans les passages du *Suicide* (1897) où le sociologue refuse de prendre en compte les « motifs » donnés aux suicides par les proches ou les institutions. Mais comme le remarque C-H Cuin (2000) la dernière partie du même ouvrage remet au centre de l'explication certaines manifestations psychiques antérieures au suicide : l'apathie, le dégoût, l'irritation, la mélancolie : « La démarche explicative revendiquée par l'auteur est distincte de celle qui est effectivement mise en œuvre » et Durkheim propose une « reconstruction modélisée des motivations ».

## Une discipline de soi

L'ambition durkheimienne était de construire une science du social en s'appuyant sur le raisonnement explicatif développé dans les sciences du vivant de la fin du XIXe siècle. Cela passe par la recherche des causes, notamment à l'aide des « variations concomitantes » (Durkheim, 1895). En outre le chercheur doit rompre avec ses « prénotions », proposition que l'on retrouve aussi bien chez Bachelard (*La formation de l'esprit scientifique*, 1938) pour lequel le fait scientifique est « conquis » -- dans une lutte avec les prénotions – avant d'être « construit et constaté », que chez Bernard Lahire ou Serge Paugam. Il s'agit pour ce dernier d'un « effort méthodologique » (*La pratique de la sociologie*, 2008). Dans cette optique, la pratique de la sociologie apparaît comme associée à une discipline de soi : la rupture avec les prénotions est difficile, alors même qu'elle est fondamentale à l'activité scientifique. Elle se double parfois, dans une perspective développée notamment par Pierre Bourdieu, d'une exigence de mise à distance de soi : il ne suffit pas d'objectiver les faits sociaux, il est aussi nécessaire d'objectiver ses propres prénotions (Bourdieu, « L'objectivation participante », 2003).

## Le positivisme et l'engagement :

Les textes de Comte qui se trouvaient dans la bibliographie du thème pouvaient enrichir les connaissances des candidat.e.s : l'épithète « positiviste » est peut-être aujourd'hui une manière de définir des travaux a-critiques, qui ne s'interrogent pas sur les conditions

concrètes de l'enquête, qui prennent « au pied de la lettre » les données ou les propos que tiennent les enquêtés. Ce n'est pas le sens initial.

Jean-Louis Fabiani, dans « La tradition latente » (2001), montre l'importance qu'avait, dans la troisième République, et la sociologie durkheimienne, la croyance selon laquelle l'activité intellectuelle était capable, d'elle-même, de « produire les effets d'une réforme morale ». Héritée de Comte, cette croyance pense que la parole professorale peut court-circuiter le politique : le positivisme visait avant tout à « lutter contre l'anarchie » (Comte, *Plan des travaux scientifiques...*) en proposant une philosophie qui était inséparable d'une politique. Cette tradition positiviste n'a pas entièrement disparu : l'explication est « toujours-déjà » engagée, car elle produira d'elle-même ses effets sur le monde social.

Une autre tradition, plus empirique, celle des enquêtes sociales et des recensements statistiques, vise à « connaître pour agir » (Berthelot, *La construction de la sociologie*) : enquêtes sur la pauvreté de la fin du XIXe siècle ou travaux de l'École de Chicago du début du XXe siècle sont tournés vers l'action.

La neutralité axiologique est présentée comme gage de scientificité.

Au cours des dernières années, la recherche de la « neutralité axiologique », ou les distinctions entre « jugement de fait » et « jugement de valeur » ont été avancés comme réponse au danger posé par une forme de sociologie « trop » engagée. C'est probablement Nathalie Heinich (dans *Des valeurs*, dans son article « Pour une neutralité engagée ») qui a développé le plus loin cette position : Si la sociologie peut s'engager, dans une fonction de médiation du débat public, ce n'est qu'au prix d'une visée de neutralité permanente dans l'enquête.

Pour Gérard Bronner et Etienne Géhin, la « sociologie critique » constitue un danger pour l'ensemble de la discipline : en évitant de faire appel à la responsabilité individuelle, en s'intéressant aux déterminismes de l'action, elle participe à une « culture de l'excuse ».

Les plus-values de l'engagement

Certaines formes d'engagement sont présentées comme des « plus-value du savoir objectif », écrit Robert Castel (« La sociologie comme réponse à la demande sociale », 2002). Quelles formes ? Et sous quelles réserves ?

Il s'agit d'abord, dans la perspective développée par Norbert Elias, de prendre en considération l'impossibilité d'une extraction radicale du monde social : la sociologie en fait partie. « Il faut avoir accès à l'intérieur de l'expérience pour comprendre le fonctionnement des groupes sociaux » (Elias, 1983).



Il s'agit aussi, pour Alain Touraine et les sociologues ayant travaillé avec lui, de ne pas s'extraire radicalement des situations étudiées. Cette tradition de recherche, théorisée sous la forme de « l'intervention sociologique », existe auparavant sous des formes embryonnaires dans d'autres courants. Loin de rechercher la neutralité ou d'éviter toute perturbation du terrain observé, Edgar Morin relate, dans son « Journal de Plouzévet », toute la part qu'il prend à la création, dans le village enquêté, d'un « comité des jeunes » visant à aider les jeunes ruraux à prendre la parole : la « dynamique de groupe » doit être au service de la production de connaissance. Sous la forme de « l'intervention sociologique » (Dubet, « Plaidoyer pour l'intervention sociologique », 2001), la sociologie est « intervenante et de terrain » : elle allie une ambition analytique (produire des connaissances sur le monde social) et une dimension politique (un engagement au service de la société, un engagement auprès des enquêtés). Cette méthode (qui s'appuie sur des interviews collectives de petits groupes et sur la création, avec les enquêtés, d'un discours sur leurs actions) vise notamment à faire émerger le nouveau mouvement social qui prendra en charge l'historicité (Touraine, *Le retour de l'acteur*, 1984) : le sociologue et ses enquêtés sont des « prophètes ». Le sociologue est ainsi fortement engagé auprès de son terrain, auprès des sujets participant à ces expériences collectives. La continuité entre les analyses sociologiques et les diagnostics que les enquêtés portent sur leur situation est signe de scientificité : il faut pouvoir retrouver, en termes profanes dans la bouche des enquêtés, les analyses du sociologue. La connaissance sociologique est co-construite : l'intervention sociologique permet autant aux acteurs de comprendre le sens de leurs actions qu'aux sociologues de comprendre le sens des actions.

Dans cette perspective, comme le souligne Didier Lapeyronnie (dans « L'académisme radical »), la sociologie ne peut prétendre expliquer aux acteurs la vérité des déterminants de leur actions, elle ne doit pas avoir de position de surplomb. Pour ce sociologue, le danger ne réside pas tant dans l'engagement que dans la croyance que la position académique offre un surplus de connaissance.

Quand ce n'est pas le sociologue qui, en perturbant la vie sociale des enquêtés, construit la connaissance scientifique, c'est comme le souligne Robert Castel (« La sociologie comme réponse à la demande sociale ») la « demande sociale » qui vient soutenir l'activité scientifique. Castel est méfiant envers « les tenants d'un objectivisme pur et dur qui méprise les compromis avec le siècle et exalte les vertus de la recherche désintéressée » et il défend l'idée selon laquelle la sociologie est « l'implication logique d'un jugement de valeur », que le sociologue est pris dans des luttes idéologiques, qu'il occupe une position partisane. Quelques décennies plus tôt, Howard Becker (« Whose side are we on? », 1967) aussi, en partant de l'idée qu'une position extérieure aux débats sociaux est impossible, demandait à ce que les sociologues exposent leurs prises de positions. Les accusations de « biais » émergent, écrit Becker, surtout quand les sociologues (de la déviance) rendent compte de la perspective des groupes sociaux subalternes, qu'ils essaient de les comprendre. Que faire sinon prendre position, et essayer avec méthode d'éviter les « distortions » qui peuvent alors s'introduire dans les productions écrites ?

Sur la sociologie comme entreprise collective :

La plupart des prises de positions sur le caractère correct ou légitime de l'engagement postulent l'existence d'un sociologue, dont l'action serait autonome. C'est ainsi en son nom propre, et en mobilisant son expérience personnelle, que Robert Castel avance que la sociologie doit répondre à la « demande sociale ». (Castel, *op. cit.*). Il en va de même pour certaines critiques de l'engagement.

Il est possible d'échapper à ce va et vient en s'appuyant sur l'idée selon laquelle la sociologie est une entreprise collective qui n'est pas que la somme des décisions individuelles. Aron l'écrit d'une certaine manière : « il n'y a pas de sociologie révolutionnaire bien que des sociologues puissent l'être » (Aron, *De la condition historique...*). Karl Popper (*Adorno/Popper, de Vienne à Frankfort*) ne dit pas autre chose quand il écrit qu'il est « totalement erroné de supposer que l'objectivité de la science [sociale] dépend de l'objectivité de l'homme de science ». L'objectivité de la science dépend d'une tradition critique : c'est une question sociale, qui « résulte de leur critique mutuelle, de la division du travail amicale-hostile entre scientifique ». Le caractère extrême -- ou pas -- de l'engagement individuel ne pose pas de problème.

Plusieurs références, dans la bibliographie du thème, permettaient de proposer des explications à l'engagement politique des sociologues. La typologie classique des marchés intellectuels que propose Raymond Boudon pouvait être utile (« L'intellectuel et ses publics », 1981). Le public de type 1, ce sont les pairs. Le public de type 2 est plus large. Le public de type 3, c'est celui du « marché diffus », de l'opinion générale. Les sociologues « engagés » sont alors ceux qui « court-circuitent » la communauté scientifique, en s'adressant au public de type 2 avant les pairs, et en conduisant ainsi à un mélange de ces publics.

La monographie d'Amiot (Amiot, *Les sociologues contre l'État*) décrit la place qu'occupe la sociologie urbaine, entre état planificateur et économistes. Leur position explique le fait qu'ils deviennent « porte-parole des groupes sociaux dont ils étudient la mise en mouvement ». Les travaux de Masson aussi insistent sur la sociologie comme activité collective. De même la thèse de Gérald Houdeville permettait de décrire certaines des conditions concrètes du métier de sociologue.

Proposition de plan :

L'introduction vise à amener l'idée selon laquelle les discours épistémologiques individuels (sur l'engagement, sur la compréhension ou l'explication) peuvent être étudiés comme des prises de position dans un espace professionnel, en constitution ou autonomisé.

1- Un débat ancien : ni l'engagement ni sa critique ne datent du XXe siècle

Le but de cette partie est de donner une idée de l'ancienneté des questions soulevées par le sujet.

A. Sciences de la nature et sciences de l'esprit.



- À l'origine du dualisme expliquer et comprendre.

B. Révolutions politiques, révolutions industrielles et individualisation.

- La sociologie comme réponse aux bouleversements sociaux du XIXe siècle : une thèse classique, que l'on trouve exposée dans les travaux de Nisbet notamment.

- Les mandats de la sociologie : au service de buts explicitement politiques, pour Auguste Comte, au service de la « réforme sociale » pour Le Play.

C. Lors du premier XXe siècle : des premières formes d'autonomie scientifique qui redistribuent les cartes ?

- La constitution d'un espace professionnel autonome subordonne les questions politiques aux questions internes

- Enseignement et position professorale : la « neutralité axiologique » wébérienne

- La politique de la chaire : les engagements durkheimiens (rétablissement des « corporations », par exemple)

2- Un débat continué : jusqu'où peut aller la compréhension ?

Le but de cette partie est de présenter certains des débats contemporains, en s'appuyant à la fois sur les positions normatives individuelles des sociologues, et sur les travaux de sociologie de la sociologie.

A. Engagements et distanciations :

- Le texte d'Elias, notamment, insiste à la fois sur les difficultés cognitives (le fait d'être pris dans un dilemme, par exemple dans la parabole du Maelstrom) et la structuration du champ (les « guerres de position »)

- Trouver la « bonne distance », affaire individuelle ou collective ? Discipline de soi pour certains, résultat mécanique de l'activité scientifique collective pour d'autres (comme Popper).

B. Des « moments critiques » ou une critique permanente ?

- « Crise de la sociologie » (Boudon), « penchant professionnel au socialisme » (Aron), « académisme radical » (Lapeyronnie), « Danger sociologique » (Bronner) : il existe des moments récurrents de critique de l'impureté (au sens de Abbott) de certains sous-espaces de la discipline.

- Ces critiques portent sur ce que l'on pourrait appeler des dévoiements de la « compréhension », ou des dévoiements de « l'explication »

- Dans le contexte de la sociologie française, la question du niveau d'engagement (des collègues sociologues) fait partie des modes de dénonciation de la qualité des écrits, en relation avec l'autonomisation poussée de la discipline.

## IV - Epreuve optionnelle d'histoire et géographie du monde contemporain

**Jury :** Alain Chatriot, Annick LACROIX

**Rapport :** Alain Chatriot

**Sujet :** Les services publics en France (1880-1982)

### 4.1. Les résultats : distribution des notes

71 candidats présents et ayant composé.

La moyenne générale des notes des présents s'établit à 9,9/20 et la médiane à 10/20, ce qui confirme l'amélioration de la qualité des copies (9,2 en 2018, 9,17 en 2017, 8,97 en 2016, 8,51 en 2015, 7,05 en 2014, 7,55 en 2013, 8 en 2012, 7,86 en 2011). Les notes sont comprises entre 1 et 19.



### 4.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

La plupart des candidats commencent par un effort de définition des services publics, les meilleures copies percevant bien que la question du périmètre des services publics et de l'évolution dans le temps de celui-ci est un des enjeux du sujet. Si certaines copies ont montré une bonne perception de la question et des connaissances historiques vastes et réfléchies, d'autres se sont montrées assez insuffisantes avec des déséquilibres dans la maîtrise des différentes périodes, des oublis trop nombreux sur des questions pourtant bien connues ou encore des erreurs factuelles répétées. Certaines copies incomplètes, parfois limitées à une simple introduction, expliquent les notes les plus basses.

Plusieurs copies ont essayé de dissimuler des lacunes en valorisant leur maîtrise de l'autre question au programme mais cela a hélas souvent conduit à des copies très mal équilibrées. Une remarque qui se retrouve souvent dans les rapports de cette épreuve : il n'était pas exclu de mobiliser des connaissances acquises en sociologie ou en économie, mais la perspective historique ne pouvait disparaître derrière des considérations seulement théoriques (parfois d'ailleurs elles-mêmes assez approximatives et souvent ignorantes des enjeux juridiques posés par la notion de service public).

Si la majorité des copies était assez bien rédigée et la technique de la dissertation le plus souvent maîtrisée, l'un des traits discriminants a résidé dans la capacité à présenter des exemples et des cas précis pour éviter un discours trop général. Trop de copies sont restées assez « hors-sol » sans référence de dates, d'acteurs, de politiques menées, de conflits

sociaux, d'intérêts économiques. L'idée était sur une période de plus d'un siècle de réfléchir à une notion qui ne se limite pas à des considérations abstraites et juridiques.

Une série d'éléments était ainsi attendu : sur les formes juridiques de services publics : concession, régie, entreprises nationalisées (cela impliquant de connaître le rôle du Conseil d'État dans la régulation des services publics en France) ; sur des moments historiques : Première Guerre mondiale, Front populaire, Libération, 1981 ; sur des secteurs économiques : transports, énergies, télécommunications – éventuellement les banques et les assurances qui ont été un objet de débat ; sur des acteurs (hommes politiques, hauts fonctionnaires, dirigeants d'entreprise, économistes, juristes, syndicalistes).

Une question pouvait être posée dans les copies concernant le périmètre de la notion mais le sujet était malgré tout centré sur les services publics marchands car posé dans le cadre d'une question de programme intitulé « État et entreprises en France du début du XIX<sup>e</sup> siècle à 1982 ». De longs développements sur l'école ou sur la santé étaient donc à la limite du sujet, d'autant qu'ils étaient surtout présents dans les copies manquant de connaissances sur le sujet à proprement parler. La maîtrise de la situation des services publics durant le XIX<sup>e</sup> siècle pour expliquer la situation en 1880 était parfois un peu insuffisante.

Des dimensions plus spécifiques, présentes dans certaines copies, ont été valorisées : réflexions théoriques sur les services publics – leur organisation, leur évolution, leur définition – ; financement de ces mêmes services ; existence de services publics dans l'empire colonial – il y avait entre autres la possibilité de citer l'arrêt du tribunal des conflits de 1921 dit arrêt Bac d'Eloka - ; rapport de ces services publics aux questions environnementales, ou encore les services publics d'information. De même, la notation a tenu compte de la présence de données chiffrées exactes et de réflexions qui prennent en compte les enjeux territoriaux qui caractérisent aussi les services publics.

Les amorces des copies ont été diverses, souvent assez efficaces, en s'articulant ou sur des événements historiques, des réflexions plus théoriques ou même des éléments d'actualité. Il fallait juste alors éviter les déclarations péremptoires, peu distanciées et peu argumentées sur la « disparition » ou les supposés « âge d'or » des services publics.

Autre remarque habituelle, aucun devoir ni plan-type n'était souhaité, mais les meilleures copies ont le plus souvent adoptées des césures chronologiques. Les plans thématiques, à de rares exceptions près, ont souvent cherché à maladroitement dissimuler un défaut d'informations et d'analyses sur le sujet. Si des copies vraiment trop brèves révélaient souvent un manque de connaissances historiques sur le sujet, il faut rappeler que la longueur de la copie n'est pas automatiquement synonyme d'une copie réussie : verbiage et hors-sujet sont toujours à proscrire de même que les introductions qui n'en finissent pas...

On a été un peu étonné, sauf dans certaines bonnes copies, par une mobilisation trop limitée (et parfois fautive) de la bibliographie. Sur le sujet posé, on pouvait s'attendre à ce que soient cités entre autres les travaux de C. Andrieu, D. Barjot, F. Caron, O. Dard, N. Delalande, M. Fulla, P. Griset, R. Kuisel, C. Lemercier, L. Le Van, M. Margairaz, G. Massard-Guilbaud, P. Rosanvallon, présents dans la bibliographie de la question, qui était, soulignons-le, particulièrement riche pour aborder le sujet posé. Les travaux de juristes, politistes et sociologues comme ceux par exemple de J. Chevallier, B. Gaïti, G. Guglielmi, F.-M. Poupeau, B. Stirn, N. Vezinat pouvaient aussi apporter de précieux éclairages sur la période historique couverte par le sujet.

Comme les années précédentes, le jury déplore dans certaines copies trop de négligences formelles : orthographe approximative, erreurs dans les noms propres, les titres et fonctions, imprécisions sur les dates et parfois même écriture fort peu lisible.

### **4.3. Proposition de corrigé**

Il ne s'agit en aucun cas d'un devoir type (qui n'existe pas) mais simplement d'indications pouvant aider les candidats dans leur préparation. Ce corrigé insiste à la fois sur certains exemples et sur les références historiographiques les moins développés dans les copies. Les renvois aux auteurs cités dans la bibliographie de la question au programme visent à permettre de compléter ces éléments de plan.

#### **L'intitulé**

Sans véritable piège, l'intitulé du sujet devait être questionné dans l'introduction afin de différencier les services publics de la fonction publique, du secteur public et des entreprises nationalisées ou même des biens publics. L'objectif n'était pas de rigidifier l'idée de service public mais de discerner quelques traits d'identification et de souligner que la notion avait pu évoluer dans le temps. Les juristes qui ont cherché depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à théoriser le « service public » ont eux-mêmes parfois été conduits à des définitions divergentes ou très restrictives. On pouvait rappeler les « lois » dégagées par le juriste Louis Rolland pour caractériser les services publics : continuité, mutabilité-adaptabilité et égalité. La définition plus économique des services publics pouvait aussi être rappeler en soulignant que ceux-ci permettent la prise en compte d'éléments que le marché peut ignorer : la gestion du long terme, de l'espace, la préservation de biens rares et le lien à l'idée de « monopole naturel », aux économies d'échelle et aux externalités.

Sur le point des définitions, il fallait rappeler qu'une collectivité publique (que ce soit l'État ou une collectivité territoriale) peut ou assumer directement un service public ou le confier à un prestataire suivant des formules juridiques distinctes : régie, concession, délégation de service public. Le domaine régalien (armée, justice, police) peut certes ressortir du service public mais ne met pas en cause le plus souvent pour les deux derniers siècles de relations marchandes et on pouvait les considérer comme en dehors de la question à traiter. L'enseignement et toutes les activités liées aux formes d'État-providence pouvaient par contre être intégrées mais elles ne constituaient pas l'intégralité du sujet. Les services publics sont souvent liés à des situations monopolistiques mais pas systématiquement, de même qu'ils ne sont pas nécessairement tous à l'échelle nationale.

La période retenue pour le sujet intègre les débuts de la III<sup>e</sup> République (afin de réfléchir aux structures héritées du XIX<sup>e</sup> siècle et aux conséquences de l'établissement du nouveau régime) et s'achève en 1982, date choisie comme borne par la question de programme.

#### **Le plan**

Différentes césures chronologiques étaient possibles, tout comme le choix d'un plan en deux ou en trois parties, l'important restant de ne pas oublier d'événements essentiels pour le sujet. De même il fallait réussir à intégrer une présentation suffisamment précise des héritages

du XIX<sup>e</sup> siècle pour présenter et expliquer les évolutions ultérieures. Le choix de césures proposé ici se fait autour des conflits mondiaux (et plus précisément des sorties de conflits mondiaux) car ceux-ci ont été des moments de cristallisation des évolutions de l'interaction entre l'État, l'économie et la société. La complexité possible de la chronologie sur la question des services publics en fonction des différents acteurs avait bien été posée par Olivier Dard et Michel Margairaz dans l'introduction du dossier de la *RHMC* en 2005.

## **1. Une approche libérale des services publics 1880-1918**

Pour saisir la situation à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on pouvait s'attendre à une mobilisation des synthèses de P. Rosanvallon sur l'histoire de l'État (1990) ou de R. Kuisel (1984) qui parle à raison de « l'ordre libéral de 1900 ». Il fallait en effet d'abord insister sur les héritages des régimes précédents la III<sup>e</sup> République et à l'importante continuité entre le Second empire et le début du nouveau régime républicain. Les besoins collectifs en matière d'eau, de gaz, d'électricité ou de transport sont alors surtout assurés par des contrats de concession. L'idée de régie directe est surtout défendue par le socialisme municipal qui se développe certes à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle mais assez modestement. Les formes d'État-providence sont, elles-aussi, encore limitées avant la Première Guerre mondiale et les pratiques d'assistance sont souvent quand elles ne sont pas d'origine privée exercées par les collectivités territoriales.

Certes, l'État avait hérité de l'Ancien régime et du colbertisme un secteur public économique non négligeable avec des préoccupations artistiques (manufactures de Sèvres et des Gobelins) ou fiscales (tabac, allumettes) ou régaliennes (arsenaux, imprimerie nationale), mais ses formes d'intervention dans l'économie restaient encore limitées. Les formes de contrôle l'étaient également comme le montre l'activité somme toute peu contraignante du conseil général des mines et du corps des mines en charge de faire respecter les concessions minières.

Le tournant du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle est marqué par des débats sur la compréhension du périmètre des services publics. Si ceux-ci opposent entre eux aussi bien des économistes (Clément Colson, Paul Leroy-Beaulieu) que des juristes (Léon Duguit, Maurice Hauriou, Gaston Jèze), une partie des conflits se retrouve devant le juge administratif qui établit progressivement par sa jurisprudence une vision plus claire du service public. Les conclusions du commissaire du gouvernement Jean Romieu sur l'arrêt Terrier en 1903 affirment le contrôle de la juridiction administrative sur l'organisation et le fonctionnement des services publics – cet arrêt est suivi par les arrêts Feutry en 1908 et Théron en 1910 ; par contre, un point bien montré par l'historiographie est qu'il ne faut pas survaloriser l'arrêt Blanco du Tribunal des conflits en 1873 qui à l'époque n'a que peu de conséquences et est surtout mobilisé ultérieurement.

Dans ce cadre, la Première Guerre mondiale est un choc car elle conduit dans l'urgence à voir l'État massivement intervenir dans l'économie et les relations sociales. Organisation du ravitaillement en armes et en nourriture des armées et des populations, nouvelles régulations des relations de travail, création de nouvelles administrations et de consortiums, on assiste bien pour reprendre l'expression de l'historien Pierre Renouvin en 1925 à l'« exubérance de la végétation administrative ». Le Conseil d'État innove d'ailleurs dans sa jurisprudence en proposant la notion d'imprévision dans l'arrêt de 1916 *Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux* – le problème en question concernait le prix du gaz dans le cadre d'une concession devenu intenable compte tenu de l'augmentation du charbon née du conflit. La Confédération



générale du Travail plaide pour sa part à la sortie de la guerre pour des « nationalisations industrialisées » mais ces projets sont encore assez minoritaires.

## 2. Les services publics au cœur d'un interventionnisme étatique hésitant 1918-1944

Si l'étape de la Première Guerre mondiale a été importante, elle n'est pas totalement décisive. D'abord car nombreux sont les acteurs politiques qui rêvent en 1918 d'un retour à une supposée « Belle époque » et nombreux sont les dénonciateurs de « l'étatisme ». Parmi eux, certains savent se faire entendre comme l'ingénieur Henri Fayol qui se fait connaître par son volume intitulé *Administration industrielle et générale* et ses publications qui dénoncent « l'incapacité industrielle de l'État » à partir de l'exemple de l'administration des PTT – Postes, télégraphes et téléphones. On a là le renouvellement de l'antienne libérale qui accusait déjà tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle l'Etat d'incompétence en dehors du strict domaine régalien.

Le Tribunal des conflits (qui associe magistrats du Conseil d'État et de la Cour de cassation) dégage en janvier 1921 par l'arrêt Société commerciale de l'Ouest africain la notion de service public industriel et commercial (SPIC) à partir d'un cas complexe concernant un accident survenu au bac d'Eloka en Côte-d'Ivoire. L'idée est alors de reconnaître l'existence de services publics « à gestion privée » montrant la souplesse de la catégorie et les débats qui l'entourent tout en désapprouvant une extension de services publics totalement gérés par l'État. Dans ces mêmes années (en 1923 précisément), les PTT sont dotés d'un budget-annexe, procédure originale mais elle-aussi ambiguë sur le statut même de ce service public qui emploie alors déjà de nombreux agents – cette dimension de l'État républicain employeur via ses services publics mérite aussi d'être signalée.

La période de l'entre-deux-guerres est marquée par une réflexion des économistes qui s'ouvrent davantage à une extension de l'activité de l'État. De la tradition libérale, bien ancrée dans l'enseignement dispensé dans les Facultés de droit malgré quelques hétérodoxes, se distingue les cercles de réflexions modernisateurs dont X-Crise est un symbole mais seulement un des éléments (Dard, 2005).

Le contexte de la crise économique des années 1930 amène aussi le développement des services publics par l'intervention de l'État dans des situations d'urgence face à des quasi-faillites d'entreprises privées et la création d'entreprises mixtes. En 1933, est ainsi réorganisé le transport aérien français. Une loi est d'abord votée pour la fusion de quatre compagnies principales auxquelles s'ajoutent ensuite l'Aéropostale. Air France est une société d'économie mixte dans laquelle l'État détient au moins 25% des actions. Un décret-loi d'août 1937 crée par convention entre l'État et les compagnies de chemin de fer préexistantes la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) dont l'État contrôle 51% du capital. La solution de transaction (trouvée par le gouvernement dirigé par Camille Chautemps qui a succédé à celui de Léon Blum) ne satisfait pas tous les acteurs : le secrétaire général des syndicats de cheminots en mai 1939 développe le sigle SNCF en « Sabotage de la Nationalisation par le Capitalisme Ferroviaire ».

La période de la Seconde Guerre mondiale, de la France occupée et du gouvernement du maréchal Pétain ne connaît pas de modifications majeures des formes prises par les services publics même si la désorganisation de l'économie, les pénuries et les réquisitions allemandes dominent l'époque. Les projets très idéologiques de la « Révolution nationale » se traduisent inégalement dans les faits : la charte du travail n'étant que peu appliquée et les comités d'organisation ayant des pouvoirs plus ou moins importants suivant les branches. Ce terrible

contexte est sans doute important pour la suite par la délégitimation de certains dirigeants d'entreprises privées collaborant avec l'ennemi.

### **3. Les entreprises publiques comme figure des services publics 1945-1982**

Moment majeur de développement de la démocratie sociale en France, la sortie de la Seconde Guerre mondiale n'est pas marquée que par la création de la Sécurité sociale mais aussi par de nouveaux développements des services publics. De manière significative, le préambule de la constitution de 1946 qui établit la IV<sup>e</sup> République précise que « Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité. » La Libération est un moment majeur dans l'histoire des services publics pour plusieurs raisons. La création et le soutien à des entreprises nationalisées en charge de services publics s'expliquent à la fois par des préoccupations économiques (les besoins de la reconstruction, l'impossibilité pour le secteur privé de prendre en charge les investissements nécessaires) et politiques (la volonté partagée par les mouvements de résistance de sanctionner la collaboration de certains dirigeants, le poids politiques des partis de gauche). Les nationalisations de la Libération dans leur diversité méritaient d'être restituées précisément (cf. Andrieu, le Van, Prost, 1987) d'autant qu'elles témoignent justement des intentions énoncées dans le programme du Conseil national de la Résistance (cf. Andrieu, 2014 et Margairaz, 2014), d'une forme de consensus transpartisan mais aussi de procédures parfois complexes d'indemnisations.

En plus d'Air France et de la SNCF, création des années 1930 est alors instituée dans le domaine des transports la RATP (Régie autonome des transports parisiens) en 1948 (cf. Margairaz, 1989). Pour l'énergie, les compagnies minières privées sont nationalisées et les Charbonnages de France sont institués par la loi du 19 avril 1946 (on peut rappeler qu'elle est adoptée par près de 516 voix avec seulement 31 votes contre).

La loi de nationalisation de l'électricité et du gaz du 8 avril 1946 regroupe les plus de mille entreprises privées constituant alors le secteur (cf. *Annales historiques de l'électricité*, 2003 et Barjot, 2004). La création d'Edf et Gdf est importante dans l'histoire des services publics à la fois par la place qui occupe très vite les grandes centrales syndicales – Marcel Paul, ministre communiste de la Production industrielle a été très actif dans l'élaboration de la loi - et par le fait que c'est à Edf que l'économiste et haut fonctionnaire Marcel Boiteux repense le système de tarification des services publics. La question du tarif retrouve d'ailleurs aussi les préoccupations d'égalité des territoires devant les services publics.

L'ensemble de ces entreprises nationalisées constitue autant de postes importants pour des hauts fonctionnaires, parfois ingénieurs, souvent membres des grands corps, qui évitent ainsi le « pantouflage » dans les entreprises privées (cf. Joly, 2013). Ces grandes entreprises nationalisées, devenues les incarnations des services publics, sont alors vécues par ces acteurs comme des leviers de modernisation et de rationalisation de l'ensemble de l'économie française.

Il convient cependant dans un second temps de cette partie de souligner les ambiguïtés entourant les services publics à partir du milieu des années 1960. L'inspecteur des Finances Simon Nora remet en avril 1967 un rapport sur les entreprises publiques au Premier ministre (qui n'est diffusé qu'en septembre 1968) dans lequel il plaide pour que les entreprises publiques soient soumises aux « lois du marché ».



L'évolution des services publics peut prendre différents aspects durant cette époque. On pouvait ainsi évoquer le cas particulier de l'audiovisuel. Créée par la nationalisation des radios privées en 1945 la Radiodiffusion française détient un monopole d'État. Devenue en 1949 la RTF (Radiodiffusion-télévision française), la structure connaît des évolutions durant les années 1950 et 1960 pour devenir un office : l'ORTF en 1964 mais qui reste fortement contrôlé par le pouvoir politique comme le montre le traitement des événements de mai 68. Une loi d'août 1974 démantèle finalement l'ORTF en différentes entités tandis que le dossier dit des « radios libres » montre durant cette décennie la mise en cause du contrôle étatique sur la diffusion de l'information.

Sur un autre plan, on pouvait aussi évoquer sur cette période dite des « Trente glorieuses » les réussites et les difficultés entourant les services publics de télécommunication (les PTT ont à la fois un secteur recherche très efficace et des problèmes persistants pour installer un réseau téléphonique dense sur le territoire français).

La question des services publics en lien avec l'idée de nationalisation reste au cœur du débat politique français. Les partis de gauche, à l'époque de l'« union de la gauche » comme lors de la campagne présidentielle de 1981 en font un argument de lutte partisane. Après l'élection de François Mitterrand, les nationalisations mises en place par le gouvernement de Pierre Mauroy en 1982 en témoignent (cf. M. Fulla, 2016), elles s'inscrivent bien tant sur le plan économique et que symbolique dans la filiation d'une vision remontant au Front populaire et à la Libération.

Pour conclure, on s'attendait à un retour sur une histoire des services publics plus complexes qu'elle n'est souvent présentée dans certains discours (d'opposants ou de partisans d'ailleurs), au fait de souligner que les services publics avaient été un enjeu important pour la République depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et qu'ils constituaient un bon poste d'observation de l'évolution de l'intervention de l'État dans l'économie et dans la société. Trois ouvertures postérieures à 1982 étaient possibles, intéressantes et assez faciles à présenter : une réflexion sur les transformations ultérieures des services publics avec les privatisations, l'impact du *New Public Management* et du néolibéralisme (en restant attentif au caractère assez problématique d'une notion parfois vague), une référence à la centralité nouvelle du thème de la défense des services publics dans certains discours syndicaux et politiques depuis au moins 1995, et enfin une mise en perspective dans le cadre de la construction européenne et de la politique de la concurrence pilotée depuis Bruxelles.

## V - Epreuve optionnelle de droit public et science politique

**Jury** : Clément Desrumaux, Marieke Louis, Philippe Riutort, Aude Signoles

**Rapport** : Marieke Louis.

**Sujet** : « En quoi la représentation est-elle source d'ordre politique et social ? Vous appuierez votre réflexion sur des exemples tirés d'une variété de contextes nationaux et internationaux »

### 5.1. Les résultats : distribution des notes

124 candidats présents et ayant composé, 3 copies blanches.

La moyenne générale des notes des présents s'établit à 9,51/20 (contre 9,14 en 2018, 9,03 en 2017 ; 8,19 en 2016 ; 8,32 en 2015 ; 7,05 en 2014 ; 7,54 en 2013 ; 7,98 en 2012 ; 9,29 en 2011 ; 9,55 en 2010). Ces résultats confirment nettement la tendance à l'amélioration de la qualité des copies.

Les notes sont comprises entre 1 et 18. La médiane des notes se situe à 10/20, et l'écart-type est de 3,97.



### 5.2. Commentaires généraux sur les prestations des candidats

Les copies en droit public et science politique ont présenté des niveaux assez hétérogènes. Les très bonnes copies étaient cette année plus rares que l'an dernier, avec une majorité de copies témoignant de connaissances satisfaisantes mais décevantes pour les raisons évoquées ci-après. On note un nombre trop important de copies qui témoignent de très faibles connaissances spécifiques à la discipline et au sujet. Sur la forme, le jury se voit contraint de souligner, en le regrettant, le trop grand nombre de copies mal rédigées, tant sur le plan de la syntaxe, de la grammaire et de l'orthographe que de la calligraphie (certaines copies sont quasiment illisibles et nécessitent des efforts considérables de déchiffrement). La présence ou non d'un plan détaillé apparent n'a pas d'incidence sur le résultat obtenu. Par contre, les copies prenant le soin d'aménager des **transitions** entre leurs parties sont souvent plus convaincantes dans la mesure où elles font mieux ressortir la logique démonstrative et le passage d'un argument à un autre.

Le sujet de cette année comportait quatre pré-requis, présentés ici selon leur degré d'importance pour le jury ;

1) l'identification d'un lien entre représentation et ordre politique et social devait se trouver au cœur de la problématique définie par le ou la candidat.e. Les copies ne traitant que la question de la représentation partaient d'emblée avec un handicap ;

2) une définition non restrictive de la représentation était attendue, c'est-à-dire qui ne se limite pas aux acteurs « traditionnels » du champ politique (élu.e.s, partis politiques) mais incluant les acteurs économiques et sociaux (les groupes d'intérêt, les associations et les organisations non-gouvernementales, les collectifs...) ;

3) une analyse qui ne se confine pas à la seule échelle de l'État-nation mais qui envisage l'échelle européenne et internationale du champ politique et social ;

4) une réflexion qui ne se limite pas aux seules démocraties occidentales mais qui envisage également les régimes autoritaires ou les démocraties en transition, en adoptant un regard comparatiste.

Ces deux dimensions (échelle internationale et élargissement aux contextes non-démocratiques), relativement nouvelles par rapport aux années précédentes, étant **explicitement mentionnées** dans l'intitulé du sujet, le jury a pénalisé les copies faisant l'impasse sur ces aspects.

La correction des copies amène le jury à pointer quatre principaux problèmes dans le traitement du sujet cette année :

1) **l'absence de maîtrise de la bibliographie** : il n'est pas envisageable d'obtenir une note supérieure à 8/20 sans mobiliser *a minima* la bibliographie du concours et être capable de citer, au minimum, 5 références issues de cette dernière et d'en démontrer la maîtrise, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas seulement de citer les références de manière superficielle au détour d'une phrase mais de s'appuyer sur les articles et ouvrages pour apporter des éléments de définition, de construire et d'illustrer sa réflexion. Si les références hors bibliographie sont évidemment les bienvenues (à condition qu'elles restent pertinentes par rapport au sujet), le jury insiste sur la centralité de la maîtrise de la bibliographie proposée dans le programme comme élément prioritaire dans la préparation de l'épreuve écrite. En outre, s'il peut être tout à fait pertinent de mobiliser des éléments de bibliographie issus d'un autre thème (soit celui de la même année, soit d'une année précédente), le « recyclage » intégral de la bibliographie d'un autre thème en faisant l'impasse sur la bibliographie manifestement concernée par le sujet est du plus mauvais effet ;

2) la **non-définition** de l'expression « ordre politique et social » : si les candidat.e.s ont dans leur grande majorité apporté un grand soin à la définition du terme « représentation », celle d'ordre politique et social n'a pas été définie ou seulement de manière très superficielle dans **plus de la moitié** des copies. Il paraît dès lors difficile de faire un lien et de construire une problématique entre ces deux concepts en l'absence de définition d'un des termes clés ;

3) **l'insuffisante problématisation du sujet** : la grande majorité des copies a fait l'impasse sur le lien entre représentation et ordre politique et social pour ne traiter qu'un seul aspect du

sujet, celui de la représentation mis en évidence dans l'intitulé du thème de cette année. Le jury note donc un nombre important de copies « stéréotypes » partant de la distinction opérée par Pitkin entre représentation descriptive et substantielle, poursuivant sur la critique de Bourdieu et concluant sur la dichotomie entre démocratie représentative et démocratie participative. Si tous ces éléments étaient évidemment attendus dans le traitement du sujet, ne pas les relier à la question de la légitimation et des transformations de l'ordre politique et social ne permettait pas aux candidat.e.s d'atteindre une note supérieure à 12 (et uniquement si ces éléments étaient correctement traités).

4) l'absence de **réflexion comparatiste, l'insuffisante prise en compte de l'international et de la représentation en contexte non-démocratique**, autant d'aspects pourtant omniprésents dans la bibliographie et indiqués dans l'intitulé même du sujet qui précisait d'illustrer à partir « d'une variété de contextes nationaux et internationaux », ne permettait là encore pas non plus d'escompter une note supérieure à 12, même si la copie témoignait d'une maîtrise des concepts fondamentaux.

### 5.3. Proposition de corrigé

*Précision : Toutes les références mobilisées dans ce corrigé sont issues de la bibliographie du concours.*

Les élections des député.e.s au Parlement européen de mai 2019 constituent un phénomène particulièrement emblématique des transformations contemporaines de la représentation et du lien entre représentation et ordre politique et social<sup>1</sup>. Organisées pour la première fois au suffrage universel direct en 1979, les élections au Parlement européen ont notamment pour objectif de renforcer la légitimité démocratique des institutions européennes par l'instauration d'un lien plus direct avec les citoyen.ne.s. En d'autres termes, via la représentation des citoyen.ne.s à l'échelle européenne, il s'agit de consolider la légitimité de l'ordre politique et social européen souvent critiqué pour son « déficit démocratique ». En outre, ces élections conduisent à l'élection de députés qui se rassemblent sur la base de clivages partisans se distinguant des partis politiques nationaux, quand bien même elles sont organisées sur une base nationale et selon les règles électorales en vigueur dans chacun des États membres de l'Union européenne. Enfin, ces élections ne conduisent pas à la reproduction à l'identique au niveau européen des configurations parlementaires nationales : le Parlement européen est en moyenne plus jeune, plus féminisé, plus diplômé que les parlements nationaux et fait, dans le même temps, une place toujours (plus) croissante aux partis d'extrême-droite qui ont, paradoxalement, trouvé dans cette arène un espace privilégié de représentation des idées eurosceptiques et populistes et donc, de contestation de l'ordre politique et social européen.

Le cas des élections au Parlement européen donne ainsi à voir les relations *ambivalentes* entre représentation, consolidation et fragilisation de l'ordre politique et social en termes de performance démocratique.

---

<sup>1</sup> Les élections n'ayant pas encore eu lieu au moment de l'épreuve, cette accroche a ici surtout valeur d'exemple. Ces élections pouvaient être (et ont parfois été) mentionnées dans la mesure où elles allaient se dérouler dans un avenir proche, et que les enjeux du scrutin étaient déjà largement posés au mois de mars. D'autres accroches, sur les Gilets Jaunes par exemple ou les manifestations en Algérie en les reliant à la question de la crise de la représentation, étaient également les bienvenues.

La représentation, terme polysémique s'il en est (Mineur 2010, Sintomer 2013), renvoie ici au processus par lequel des individus se dotent de représentant.e.s qu'on peut aussi qualifier de porte-parole et d'institutions auxquels ils délèguent un certain nombre de fonctions parmi lesquelles celles de parler et d'agir en leur nom. Ce processus de désignation peut se faire via des élections, mais pas exclusivement. La désignation de représentant.e.s peut découler d'un processus de sélection non-électoral (nomination, cooptation, tirage au sort etc.) sur la base de critères variés (compétence, genre, âge, origine sociale, confessionnelle, ethnique). En fonction du mode de désignation, la légitimité des représentant.e.s et la nature de l'ordre politique et social que ces dernier.e.s sont en mesure d'établir peut varier. Mais avant de se concrétiser dans des institutions représentatives, la représentation est le fruit d'une activité de revendication (ou *claimmaking*), comme l'a notamment théorisé Michael Saward dans *The Representative Claim* en 2010 (repris par Dutoya et Hayat 2016), par laquelle des individus et des groupes *construisent* un collectif plus large au nom duquel ils *prétendent* (parfois sans autorisation) parler et agir.

Dès lors, la représentation est le produit d'un processus complexe, relationnel, interactif, fait de déclarations, d'entreprises de mobilisation des citoyen.ne.s et, *in fine*, de validation (ou non), par ces derniers, de la cause portée, de ses contours et de ceux légitimes à en parler. Les frontières de la représentation paraissent ainsi extensibles à l'infini et ne se limitent pas aux régimes dits démocratiques. En effet, bien que la notion de représentation soit le plus souvent étroitement associée à celle de démocratie elle n'est pas *en soi* démocratique ni une garantie d'aboutir à un système démocratique, ce qui nécessite d'envisager des formes non-démocratiques de la représentation (Apter 1988). Lorsque le président algérien Abdelaziz Bouteflika déclare en avril 2019 que la prochaine élection présidentielle se déroulera dans le prolongement de la conférence nationale « représentative de la société algérienne », il s'agit là ni plus ni moins d'une prétention qui doit être soumise à l'examen critique des faits. Cependant, les revendications autour d'une « bonne » représentation et d'une meilleure « représentativité » caractérisent de plus en plus les systèmes démocratiques contemporains, ou, à tout le moins, les aspirations à une démocratisation des systèmes politiques.

Quel lien établir, dès lors, entre une représentation aux contours mouvants et la notion, apparemment plus figée, d'ordre politique et social ? On peut définir l'ordre politique et social comme un ordonnancement (Camau et Massardier 2009) cohérent, rationalisé (ou du moins présenté comme tel) de dispositifs politiques et sociaux qui se stabilisent dans des institutions en vue de remplir un certain nombre de fonctions établies par celles et ceux qui constituent cet ordre. On peut, dès lors faire la distinction entre une *approche conservatrice* de l'ordre d'une part et une *approche évolutive et processuelle* d'autre part. Dans le premier cas, l'ordre renvoie à ce qui permettrait à une société et à ses institutions de se maintenir et de se reproduire s'opposant alors au « désordre » caractéristique des situations de crise politique et sociale. Dans le second cas, l'ordre est davantage conçu comme un assemblage de pratiques et d'institutions dans une configuration donnée, historiquement et socialement située.

Dès lors, sans envisager nécessairement un lien de causalité univoque entre la forme de la représentation et la nature de l'ordre politique et social, on peut se demander en quoi les conceptions et pratiques de la représentation participent de l'émergence, de la consolidation, voire de la transformation d'un ordre politique et social donné, embrassant à la fois les institutions du champ politique « classique » (députés, gouvernants), mais aussi les représentant.e.s de la société (syndicats, associations, ONG), à l'échelle locale, nationale et internationale. Nous envisagerons un lien dialectique entre représentation et ordre politique et social en montrant que si la représentation est au fondement de ce dernier et participe à sa reproduction, la critique de la « mal-représentation », en mettant à jour des déficits de



représentativité, peut potentiellement mener à une contestation, voire à une déstabilisation de l'ordre en place. Cette dernière peut mener à des réformes ou à des propositions d'innovations politiques et sociales, qui sont de nature à transformer, de manière indéterminée du point de vue démocratique, les institutions. Nous illustrerons notre propos à partir d'exemples historiques et contemporains issus d'une variété de contextes, démocratiques et autoritaires, à l'échelle nationale et internationale.

## **I. La représentation, au fondement de l'ordre politique et social et de sa reproduction**

### **A. La représentation : un processus contrôlé et ritualisé de sélection, en contexte démocratique comme autoritaire**

Bien qu'elle suive des logiques et des processus différents en contexte démocratique ou autoritaire, la représentation a vocation à légitimer l'ordre politique et social en vigueur en rendant, effectivement ou prétendument, « présents les absents » dans les arènes de la décision politique et de la régulation économique et sociale. Les gouvernants se présentent ainsi toujours comme des porte-parole d'un collectif plus large qui peut être formulé en termes d'intérêt général ou de peuple.

En outre, la représentation est toujours adossée à un processus de désignation des représentant.e.s et donc, de sélection plus ou moins contrôlé et ritualisé de ces dernier.e.s. Celui-ci peut prendre la forme d'élections : concurrentielles en contexte démocratique, contrôlées et soumises à une logique clientéliste, « sans choix » et « sans surprise » en contexte autoritaire (Hermet, Rouquié et Linz 1978). Cependant, à côté des élections particulièrement contrôlées voire verrouillées dans le champ politique, on observe dans de nombreux régimes autoritaires un certain relâchement du contrôle dans le champ social, notamment lors des élections professionnelles, permettant à chacun de se mesurer, dans un espace « hors-jeu ». Ceci explique notamment pourquoi les syndicats professionnels sont fortement impliqués lors des mobilisations sociales et politiques (Gobe 2008).

Dans *The Concept of Representation* publié pour la première fois en 1967, la politiste américaine Hanna Pitkin envisage deux grandes modalités de la représentation politique : descriptive (qui s'appuie principalement sur les caractéristiques sociales des acteurs et le degré de ressemblance entre représentant.e.s et représenté.e.s) et substantielle (qui s'appuie davantage sur les actions faites par les représentant.e.s dans l'intérêt des représenté.e.s) qu'on retrouve déclinées dans de multiples contextes (Dutoya et Hayat 2016). Ainsi dans le cas libanais, la préférence donnée pour un système de représentation confessionnelle vise à stabiliser les fondements du régime en donnant à chaque groupe constitutif de la société une place au sein des arènes de la décision politique et faire en sorte qu'aucun groupe ne soit en mesure d'acquérir une position hégémonique (Catusse et Karam cité par Camau et Massardier 2009). La conception d'une représentation comme « miroir » de la société est ici sous-jacente à ce type d'agencements politiques.

En France au contraire, l'attachement à une conception jacobiniste de la Ve République a souvent conduit à opter pour des modes de représentation « aveugles » aux spécificités, voire aux différences du corps citoyen, tant en ce qui concerne les élu.e.s que les groupes d'intérêt (Meynaud 1962). Ainsi, une fois élu.e, le ou la député.e est censé.e représenter tous les

Français dans son ensemble sans tenir compte du territoire dont il ou elle est issu.e au départ (ni de son groupe social d'appartenance). Seul compte son rattachement à un groupe partisan.

Mais les élections ne se cantonnent pas à l'espace national. Elles s'imposent peu à peu à l'échelon européen depuis 1979 avec l'élection du Parlement au suffrage universel direct (déjà mentionné en introduction), contribuant à son autonomisation par rapport aux parlements nationaux (Cohen 2012), et à l'échelon international. L'espace international - qui n'est en rien nouveau puisqu'il se structure dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle et surtout le début du 20<sup>e</sup> siècle - donne à voir des pratiques de désignation des représentant.e.s oscillant entre élection et cooptation. Ainsi, l'Organisation internationale du travail (OIT), créée en 1919 et dont le siège est à Genève, se présente depuis sa création comme un « Parlement mondial du travail », instaurant une représentation tripartite des gouvernements, des employeurs et des travailleurs (que l'on retrouve dans la plupart des pays, notamment en Europe, au sein des conseils économiques et sociaux).

Bien que le recours au référentiel parlementaire soit largement abusif (Louis 2016), dans la mesure où les délégués qui siègent une fois par an lors de la Conférence internationale du travail (CIT) (l'organe qui négocie et adopte les conventions internationales du travail) ne sont pas élus, mais cooptés, par les organisations syndicales et patronales nationales, la Constitution de l'OIT impose une condition de représentativité nationale des délégués syndicaux et patronaux. En outre, la CIT *élit*, pour partie, tous les trois ans le Conseil d'administration de l'OIT qui décide des grandes orientations de l'organisation. Cette dynamique élective reste partielle et est, là aussi, largement « sans surprise », dans la mesure où une partie des membres du Conseil d'administration de l'OIT y siègent de manière (quasi)permanente, comme au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. Quant aux membres élus, ils ne le sont pas selon une logique véritablement compétitive, dès lors que les listes de candidat.e.s sont négociées en amont en fonction du nombre de sièges à pourvoir (équivalence du nombre de candidat.e.s et de sièges). La représentation dans les organisations internationales repose donc sur une logique qui vise à préserver, avec plus ou moins de succès, la stabilité des institutions en place, en mettant en avant, à côté de la légitimité élective et représentative, une légitimité d'ordre fonctionnelle.

## **B. Des dynamiques de conservation : professionnalisation, monopolisation et contrôle**

La professionnalisation du champ politique et social peut, en grande partie, être considérée comme un corollaire de cette préférence pour une légitimité fonctionnelle de la représentation qui vise principalement à *maintenir* l'ordre en place. En effet, la préférence pour la fonctionnalité tend à encourager le choix de représentant.e.s en fonction de leur expérience du « métier » de représentant.e et de leur connaissance des institutions politiques, et à favoriser la monopolisation des positions de pouvoir dans la durée.

Si les démocraties se distinguent ici des régimes autoritaires par un contrôle de la durée, voire de la fréquence des mandats, la professionnalisation de la vie politique n'en reste pas moins une tendance commune dans la grande majorité des États.

Loin d'être une spécificité du champ politique, cette professionnalisation est également courante du côté des groupes d'intérêts - notamment dans le monde syndical et patronal -,



ainsi que des associations. Ainsi, s'il est courant de distinguer, dans la littérature sur les groupes d'intérêts et plus spécifiquement sur les syndicats (de salariés ou d'employeurs), les élu.e.s et les permanent.e.s (Offerlé 1998), qui occupent des fonctions différentes (les premiers sont les véritables porte-parole habilités à définir et défendre les choix politiques de l'organisation là où les seconds assurent plutôt son fonctionnement quotidien), ces deux groupes analytiquement distincts peuvent être qualifiés de professionnels de la représentation syndicale et patronale.

En outre, ils peuvent également être amenés à négocier sur une base régulière avec les gouvernants et la bureaucratie (Ehrmann 1961) et se présentent dès lors moins comme des adversaires potentiels de l'ordre politique en place que comme des partenaires, même s'ils défendent une position critique. C'est notamment le cas dans les régimes dits néo-corporatistes, comme l'Allemagne ou l'Autriche qui, à la différence des régimes dits pluralistes (comme les États-Unis), institutionnalisent la concertation avec certains types de groupes d'intérêts (les syndicats de salariés et d'employeurs), voire leur délèguent un certain nombre de fonctions de régulation politique et sociale (systèmes de retraites, allocations de chômage etc.). Ce processus est également observable à l'échelle internationale, notamment dans le cadre de l'arène onusienne caractérisée par la multiplication des négociations avec les entreprises et la mise en place de partenariats public-privé (Ottaway 2001). Si la France – plus difficilement classable (Wilson 1983) - apparaît souvent comme un entre-deux par rapport à ces deux idéaux-types en raison de la prééminence de l'État dans les politiques économiques et sociales, le Conseil économique et social créé en 1925 (devenu aujourd'hui Conseil économique, social et environnemental) illustre cette volonté des pouvoirs publics d'institutionnaliser une représentation des intérêts économiques et sociaux, dans le cadre d'un processus qui reste largement impulsé par l'État (Chatriot 2002) - ce à quoi Bourdieu fait référence lorsqu'il évoque la relation d'orchestration ou d'harmonie préétablie entre représentants et représentés (Bourdieu 1981).

En contexte autoritaire, se dessine par ailleurs, en creux d'une démarche affichée de dialogue et de concertation avec les partis politiques et les syndicats, une stratégie claire de contrôle des acteurs politiques et sociaux par l'État, comme dans le cas tunisien ou marocain par exemple (Allal et Bennafla 2011 ; Gobe 2008).

### **C. Les effets ambivalents de la montée en puissance de l'expertise**

La montée en puissance de l'expertise comme critère de « bonne » représentation est l'une des évolutions les plus étudiées par la littérature académique. A la figure du représentant « militant » se substitue ainsi progressivement celle du représentant « expert » (Weisbein 2001) plus professionnel, davantage doté en capital scolaire, et moins ancré territorialement et socialement en raison de sa plus grande mobilité dans l'espace international.

Cette professionnalisation de la figure de la représentation, qui se traduit par un éloignement avec le militantisme « de base », est accentuée par le fait que les collectifs sont de plus en plus organisés à l'échelle européenne et internationale en raison des exigences portées par ces institutions (connaissance de la procédure législative, maîtrise de plusieurs langues dont l'anglais de manière impérative). Cette remarque vaut autant pour les acteurs politiques et bureaucratiques qui gravitent autour de la Commission européenne (Robert 2010, Laurens 2015) ou du Parlement européen (Beauvallet et Michon 2012), que pour des acteurs

syndicaux, comme la Confédération européenne des syndicats créée en 1973, ou des groupes d'intérêts (Courty et Michel dans Georgakakis 2012), tels *BusinessEurope* dans les milieux patronaux (Michel 2013).

L'espace international est ici d'autant plus intéressant à analyser, qu'il s'agit d'un espace en cours d'élaboration cumulant un double « handicap » du point de vue de la légitimité représentative, puisqu'à l'absence - ou, à tout le moins, une moindre teneur - de lien électoral (Zürn et Walter-Drop 2011) s'ajoute un accroissement des exigences d'ordre social et culturel sur le profil des représentant.e.s adéquat.e.s.

Cet espace, qui n'échappe pas aux logiques de professionnalisation et de bureaucratisation observées à l'échelle nationale (Steffek et Hahn 2010), est toutefois investi de manière croissante par des acteurs de la société civile par l'intermédiaire de mouvements sociaux et d'ONG, qui prétendent incarner une forme d'internationale civile à la représentativité parfois largement auto-proclamée (Cohen 2004, Pouligny 2001). Ces mouvements voient dans cette échelle d'action l'opportunité de faire progresser des causes qui peuvent être bloquées, voire paralysées, au niveau national (droits de l'homme, environnement, dialogue social) ; ils posent ainsi les jalons de formes de solidarités transnationales. Ces effets d'aubaine ou d'opportunité nouvelles en matière de représentation qu'offre l'échelon international à des acteurs déjà institutionnalisés (comme les organisations syndicales et patronales) comme à de nouveaux entrants, consolident en retour l'ordre politique et social à ce niveau d'intervention.

Enfin, il serait restrictif de ne considérer l'expertise que comme une propriété soit des démocraties occidentales économiquement développées, soit des institutions internationales. La tendance à la technicisation de la représentation se retrouve également en contexte non-occidental, notamment autoritaire, comme le montrent, par exemple, Catusse et Karam dans leur étude comparée du gouvernement local au Liban et au Maroc. En effet, suite aux réformes de décentralisation engagées au cours des années 1990-2000, « l'affichage de compétences techniques [par les prétendants à l'autorité politique locale] semble prendre, dans les deux cas, une certaine ascendance devant la légitimité représentative » (Catusse et Karam dans Camau et Massardier 2009 : 88). Les effets de cette technicisation en termes démocratiques sont, quant à eux, ambivalents : s'ils resserrent, ici encore, le spectre des exigences sur les individus habilités à représenter leurs concitoyen.ne.s, ils conduisent également les nouvelles autorités locales à remettre en cause le monopole revendiqué de l'expertise de l'autorité centrale, et posent les jalons d'une gouvernance davantage multi-niveaux de l'action publique.

**Transition :** Cette ambivalence au cœur du processus de représentation (donner une voix, une place, un pouvoir aux individus tout en les contrôlant) permet de comprendre pourquoi l'ordre politique et social adossé aux mécanismes représentatifs est, par définition, fragile car soumis à l'appréciation de la « légitimité démocratique » (Rosanvallon 2008) des représentant.e.s par les citoyen.ne.s. Dans une seconde partie, il s'agira donc d'examiner les critiques qui pèsent sur les représentant.e.s et les possibilités de contestations de l'ordre politique et social en place.

## **II. Mal-représentation et représentativité contestée des institutions**

### **A. Dépossession, éloignement et manque de réceptivité : le dévoilement des déficit(s) de représentativité**

L'une des critiques les plus radicales formulées à l'encontre de la représentation est celle de Bourdieu pour qui l'existence même d'organisations permanentes existant, non plus seulement pour leurs membres, mais pour elles-mêmes, en contribuant notamment à créer le groupe qu'elles entendent (voire prétendent) représenter, constituent une véritable « menace de dépossession des membres 'quelconques' de la classe », due en grande partie à la professionnalisation (Bourdieu 1981).

La plupart des travaux sur la « crise de la représentation » ou le « malaise » dans la représentation (Boutaleb et Roussel 2009) prennent - directement ou indirectement - appui sur cette hypothèse du risque de dépossession des représenté.e.s par les représentant.e.s, que celui-ci prenne la forme d'un désintérêt pour la chose publique par les citoyen.ne.s, d'une perte de contrôle sur l'activité des représentant.e.s, ou d'un sentiment de distance (moins géographique que sociale) résultant d'un déficit d'identification des représenté.e.s à leurs représentant.e.s.

Pour P. Rosanvallon « la légitimité (...) reste toujours précaire, continuellement remise en jeu, dépendante de la perception sociale de l'action et du comportement des institutions » (Rosanvallon 2008 : 19). Le processus historique de consolidation de la forme de légitimité démocratique apparue au 18<sup>e</sup> siècle, qui était largement arrimée à une conception de la représentation de l'intérêt général de la société (ou généralité sociale) au détriment du particulier, a été considérablement fragilisé durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Cette fragilisation s'est notamment traduite par l'expression de demandes de renouvellement de la représentation, caractérisées par des exigences d'impartialité, de réflexivité (au sens de correction des mécanismes en place jugés inappropriés) et de proximité. La représentativité entendue au sens de « bonne » représentation ne doit donc plus seulement être affaire de procédures (bien que toute une ingénierie soit mise en place pour améliorer leur fonctionnement et notamment leur transparence), mais aussi de pratiques concrètes, faites d'attention et de réceptivité aux demandes émanant des représenté.e.s : « Être représentatif signifie ici être à l'écoute de certains besoins spécifiques de la société et en même temps redonner leur place en droit et en dignité aux plus invisibles de ses membres » (Rosanvallon 2008 : 140).

### **B. Mobilisations et contestations de l'ordre**

Cette ambivalence entre dynamique d'inclusion et d'exclusion, ajoutée au caractère évolutif des demandes de représentation, est particulièrement féconde pour comprendre les mécanismes à l'œuvre dans les mobilisations et les contestations de l'ordre politique et social en contexte démocratique et autoritaire, même si ces dernières sont exprimées sous des formes assez différentes.

Dans le domaine économique et social, les mobilisations de chômeurs des années 1990 sont emblématiques de la manière dont des individus – en « marge » des grandes centrales

syndicales comme la CDFT et la CGT centrées sur la défense de l'emploi - ont constitué des modes d'organisation alternatifs pour porter des revendications spécifiques (Mouchard 2009). Parfois, les syndicats historiques, comme la CGT, ont tenté « d'organiser les inorganisés » et notamment, les travailleurs précaires (dans les secteurs de l'automobile et de la vente en centre commercial). Mais les travaux de Bérout (2009) montrent à quel point il leur a été difficile de conserver, en pratique, le monopole d'une représentativité construite sur le temps long et consolidée par les pouvoirs publics au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Leur « présomption irréfragable de représentativité » (conscrite en 1966 en France) a ainsi été remise en cause par le gouvernement de N. Sarkozy en 2008, dans un contexte de déclin du syndicalisme (Bérout, Le Crom, Yon 2012).

Par ailleurs, la multiplication des groupes porteurs de causes spécifiques non prises en charge par les organisations syndicales traditionnelles a favorisé l'émergence d'organisations non-gouvernementales (ou « organisations de la société civile ») qui, tantôt coopèrent, tantôt leur font concurrence, et remettent en cause leur représentativité (Louis 2016, Spooner 2004). Heery, Williams et Abbott (2012) parlent ainsi de coalitions qui transcendent le seul clivage de classe et présentent des défis en termes d'alliance avec les syndicats traditionnels. Si la convergence peut se faire facilement sur des thèmes comme les droits de l'homme - ces auteurs prennent notamment pour exemple un accord de coopération ou *Memorandum of understanding* entre Amnesty International et le *Trades Union Congress* (ou TUC), principal syndicat britannique en 2009 -, d'autres enjeux (comme les retraites, ou la prise en charge du handicap et de la vieillesse) peuvent devenir beaucoup plus conflictuels et révéler des désaccords de fond entre acteurs sociaux, tant en termes d'analyse des problèmes que de répertoires d'action.

Dans des régimes démocratiques, ces mobilisations *perturbent* l'ordre politique et social en vigueur, en ce qu'elles *contestent* implicitement ou explicitement la *représentativité* des acteurs en place et interrogent la légitimité des systèmes fondés sur une concertation entre un certain type d'acteurs (comme nous l'avons vu dans la première partie).

Dans des contextes autoritaires, elles peuvent potentiellement mener à des bouleversements plus profonds. L'observation des processus révolutionnaires, à compter des printemps arabes de 2011, est ici particulièrement féconde pour analyser les liens entre mal-représentation et renversement de l'ordre en place. Revenant sur la genèse de la révolution tunisienne, Hmed (2012) met à jour les « réseaux dormants » que forment non seulement certains acteurs (un ensemble hétéroclite d'individus, des enseignants aux jeunes des cités, plus ou moins politisés), mais aussi certains espaces (tels que la rue et des quartiers réinvestis en tant qu'espaces publics au détriment des lieux classiques du pouvoir). Ces acteurs s'agrègent, de manière plus ou moins structurée, aux acteurs plus institutionnalisés que sont les syndicats et notamment l'UGTT. Il convient alors de distinguer entre la direction nationale du syndicat, accusée par nombre de militants d'avoir été trop accommodante avec le pouvoir en place, et ses sections locales, qui se sont montrées beaucoup plus actives dans la contestation du régime de Ben Ali. Ce phénomène est également observable en Égypte où l'Union Générale des Syndicats de Travailleurs Égyptiens (UGSTE) a, parmi les nombreuses critiques dont elle a fait l'objet, été régulièrement accusée de défendre davantage les intérêts du régime que ceux des ouvriers (Duboc 2011).

## C. Réflexivité institutionnelle et réformes de la représentation

Pour Rosanvallon (2008), la réflexivité (en contexte démocratique) consiste en un travail mené par les institutions pour corriger et compenser les présupposés de la plupart des systèmes démocratiques à représenter les citoyen.ne.s dans leur généralité. Dans cette dernière sous-partie, il s'agira donc de réfléchir aux mécanismes prévus ou inventés par les acteurs institutionnels en place ou par ceux nouvellement désigné.e.s pour pallier les défaillances des systèmes politiques, sources de déficits de légitimité, de contestations voire de bouleversements violents. On peut penser, dans un premier temps, aux réformes visant à accroître la qualité de la représentation, comme celles garantissant son accès à des catégories de populations qui en étaient jusque-là exclues, par le biais de quotas (ethniques, de genre, etc.), par exemple. Il peut aussi s'agir d'élargir la représentation à des catégories qui ne peuvent pas s'exprimer, mais qui jouent néanmoins un rôle dans la conservation de l'ordre social et politique en vigueur, voire dont la survie est directement liée aux décisions prises par les représentant.e.s actuel.le.s. C'est par exemple ce à quoi nous invitent Bourg et Whiteside (2010) dans le cadre de leur travail sur la démocratie écologique, qui envisage notamment la représentation d'espèces non-humaines.

Le travail de réflexivité et de réforme peut même viser à rendre le processus de désignation des représentant.e.s plus transparent, via la création d'autorités indépendantes de contrôle (comme, par exemple, l'envoi de missions d'observation et de contrôle électoral par l'ONU). Enfin, et sans durcir à l'excès la distinction entre démocratie représentative et participative, il convient de mentionner la multiplication des dispositifs participatifs qui puisent davantage dans le registre de la démocratie directe. Si ces derniers procèdent originellement du « bas » et ont été popularisés à l'échelle locale (à travers l'élaboration, par exemple, de budgets municipaux participatifs), ils sont de plus en plus impulsés par le « haut » (signe de la relative réflexivité des institutions centrales), ce qui amène notamment Aldrin et Hubé à parler d'État participatif. Ici, on voit bien comment, la pensée participationniste œuvre à la reproduction de l'ordre politique et social existant davantage qu'à sa transformation (Aldrin et Hubé 2016).

## Conclusion

Au terme de cette réflexion, nous avons démontré la nature profondément ambivalente du lien entre représentation et ordre politique et social. La représentation est tantôt source de légitimation, de consolidation, voire de reproduction de cet ordre, tantôt source de sa remise en question, dès lors que des déficits de représentativité sont mis à jour. Le lien entre représentation et ordre politique et social est donc traversé par des logiques de continuité et de changement et ce, aux échelles locale, nationale et internationale que nous nous sommes efforcés d'étudier ensemble, sans nier leurs spécificités. De même, sans verser dans un relativisme mettant à équivalence les régimes démocratiques et autoritaires, ces derniers se distinguant notamment par le moindre degré de marge de manœuvre qu'ils laissent à leurs sociétés civiles en matière de représentation et d'exercice du pouvoir (Camau et Massardier 2009 : 32), nous avons également montré la fragilité du lien entre représentation et ordre démocratique. D'où la nécessité une réflexivité permanente des acteurs et institutions qui souhaitent conserver le pouvoir.

Pour autant, il ne faut pas non plus exagérer le poids de la variable représentative en matière de compréhension de la stabilité ou de l'instabilité des régimes et des systèmes politiques. Il s'agit dès lors d'envisager le rôle d'autres facteurs dans le maintien ou non de l'ordre politique et social, comme le degré de politisation, ou encore le rôle d'autres institutions comme l'armée et la police (notamment via la répression qu'elles peuvent exercer sur les mouvements contestataires), ou encore les médias et les réseaux sociaux dans leur capacité à susciter et à animer le débat public de manière plus ou moins pacifiée.



## **VI - Epreuve orale de leçon**

**Rapport** : Sophie Harnay

### **6.1. Nature et déroulement de l'épreuve**

« 1<sup>o</sup> Leçon suivie d'un entretien avec le jury (durée de la préparation : six heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum [leçon : quarante minutes ; entretien : vingt minutes maximum] ; coefficient 5).

Le programme de l'épreuve est constitué des programmes de sciences économiques et sociales de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal, des programmes d'économie approfondie et d'économie, sociologie et histoire du monde contemporain de la classe préparatoire économique et commerciale option économique (première et seconde années) et du programme de sciences sociales de la classe préparatoire littéraire voie B/ L (première et seconde années) ». Arrêté du 22 mai 2018.

La préparation a lieu en bibliothèque (la liste des livres disponibles est consultable sur le site Ses-Ens (<http://ses.ens-lyon.fr/>) dédié aux sciences économiques et sociales). Les candidats disposent de transparents qui leur permettent de consigner le plan, des schémas, des graphiques... ; il leur est demandé, depuis la session 2018, de présenter la liste des ouvrages qu'ils ont utilisés pour construire leur exposé (et éventuellement de la noter sur un transparent) dans le temps imparti à l'exposé – par exemple, juste après leur conclusion.

L'épreuve débute par un exposé du candidat d'une durée maximum de 45 minutes. De très bons exposés peuvent ne pas utiliser tout le temps imparti, mais il est attendu que les exposés durent au moins 35 minutes.

L'épreuve se poursuit par un entretien de 15 minutes maximum (même si l'exposé a duré moins de 45 minutes). Cet entretien débute par des questions sur l'exposé et sur la dominante concernant l'exposé puis s'élargit à des questions concernant l'autre dominante et aux faits économiques et sociaux. Le jury se réserve la possibilité de poser des questions de transposition didactique.

### **6.2. Les résultats : distribution des notes**

90 présents.

La moyenne générale des notes s'établit à 10,82/20 (contre 10,9/20 en 2018 ; 11,05 en 2017 ; 11,44 ; 10,43 en 2015, 9,27 en 2014 ; 8,92 en 2013 ; 10,08 en 2012 ; 9,58 en 2011).

Les notes sont comprises entre 5 et 19.

### **6.3. Quelques sujets donnés cette année**

Les sujets sont, à parts égales, à dominante économique et à dominante sociologique (dont des sujets de science politique) ; la dominante est notée sur le sujet tiré par le candidat.



## **Dominante sociologie**

Les partis politiques sont-ils dépassés ?

Le clivage gauche-droite

La parité en politique

Qu'est-ce qu'un problème public ?

Le pouvoir des médias

Les régimes autoritaires

Les professionnels de la politique : une élite ?

Les conditions de l'action collective

Etats et Nations

L'individu et les individus

L'efficacité des réseaux sociaux

La force des liens forts

L'égalisation des conditions

Est-il possible d'agir à plusieurs ?

Qu'est-ce que la famille ?

Qu'est-ce que l'âge ?

Armes, ressources, capitaux

La violence

Les publics de la culture

Les grandes variables en sociologie

Faut-il des élites ?

Sports et sportifs/sportives

Les grandes enquêtes en sociologie

L'amour est-il un objet sociologique ?

La France des pavillons

Les cadres

Les statistiques ethniques

Le monde des patrons

La virilité

La diversité des formes de la jeunesse

L'expérience de la jeunesse

Les révolutions scientifiques

La maladie comme objet sociologique

L'étranger

La déviance est-elle un défaut d'intériorisation des normes ?

Quantifier en sciences sociales

L'exclusion

La fête (sociologie / science politique)

Hériter

Autonomie et dépendance

Les formes de la contestation sociale

### **Dominante économie**

Les banques centrales apprennent-elles des crises ?

Les crises font-elles progresser la science économique ?

La guerre des monnaies

Etat-providence et mondialisations

Existe-t-il une forme unique de protectionnisme ?

Avantage comparatif des nations et compétitivité des firmes

Suffit-il d'investir pour se développer ?

Progrès technique et transition énergétique

Faut-il restaurer les politiques conjoncturelles ?

Crise économique et puissance publique

Qu'est-ce qu'une politique publique efficace ?

Obsolescence des innovations et croissance

Les arbitrages intertemporels sont-ils possibles ?

L'inflation est-elle condamnable ?

Quelle (s) convergence(s) au sein de la zone euro ?

La coopération est-elle rationnelle ?

Cycles financiers et croissance

La progressivité de l'impôt réduit-elle la croissance économique ?

Les modes de régulation du capitalisme

Comment financer la transition écologique ?

Où en est le concept de rationalité dans l'analyse économique ?

Quelle place pour l'analyse empirique dans l'analyse économique ?

Quelle portée explicative du modèle principal - agent en microéconomie ?

La croissance économique peut-elle encore être un objectif de politique économique dans les pays développés ?

Qu'est-ce que la contrainte extérieure ?

Les conséquences économiques du vieillissement démographique

Redistribution et incitation

Le marché gère-t-il efficacement les risques ?

La place des actionnaires dans la firme

Augmenter ou réduire la dette publique ?

Peut-on se passer des brevets ?

Ressources naturelles et développement durable

Le marché du médicament est-il un marché comme les autres ?

Les frontières de l'analyse économique

Qu'est-ce que la compétitivité ?

Les monnaies alternatives : quel modèle économique ?

Peut-on lutter contre les paradis fiscaux ?

Faut-il repenser l'Etat-Providence ?

La place de la rente dans l'analyse économique

Firmes multinationales et gouvernance mondiale

Les politiques industrielles

#### **6.4. Commentaires et recommandations**

Les attentes du jury et les caractéristiques des prestations des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé ces dernières années. Les remarques contenues dans les derniers rapports de jury conservent donc toute leur actualité et sont très largement reprises dans le présent rapport.

Le jury tient à souligner le bon niveau général des exposés, certain(e)s candidat(e)s ayant présenté des leçons de niveau remarquable.

Concernant la forme de l'exposé, et à de très rares exceptions, les candidat(e)s satisfont aux exigences formelles de l'exercice, auxquels ils se montrent bien préparés : exposé de 35 à 45 minutes, plan clairement annoncé, développement structuré témoignant de la maîtrise formelle de la méthodologie de l'exposé. Le jury déplore toutefois quelques exposés trop courts (moins de 35 minutes), ne permettant pas aux candidats de traiter l'ensemble des aspects du sujet ou témoignant d'importantes lacunes disciplinaires. Certains exposés pèchent également par l'absence formelle de transitions explicites à l'oral, traduisant souvent une absence de fil conducteur clair de l'exposé ou un manque de rigueur du propos.

Concernant le contenu des exposés, les exposés reflètent en moyenne le niveau de connaissances élevé des candidat(e)s. Plusieurs exposés d'excellent niveau mobilisent de façon opportune les différents niveaux d'analyse attendus en sciences économiques et sociales et articulent de manière convaincante références et modèles théoriques, analyses empiriques et illustrations. Néanmoins, certains exposés font apparaître la fragilité scientifique de certain(e)s candidat(e)s, induisant un manque de rigueur dans la construction de la problématique et dans la manière de traiter le sujet. Le jury rappelle à cet égard l'attention toute particulière prêtée à la qualité de la problématique et à sa justification. Il rappelle de même que la définition des termes du sujet est un préalable indispensable à son traitement rigoureux, ainsi que la nécessité d'utiliser un vocabulaire scientifique approprié et précis. Il conseille également d'éviter les listes d'auteurs ou de théories si leur mobilisation dans l'exposé n'est pas pertinente ou explicitée par rapport à la problématique : le « catalogue » est à éviter et ne permet que rarement le traitement problématisé attendu.

Il est évidemment nécessaire de maîtriser les concepts et éléments théoriques de base. Pour autant, le jury regrette les connaissances datées et incomplètes de plusieurs candidat(e)s apparemment peu au fait des développements des analyses des sciences économiques et sociales des deux dernières décennies. Ce dernier point est à relier à l'utilisation maladroite des ressources de la bibliothèque, le jury regrettant que de trop nombreux candidats n'utilisent

quasi-exclusivement que des ouvrages généraux de type manuels ne permettant pas de rattacher le sujet aux grands enjeux économiques, politiques et soci(ét)aux contemporains et aux avancées disciplinaires récentes.

Comme les années précédentes, le jury a proposé une grande variété de thématiques et de formulations de sujets destinées à tester l'ensemble des compétences attendues. Si les sujets posés sont apparemment de difficulté inégale, il va de soi que le jury adapte ses attentes et son niveau d'exigence à la complexité et à la difficulté des sujets proposés. La possibilité de poser des questions sur des sujets très variés dans l'entretien permet en outre de tester la solidité générale des connaissances des candidat(e)s.

Les notes les plus faibles ont été attribuées à des exposés qui présentent soit une erreur de définition et/ou de cadrage du sujet (par exemple, une dimension importante du sujet n'est pas abordée, ou le sujet traité est mal cerné et excède le périmètre du sujet proposé), soit une absence de problématique ou une problématique de qualité insuffisante. Le jury rappelle aux candidat(e)s l'utilité d'un temps de réflexion personnelle sur le sujet avant de se plonger dans les ressources de la bibliothèque : bien souvent, c'est ce temps de réflexion qui permet aux candidat(e)s de cerner le périmètre et les enjeux du sujet pour construire ensuite le raisonnement et une argumentation pertinente.

L'entretien a pour objectif de permettre aux candidat(e)s de préciser certains points insuffisamment développés dans l'exposé et d'apporter des prolongements ou des éclairages complémentaires en lien avec le sujet. D'autres questions visent à tester les connaissances et la capacité de raisonnement des candidats sur différents champs : économie, sociologie, sciences politiques et histoire économique et sociale. Le jury rappelle qu'il est préférable de reconnaître que l'on ignore une réponse plutôt que de tenter une réponse floue ou erronée. Les questions posées lors de l'entretien portent volontairement sur des sujets très divers de façon à évaluer les candidat(e)s sur différents registres. Elles sont de difficulté variable afin que le jury soit en mesure d'étalonner les prestations. Le jury ne s'attend donc pas nécessairement à ce que les candidat(e)s répondent à toutes les questions, mais plutôt qu'ils révèlent leur capacité d'analyse et de réflexion.

## VII - Epreuve orale de Dossier

**Jury :** Vincent Clément, Philippe Deubel, Claire Joignaux-Desplanques Antonello Lambertucci, Marc Pelletier, Nicolas Thibault, Sandrine Yvaniès.

**Rapporteur :** Philippe Deubel

### 7.1. Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve est un commentaire de dossier portant sur un problème économique ou social d'actualité, suivi d'un entretien avec le jury. La durée de la préparation est de 4 heures, et la durée de l'épreuve est fixée à 45 minutes, dont 25 minutes pour l'exposé sur le dossier et 20 minutes pour l'entretien avec le jury.

L'entretien avec le jury se déroule en trois temps. Tout d'abord, le questionnement porte sur la reprise du commentaire du dossier fourni, et plus précisément sur la cohérence du plan suivi, sur la maîtrise des définitions de base ainsi que des théories dans lesquelles l'article s'inscrit, sur les prolongements que l'on peut donner à celui-ci et les limites éventuelles de l'analyse. Le deuxième temps est consacré à des questions qui portent dans un autre champ que celui de l'article (questions d'économie si le dossier est de nature sociologique et réciproquement). Le dernier moment de l'interrogation est une question sur le métier d'enseignant et les valeurs de la République, qui s'inscrit dans le référentiel de compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier et qui a été publié au Bulletin officiel du 25 juillet 2013.

### 7.2. Les résultats : distribution des notes

La moyenne obtenue par les candidats à cette épreuve est de 11,14 et l'écart type de 04,36. 26,6% des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15, 51,1% une note supérieure à 10, et 16,8% une note inférieure ou égale à 6.

Notes	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Fréquences	0	0	0	0	7	8	7	10	6	4	6	10	4	4	5	5	8	2	4	0

### 7.3. Commentaires et recommandations

A quelques exceptions près, les candidats gèrent bien le temps de leur exposé (25 minutes) : les plans sont généralement bien présentés (le plus souvent à l'aide d'un transparent), puis respectés. La majorité des candidats ont une bonne expression orale ; on rappellera toutefois que l'enseignement est un métier de communication et qu'il faut en conséquence regarder les membres du jury et éviter de lire ses notes.

Sur le fond, la qualité des prestations tient surtout au degré de prise en compte du dossier, à sa

contextualisation historique et théorique, et à sa mise en perspective analytique. Les exposés les moins bons se limitent à une restitution plate du texte, sans perspective critique ni arrière-plan théorique ou illustration pertinente. C'est sans doute le défaut majeur et le plus courant : beaucoup de candidats ne parviennent pas à dépasser un simple compte-rendu du texte pour s'en servir comme support d'une réflexion sur ses enjeux actuels ou sur sa place dans l'histoire de la pensée. Ils en restent alors à une reformulation se limitant parfois à la paraphrase. Si l'appui sur le texte est essentiel, les candidats doivent savoir s'en éloigner pour l'analyser et le mettre en perspective, le resituer dans les débats scientifiques qui traversent la discipline, et montrer la portée et l'enjeu des arguments présentés dans les documents. Dans tous les cas de figure, il est utile de mobiliser des connaissances supplémentaires afin de montrer l'apport réel de l'article.

Les lacunes principales apparaissent au moment de l'entretien. Il est inadmissible que les candidats ne connaissent pas certains fondamentaux : indicateurs démographiques et sociaux, mécanismes microéconomiques et macroéconomiques, représentations graphiques usuelles, grandeurs approximatives des agrégats (PIB, taux de chômage, taux d'inflation...). Les connaissances théoriques sont aussi souvent trop superficielles : elles ne résistent pas à des demandes d'explications, ce qui se traduit par des insuffisances au niveau de l'acquisition des compétences de bases en microéconomie (certains candidats sont incapables de tracer une courbe de coût marginal !), en macroéconomie, ainsi que sur les concepts et les méthodes de la sociologie. Au cours de l'entretien qui suit l'exposé, les candidats doivent se montrer réactifs à des questions relevant des différents champs disciplinaires (économie, sociologie, sciences politiques, histoire économique et sociale). Certains candidats manquent singulièrement de culture historique et sont incapables de situer dans le temps des événements marquants (hyperinflation allemande, rapport Villerme, ...). Pour terminer sur le commentaire des prestations, on conseillera de ne pas évoquer au cours de l'exposé des noms d'auteurs ou de théories qui sont peu maîtrisés. Il vaut mieux reconnaître une lacune plutôt que de vouloir avoir réponse à tout en essayant de masquer une ignorance par une rhétorique sans contenu.

Au total, le jury conseille aux candidats :

- de prendre une certaine distance, un recul critique par rapport au texte proposé ; il faut le mettre en perspective en s'efforçant de bien comprendre l'enjeu du document (dans quel contexte celui-ci a-t-il été produit ?).
- d'acquérir les compétences scientifiques nécessaires (c'est-à-dire de haut niveau académique) dans les différents champs disciplinaires, sans bien évidemment omettre l'histoire économique et sociale du XIX<sup>ème</sup> siècle à nos jours, pour pouvoir les mobiliser afin d'enrichir le contenu du dossier (référence à d'autres travaux sur le même thème, référence à l'histoire, etc.).
- d'accorder la plus grande importance aux questions posées pour tester la culture générale du candidat, ce qui nécessite de connaître le vocabulaire de base de l'économie, de la sociologie et de la science politique, de connaître les mécanismes et les raisonnements de base (courbe de Beveridge, schéma à 45°, équilibre de sous-emploi, perte sèche, typologie de l'action sociale chez Weber, formes anormales de la division du travail chez Durkheim, etc.), et de connaître également les éléments essentiels de l'histoire économique et sociale (acte de Speenhamland, charte d'Amiens, charte de Philadelphie, principes de l'étalon or, conférence de Gênes, stabilisation Poincaré, etc.).

Enfin, la question qui porte sur le métier d'enseignant peut porter sur des domaines divers : droit et obligations des fonctionnaires, principes du service public, vie scolaire, vie pédagogique, évaluation, ... Il n'est pas attendu des candidats qu'ils aient une connaissance pointue des différents textes réglementaires. En revanche, au-delà des connaissances



institutionnelles minimum, ils doivent savoir rendre compte de façon pertinente des obligations des fonctionnaires et des valeurs fondatrices du service public d'éducation. On attend avant tout une réflexion sur l'état du système éducatif français et une attitude pragmatique face aux différentes situations professionnelles auxquelles un jeune enseignant peut être confronté. Le candidat est évalué sur ses connaissances et la qualité de sa réflexion personnelle. Le jury n'attend pas des réponses convenues et artificielles : il faut veiller à la cohérence et à la sincérité des propos tenus. Lors de l'entretien, le candidat doit savoir faire preuve d'écoute et de réactivité, tout en faisant un effort pour se projeter dans son futur métier.

#### **7.4. Questions traitées par les candidats :**

- Quels sont les enjeux de la loi de 1905 ?
- Dans quelle mesure les SES contribuent-elles à l'enseignement des valeurs de la République ?
- Comment le professeur de SES peut-il aider à l'orientation ?
- Peut-on évaluer un établissement scolaire ?
- Comment la pratique professionnelle de l'enseignant s'inscrit-elle dans une communauté éducative ?
- Qu'est-ce que la liberté pédagogique de l'enseignant ?
- Le chef d'établissement a-t-il un rôle pédagogique ?
- Comment l'enseignant peut-il prendre en compte la diversité des élèves ?
- Comment les enseignants peuvent-ils contribuer à l'égalité filles-garçons ?
- Quel est l'objet du conseil pédagogique ?
- Comment envisager la coopération avec les parents d'élèves ?
- Comment concevez-vous la bienveillance d'un enseignant ?
- Quel travail à la maison pour les élèves en SES ?
- Que peut apporter l'usage du numérique à l'enseignement des SES ?
- Quel est le rôle du conseil de classe ?

#### **Dossiers traités par les candidats**

##### ***Economie :***

Arion Guillaume, Beatriz, « Inflation perçue, inflation mesurée : des différences par catégories de ménages », *Note de conjoncture de l'INSEE*, mars 2019, pp 19-31. Et Leclair Marie, Rougerine Catherine, Thélot Hélène, « Le logement dans l'indice des prix à la consommation », *INSEE Focus n°152*, avril 2019, pp 1-8. Et Ferret Alexandra et Demoly Elvire, « Les comportements de consommation en 2017 : Le transport pèse plus en milieu rural, le logement en milieu urbain », *INSEE Première n°1749*, avril 2019, pp1-4.

Bénassy-Quéré Agnès, « La zone euro en quête de coordination », *Revue d'économie financière* », premier trimestre 2017, n°125, pp 209-223.

Blanchet Didier, Khder Marie-Baïanne, Leclair Marie, Lee Raphaël, Poncet Hélène, Ragache Nicolas, « La croissance est-elle sous-estimée ? », *L'économie française 2018*, INSEE, 2018.

Bussière Matthieu, « Epargne et investissement : une perspective mondiale », *Revue d'économie financière*, octobre 2016, n°123, pp 93-108.

Donni Olivier, Ponthieux Sophie, « Approches économiques du ménage : du modèle unitaire aux décisions collectives », *Travail, genre et société*, 26(2), 2011, pp 67-83.

Levasseur Sandrine, « Convergence et divergence nominales dans les PECO », *Revue de l'OFCE*, n°158, 2018/4, pp 59-76.

Piton Sophie, Antoine Vatan, « Le partage de la valeur ajoutée, un problème capital, CEPII, *L'économie mondiale 2019*, 2018, pp 67-81. Et De Waziers Diane, Kerdrain Clovis, Osman Yasmine, « L'évolution de la part du travail dans la valeur ajoutée des pays avancés », *Trésor-éco*, janvier 2019, n°234.

### **Sociologie :**

Brinbaum Yaël, Hugrée Cédric, Poullaouec Tristan, « 50% à la licence...mais comment ? Les jeunes de familles populaires à l'université en France », *Economie et statistique*, n°499, 2018.

Coavoux Samuel, « Planifier et sélectionner. Rapport au temps des visiteurs de musées et légitimité culturelle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°226-227, 2019.

François Pierre, Lemerrier Claire, Reverdy Thomas, « L'entreprise et ses actionnaires », *Revue française de sociologie*, 2015/3, Vol. 56, pp 501- 524.

Hugrée Cédric, Penissat Etienne, Spire Alexis, « Les différences entre salariés du public et du privé après le tournant managérial des Etats en Europe », *Revue française de sociologie*, 2015/1, Vol. 56, pp 47-73.

Schwartz Olivier, « Les femmes dans les classes populaires, entre permanence et rupture », *Travail, genre et sociétés*, n°39, 2018.

Sorignet Pierre-Emmanuel, « La construction des identités sexuées et sexuelles au regard de la socialisation professionnelle : le cas des danseurs contemporains », *Sociologie de l'Art*, Vol. opus 5, n° 3, 2004, pp 13-33.

Vanier Camille, Langlade Aurélien, « Comprendre le dépôt de plainte des victimes de viol : facteurs individuels et circonstanciels », *Déviance et Société*, Vol. 42, n°3, 2018, pp 501-519.

## VIII- Rapport sur l'épreuve orale de mathématiques et statistiques appliquées aux sciences sociales

### Membres du jury

Laurent PICCININI (rapporteur), Charlotte CHABERT, Raphaël LEGOY, André SESBOÛÉ.

### 8.1. Déroulement et objectifs de l'épreuve

L'épreuve orale de mathématiques, affectée d'un coefficient 2 et d'une durée de 30 minutes est précédée d'une préparation de 1h30, sans consultation possible de documents.

Des calculatrices (*Texas Instrument 84 Pocket.fr, ou Casio Graph 35+*) étaient à disposition des candidats ainsi que du papier millimétré et semi-log. Les candidats ont également pu *utiliser une calculatrice personnelle à condition qu'elle possède un mode examen qui ne pouvait être activé que par le jury. Tout candidat qui se présentait avec une calculatrice sans mode examen ou avec un mode examen déjà activé s'est vu refuser l'utilisation de celle-ci.*

Cette épreuve est articulée autour d'un triple objectif :

- s'assurer que le candidat maîtrise les concepts et les outils mathématiques utiles à un enseignant de sciences économiques et sociales de l'enseignement secondaire ou de classes préparatoires.
- mesurer l'acquisition d'un bagage mathématique nécessaire à la compréhension des théories et analyses socio-économiques.
- mesurer les aptitudes à utiliser les outils mathématiques au service des sciences sociales.

Le sujet est composé d'une première partie intitulée « Question » portant sur une notion des programmes de mathématiques du secondaire et de deux exercices portant sur des domaines différents du programme du concours. La « Question » est courte et a pour objectif d'évaluer les connaissances des outils mathématiques élémentaires et fondamentaux.

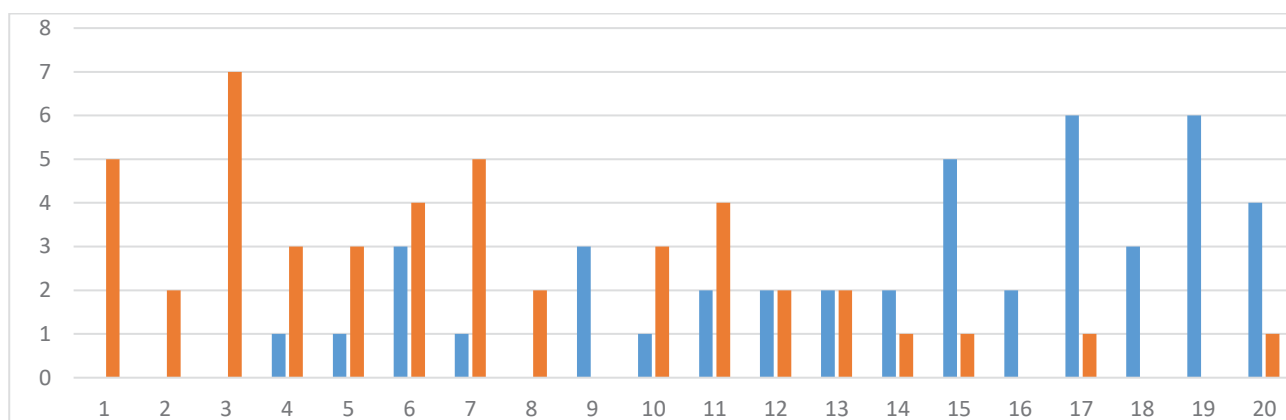
Un échantillon des sujets proposés est donné en annexe du présent rapport.

Le programme est à consulter sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

### 8.2. Résumés statistiques et analyse de la série des notes obtenues

Candidats admissibles	Présents	Moyenne	Ecart type	Médiane	1°quartile	3°quartile
91	90	10,55	5,92	11	6	16
	Admis	Moyenne	Ecart type	Médiane	1°quartile	3°quartile
	44	14,3	4,7	15	11	18

L'écart-type confirme cette année encore la très grande hétérogénéité des candidats, on peut noter une bonne stabilité du troisième quartile qui traduit, comme le reste des indicateurs, une fiabilité des connaissances et des savoir-faire des candidats.



Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance de cette épreuve de mathématique comme le montre la superposition des deux diagrammes en bâtons précédents. Le graphique en bleu correspond aux notes obtenues par les candidats admis. L'autre graphique en orange correspond aux notes obtenues par les candidats refusés.

S'il est évidemment possible de réussir l'agrégation de sciences économiques et sociales avec une note faible en mathématiques comme le montrent les candidats qui ont eu une note en math inférieure ou égale à 6, on remarquera que le nombre de candidats ayant eu une note dans la même fourchette et qui ont échoué est nettement plus élevé.

A contrario, même avec un bon résultat en math, on peut échouer à ce concours. Ce fut le cas pour trois candidats ayant eu une note supérieure ou égale à 15.

### 8.3. Commentaires du jury et conseils aux futurs candidats

Le jury recommande aux futurs candidats de tenir compte des conseils de ce rapport afin de réussir au mieux l'épreuve de mathématiques appliquées aux sciences sociales.

Le jury rappelle une fois de plus que toutes les notions des programmes de première et terminale ES en vigueur doivent être parfaitement connues (y compris les notions récemment introduites au lycée comme les intervalles de fluctuation, les intervalles de confiance, les graphes...). Mais évidemment, le programme de mathématiques de l'agrégation ne se résume pas aux seules connaissances de lycée. Il convient également d'avoir des bases d'algèbre linéaire, de calcul intégral, de probabilités discrètes et continues, de statistiques... (Cf. programme officiel du concours).

Le jury considère qu'un futur agrégé doit impérativement avoir des connaissances mathématiques de base directement liées à l'économie (qu'il pourra être amené à enseigner !) : taux d'intérêts, actualisation, coûts (total, marginal, moyen... dans le cas discret et dans le cas continu), indices (élémentaires et composés), élasticités (ponctuelle et arc, ainsi que le lien entre les deux), ... et, pour ces notions au moins, il doit être capable d'utiliser correctement les usages de notations mathématiques et économiques.

Le jury considère que connaître une « formule », même exacte, n'est pas toujours suffisant ; il attend que le candidat l'ait comprise, puisse la commenter, l'expliquer, voire la démontrer dans certains cas simples. Le jury apprécie lorsque le candidat cite des domaines d'application des formules utilisées en économie ou en sociologie et valorise le candidat qui justifie et interprète autant que possible ses résultats (éventuellement en prenant appui sur un schéma, une courbe, un arbre de probabilités, ...).

Lors de sa présentation, le candidat expose dans un premier temps l'ensemble de ce qu'il a préparé, puis le jury pose des questions portant sur les exercices. Le jury tient à préciser que, du fait de la nature orale de l'épreuve avec un temps d'exposition relativement réduit, il n'est pas question de présenter en détail tous les résultats obtenus en les écrivant intégralement au tableau, ni les calculs intermédiaires. Un bon équilibre entre commentaires oraux et résultats écrits est apprécié et facilite la bonne gestion du temps par le candidat. Cette bonne gestion est prise en compte dans l'évaluation.

Le candidat doit avoir en tête l'intégralité du sujet pour être capable de réagir rapidement aux indications du jury sur les parties non traitées en préparation. Sur ce point, le jury a apprécié les présentations des candidats. En effet, la très grande majorité des candidats ont abordé la question et les deux exercices et ont su exposer leurs résultats en un temps adapté. D'une façon générale, la réactivité des candidats face aux remarques et aux indications du jury est valorisée. La diversité des thèmes abordés pendant l'entretien qui suit la présentation a pour seul but de valoriser au mieux les connaissances et compétences des candidats.

Certaines notes très convenables ont été attribuées à des candidats qui, après obtention de résultats erronés à l'issue de leur préparation, ont su les remettre en question, les corriger et mettre ainsi en évidence une réactivité et un esprit critique nécessaires à l'exercice de l'enseignement.

Le calcul de base « à la main » reste très important, par exemple : calculs élémentaires sur les fractions, les puissances entières, les puissances réelles, dérivées, primitives, logarithme, exponentielle. A cela s'ajoute certaines techniques classiques : étude d'un signe (d'un quotient, d'un produit, d'une fonction polynômiale ou autre), résolution d'un système d'équation linéaire, résolution d'une équation matricielle du type  $AX=B...$

Les candidats doivent également s'attacher à maîtriser l'utilisation d'une calculatrice pour effectuer des calculs fastidieux, pour émettre des conjectures ou bien vérifier des résultats. On utilisera systématiquement la calculatrice pour mener des calculs classiques, comme par exemple déterminer des paramètres statistiques en utilisant les listes de la calculatrice (moyenne, variance, droite de régression), pour déterminer l'inverse d'une matrice ou encore pour obtenir un tableau de valeur et le graphe d'une fonction dans une fenêtre adaptée. En accord avec les programmes de lycées, on privilégiera l'utilisation de la calculatrice pour les calculs de probabilité et la recherche de quantiles pour les lois usuelles (les tables seront encore à disposition des candidats). Les types de calculatrice mises à disposition des candidats ont été rappelés au début de ce rapport.

Dans ce qui suit, le jury précise un certain nombre de conseils et relève des erreurs fréquentes observées en 2019 à éviter :

- Statistiques descriptives :

Les connaissances de base en statistiques doivent être maîtrisées.

Le jury insiste sur le fait que les candidats doivent être capables de décrire une situation statistique : taille de l'échantillon, individus, nature du caractère étudié (qualitatif,

quantitatif discret, quantitatif continu) et déplore qu'aucune amélioration n'ait été constatée sur ce point.

Les calculs des paramètres statistiques élémentaires (moyenne, variance, ...) à partir d'une distribution en fréquence doivent être parfaitement maîtrisés.

Comme lors de la session précédente, le jury se félicite de ce que les candidats avaient cette année d'assez bonnes connaissances pour l'étude de la concentration (indice de Gini, courbe de Lorenz, médiale). En revanche, certaines notions telles que l'utilisation et les propriétés des indices (élémentaires et synthétiques), formules de décomposition de la moyenne et de la variance ne sont toujours pas suffisamment maîtrisées.

Malgré les précédentes recommandations du jury, les représentations d'un histogramme dans le cas de classes d'amplitudes inégales sont encore trop souvent erronées et peu ou mal interprétées. En particulier, la notion de densité de fréquence est trop souvent méconnue.

D'une manière plus générale, le jury constate et regrette que les candidats ne font que peu de lien entre les notions statistiques (caractère, fréquence, moyenne, ...) et probabilistes (variable aléatoire, probabilité, espérance, ...). Le jury signale que ce point de vue est pourtant celui adopté dans les programmes de lycée.

En ce qui concerne l'analyse en composantes principales, le jury constate que les candidats ont une assez bonne connaissance des principes d'utilisation, cependant, on serait en droit d'attendre une meilleure maîtrise de cette méthode d'analyse de données, ainsi des méthodes d'analyse multivarié du programme, de la part de candidats à l'agrégation.

• Probabilités :

Les graphes probabilistes sont des attendus des programmes de lycée qu'il est maintenant important de connaître. Les candidats semblent effectivement familiers de cette notion, cependant le jury rappelle qu'il ne suffit pas de produire la matrice associée à un graphe : les candidats doivent pouvoir expliquer sa définition et savoir l'utiliser.

La notion de loi d'une variable aléatoire discrète doit être connue dans toute sa généralité : le jury attend des candidats qu'ils soient capables de déterminer la loi d'une variable aléatoire discrète à l'aide d'écriture d'événements et de calcul de probabilités ainsi que de calculer l'espérance et la variance d'une telle variable. Les lois usuelles (Bernoulli, binomiale, géométrique et Poisson) doivent être connues : il ne s'agit pas seulement de connaître les formules associées, mais aussi d'être capable de justifier leur utilisation. Le jury a trop souvent constaté que les candidats mobilisent sans justification la loi binomiale, ce qui devient très problématique quand cette loi n'est pas adaptée à la situation.

En ce qui concerne les lois continues, on attend des candidats qu'ils connaissent les densités et fonctions de répartition des lois « usuelles » (loi uniforme, lois normales, loi exponentielle) ainsi que le lien entre fonction de répartition et densité de probabilité et les propriétés de l'espérance et de la variance.

- Statistiques inférentielles :

La distinction entre intervalle de fluctuation centré sur la probabilité et intervalle de confiance centré sur la fréquence doit être maîtrisée.

On attend des candidats qu'ils sachent donner une interprétation du risque quadratique d'un estimateur. Le jury confirme l'amélioration des connaissances des candidats sur ce point cette année encore.

Les tests d'hypothèse doivent être bien formulés : formulation des hypothèses  $H_0$  et  $H_1$ , notions de risques de première et de seconde espèce, de  $p$ -value ; application à la régression, tests d'indépendance du  $\chi^2$  ou d'ajustement à une loi. Le jury note que la prise de décision mène trop de candidats à « accepter  $H_0$  ».

- Fonctions numériques d'une ou plusieurs variables réelles :

Les compétences et savoir-faire dans ce domaine sont indispensables : fonction logarithme népérien, fonctions exponentielles, fonctions puissance réelle, dérivation d'une fonction et applications. Concernant ce dernier point, le jury regrette le manque de recul des candidats.

Les fonctions trigonométriques sont hors programme.

La convexité est une notion à bien connaître, en particulier pour les interprétations qu'elle permet dans des situations économiques (optimisation, préférence du consommateur, ...).

Le jury rappelle que la recherche directe de primitives n'est pas la seule technique de calcul d'intégrale (IPP, changement de variables, ...). Par ailleurs, les différentes interprétations de l'intégrale dans les domaines économiques ont été valorisées (surplus, valeur moyenne, Gini, ...).

Pour les fonctions de plusieurs variables, si les attendus du jury se limitent essentiellement au calcul des dérivées partielles et à l'optimisation notamment par la méthode du lagrangien, le lien entre conditions d'optimalité du second ordre et convexité (faisant écho aux conditions du second ordre pour les fonctions d'une variable) doit être connu.

- Suites réelles :

Les suites arithmétiques, géométriques, arithmético-géométriques sont des attendus incontournables du concours.

Les candidats doivent être capables de comprendre l'écriture indicielle utilisée pour les suites, de comprendre et d'utiliser une relation de récurrence simple au-delà du cadre des suites usuelles. Le principe de la démonstration par récurrence doit être connu et explicité précisément, avec ses étapes.

Le jury constate une amélioration de la maîtrise technique des notions ci-dessus, cependant il attend que les candidats soient capables de mettre en lien ces suites avec les situations qui y conduisent. Par exemple : taux, indices élémentaires, actualisation et capitalisation, ...



• Matrices :

Aucune théorie trop approfondie n'est exigible dans ce domaine, cependant le jury attend des candidats une vigilance minimale sur les règles du calcul matriciel.

Le calcul du déterminant à la main et du polynôme caractéristique n'est pas exigible au-delà des matrices carrées  $2 \times 2$ .

Pour le calcul du déterminant ou la détermination d'une matrice inverse, l'utilisation de la calculatrice est très attendue.

Le jury note une nette amélioration dans la connaissance du principe de la diagonalisation cependant il regrette que ce soit au détriment de la connaissance des définitions de valeurs propres et de vecteurs propres.

## **Bibliographie :**

L'utilisation des manuels de lycée est vivement conseillée, les livres destinés aux STS, aux classes préparatoires EC et BL peuvent être utiles pour certains chapitres ainsi que ceux à destination des étudiants de licence et de master à dimension économique (mathématiques et microéconomie).

BLUME Lawrence, SIMON Carl P, *Mathématiques pour économistes*, De Boeck University.

BARNICHON (2008), *Mathématiques et statistiques appliquées à l'économie*, Paris, Bréal.

BRESSOUD Etienne et KAHANE Jean-Claude (2008), *Statistiques descriptives avec Excel et la calculatrice*, Paris, Pearson Education.

GOLDFARB Bernard et PARDOUX Catherine (2013), *Introduction à la méthode statistique. Statistique et probabilités*, Paris, Dunod.

HARDOUIN Cécile (2015), *Les maths au CAPES de Sciences économiques et sociales*, Paris, Dunod.

Plusieurs chapitres intéressants pour les économistes : TRUC, Jean-Paul (2012), *Précis de mathématiques et de statistiques*, Paris, Nathan

### **8.4. Extraits de sujets proposés à la session 2019**

D'autres exemples d'exercices peuvent être consultés dans les rapports de jury des années précédentes.

#### **Premier exemple : Question**

Pour une journée donnée, on observe les prix des billets de train en 1<sup>ère</sup> classe Paris-Clermont-Ferrand :

- lorsque le prix est à 59 euros, 166 billets sont vendus
- lorsque le prix passe à 77 euros, 120 billets sont vendus.

Pour les billets de 2<sup>nd</sup>e classe Paris-Clermont Ferrand :

- lorsque le prix est à 40 euros, 412 billets sont vendus

— lorsque le prix passe à 56 euros, 210 billets sont vendus.

1. Calculer l'élasticité de la demande par rapport aux prix, pour les billets de 1ère classe, puis pour les billets de 2nde classe Paris-Clermont.

2. Interpréter et comparer ces résultats.

3. Sur une autre ligne et pour un prix du billet à 70 euros, il est vendu 97 billets. En admettant que l'élasticité égale à  $-0,5\%$ , estimer le nombre de billets vendus suite à une augmentation du prix de  $1,5\%$ .

### Deuxième exemple : Question

Le tableau suivant indique la répartition des salaires, en euros, des 400 employés d'une entreprise.

Salaires	[1000 ; 1500[	[1500 ; 2000	[2000 ; 3500[	[3500 ; 4500]
Effectifs	300	55	35	10

Les calculs pourront être effectués à la calculatrice.

1) Calculer une estimation du salaire moyen des employés de cette entreprise. Pourquoi est-ce une estimation ?

2) Calculer l'écart-type de cette série statistique ainsi que son coefficient de variation (aussi appelé écart type relatif).

Quelle est l'interprétation de ce coefficient de variation ?

3) Déterminer la médiane de la série et interpréter le résultat.

### Troisième exemple : Exercice

L'entreprise A fabrique des imprimantes, qu'elle vend au prix unitaire de  $p_1$  euros. De son côté, l'entreprise B fabrique des cartouches d'encre qu'elle vend au prix unitaire de  $p_2$  euros. On suppose que la demande pour les imprimantes est  $D_A(p_1) = 9 - \left(\frac{p_1}{50}\right)^2$ , alors que la demande des cartouches d'encre est  $D_B(p_1, p_2) = \frac{200 - p_1 - 2p_2}{100}$ . Les fonctions de demande sont exprimées en milliers d'unités. On suppose que les demandes et les prix sont strictement positifs et on néglige les coûts de fabrication.

1) Justifier que le domaine de validité du modèle est :

$$V = \{(p_1, p_2) \in \mathbb{R}_+^2, p_1 < 150, p_1 + 2p_2 < 200\}$$

Représenter le domaine  $V$  dans un repère du plan avec  $p_1$  en abscisse et  $p_2$  en ordonnée.

2)

a) Déterminer le prix des imprimantes  $p_1^*$  qui maximise le chiffre d'affaires de l'entreprise A donné par  $P_A(p_1) = p_1 D_A(p_1)$ .

b) En admettant que l'entreprise A fixe le prix de vente d'une imprimante à  $p_1^*$ , trouver le prix  $p_2^*$  d'une cartouche d'encre qui maximise le chiffre d'affaires de l'entreprise B donné par :  $P_B(p_2) = p_2 D_B(p_1^*, p_2)$ .

c) Déterminer alors le chiffre d'affaire total  $P_A(p_1^*) + P_B(p_2^*)$ .

3) On suppose maintenant que les entreprises A et B fusionnent. Le chiffre d'affaire du groupe ainsi constitué est donc la somme des chiffres d'affaire des deux entreprises :

$$P(p_1, p_2) = p_1 D_A(p_1) + p_2 D_B(p_1, p_2)$$

a) Démontrer que  $P$  a un unique point critique sur  $V$ .

b) Démontrer que  $P$  a un maximum local sur  $V$  et calculer la valeur de ce maximum.

- 4) Commenter la différence entre les résultats de la question 2 et ceux de la question 3.
- 5) On suppose désormais que les entreprises A et B ont fusionné et que le groupe ainsi formé a fixé le prix d'une imprimante à 85,21 euros et le prix d'une cartouche d'encre à 28,70 euros. Un consommateur ayant un budget annuel de 120 euros pour les coûts d'impression (imprimantes et encre à l'exclusion des autres coûts) a une utilité modélisée par la fonction  $u(x, y) = \frac{1}{3}\ln(x) + \frac{2}{3}\ln(y)$  où  $x$  est le nombre d'imprimantes et  $y$  le nombre de cartouches consommées en une année.
- a) Ecrire la contrainte de budget du consommateur.
- b) Déterminer les quantités d'imprimantes et de cartouches qui permettront au consommateur d'optimiser son utilité.
- c) Donner la valeur du multiplicateur de Lagrange et interpréter ce résultat.

#### Quatrième exemple : Exercice

Une école souhaite faire une étude portant sur les notes de ses étudiants selon leur filière de provenance. On obtient les données suivantes :

	[0;6[	[6; 10[	[10; 14[	[14;20]	Total	moyenne	variance
Filière A	15	15	15	15	60	10,00	26,50
Filière B	22	42	38	18	120	9,70	18,91

- Décrire la situation statistique.
- Calculer les distributions conditionnelles en fréquences de la variable *note*.  
Les variables *note* et *filière* semblent-elles indépendantes ?
- Déterminer les médianes conditionnelles de la variable *note*. Interpréter.
- Calculer la moyenne globale à l'aide des moyennes conditionnelles.
- Calculer la variance globale.
- Calculer la variance des moyennes conditionnelles (aussi appelée variance inter) et interpréter.
- Calculer la moyenne des variances conditionnelles (aussi appelée variance intra) et interpréter.
- Le but de cette partie est de tester l'indépendance des variables *note* et *filière* en mettant en œuvre un test d'égalité des moyennes par l'analyse de la variance.
  - Formuler l'hypothèse nulle du test ( $H$ ).
  - On considère la valeur  $T = (n - k) \times \frac{\text{variance inter}}{\text{variance intra}}$  où  $n$  est la taille de l'échantillon et  $k$  le nombre de sous-populations. On admet que, sous cette hypothèse ( $H$ ), les valeurs de  $T$  varient approximativement comme la distribution du  $\chi^2$  à  $k - 1$  degrés de liberté.

Pour ce test, on considère un seuil de risque de  $\alpha = 5\%$ .

- Déterminer le seuil critique  $s$  en utilisant la table statistique appropriée.
- En déduire la zone de rejet de ( $H$ ).
- Déterminer la valeur  $t$  prise par  $T$  sur l'échantillon étudié et conclure.



## **Annexe : Exemples de bonnes copies**

- En sciences économiques
- En sociologie
- En histoire et géographie du monde contemporain
- En droit public et science politique



Epreuve : 101 ..... Matière : 0445 ..... Session : 2019 .....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Comme cela est le cas chaque année à l'occasion de la journée internationale des droits des Femmes, le 8 mars 2019 a été l'occasion de débattre des différences de salaire entre Femmes et hommes. L'Organisation internationale du travail a ainsi et pour l'occasion publié un rapport qui n'expliquait pas prioritairement cette différence de salaire - de l'ordre d'environ 30% par rapport au salaire moyen des hommes, au détriment des Femmes et au niveau mondial - par les productivités différentes des femmes et des hommes mais avant tout par l'inégale répartition des tâches domestiques.

Le lien entre salaire et productivité est notamment justifié par l'analyse néo-classique du marché du travail dont un bon exemple d'exposition est donné par l'ouvrage de John Hicks Theory of Wages (1932). Le salaire est ici le prix de la force de travail dont la quantité est le temps de travail offert par les travailleurs et demandé par les employeurs. Pour J. Hicks, le marché du travail est un marché de facteur de production. Sur les marchés des facteurs de production (les biens et services utilisés doublement pour la production des biens et services ordinaires), la demande est une demande dite dérivée : elle dépend de la décision de production des marchandises dans la production desquelles les facteurs de production entrent.

Le prix d'équilibre des facteurs de



production — le travail, la terre et le capital — est égal à leur productivité marginale. Autrement dit, à l'équilibre, le coût marginal du travail (le salaire horaire) est égal à sa productivité marginale. Le salaire horaire est donc égal à la productivité horaire de la dernière heure travaillée, soit la valeur marchande (monétaire) des biens et services produits en un temps donné (une heure).

J. Hicks n'ignorait pas le caractère particulier du marché du travail. Il notait déjà que la productivité des travailleurs dépendait d'un facteur subjectif: la motivation. Robert Solow (Labor Markets and Social Institutions, 1990) insiste davantage encore sur les spécificités du marché du travail: offreurs et demandeurs recherchent chacun quelque chose (un emploi et une force de travail), les contrats qui les lient établissent des relations durables (souvent plusieurs années), offreurs et demandeurs font tous face à une situation d'information imparfaite (sur la qualité de l'emploi et la motivation du travailleur) et, surtout, chaque agent de ce marché a une idée de ce que une relation de travail correspondant à un certain idéal de justice sociale doit être. Structuré par un ensemble de règles formelles ou informelles faisant l'objet d'un minimum d'accord — autrement dit structuré par des institutions (Tito Boeri et Jan Van Ours, The Economics of Imperfect Labor Markets, 2008) —, le marché du travail est un marché de concurrence imparfaite. Cette question de l'imperfection du marché du travail concerne directement celle des différences de salaire. En effet, et comme le soulignent Paul Samuelson et William Nordhaus (Economics, 2009) dans le chapitre qu'ils consacrent au marché du travail, dans un marché du travail de concurrence parfaite, il y aurait un seul



niveau de salaire. Or, dans la réalité, c'est loin d'être le cas.

La question des différences de salaire n'est donc pas seulement une question de justice sociale, c'est aussi un problème qui interroge la science économique pour des raisons proprement scientifiques. C'est une de ces questions à travers laquelle la science économique peut aider à réaliser le bien commun (Jean Tirole, Économie du bien commun, 2016) grâce à sa rigueur et à sa modestie; Paul Krugman et Robin Wells (Economics, 2015) insistent sur le fait que les justifications "économiques" des différences de salaire au détriment des femmes américaines et des citoyens afro-américains ne sont pas forcément "politiquement" justes pour les économistes - ne doit-on rémunérer que la productivité horaire?

Il s'agit-là d'une question normative. Or, il convient ici de s'intéresser avant tout à l'économie positive. Comment la science économique rend-elle compte des liens entre différences de salaire et productivité?

Le lien entre différences de salaire et productivité peut être étudié de deux manières: à partir du postulat d'un marché du travail à prix flexibles (I) ou à partir du postulat d'un marché du travail à prix rigides (II)



**I** Différences de salaire et productivité dans les analyses de marchés du travail à prix flexibles: une relation relativement forte et directe

Tout en prenant en compte les relatives imperfections de marchés du travail sur lesquels existent des différences de salaire, les analyses économiques reposant sur le postulat de prix flexibles



s'inscrivent dans la continuité de l'analyse néo-classique en considérant que les différences de salaire sont déterminées par les différences de productivité (A). Elles rendent également compte des différences de salaire par les différences d'utilité des offreurs et demandeurs de travail (B).

**A** Des différences de salaire traduisant des différences de productivité

Ici, les différences de salaire sont directement liées à la différenciation des offres de travail: tous les travailleurs n'ont pas la même productivité.

Dans son ouvrage Human Capital (1964), Gary Becker établit un lien entre niveau de salaire et productivité à l'aide du concept de capital humain. Le capital humain est l'ensemble des savoirs et savoir-faire (acquis par l'expérience professionnelle, la formation ou l'éducation) qui confèrent des capacités productives supplémentaires aux travailleurs. Cette théorie du capital humain permet de rendre compte des différences de salaire résultant de l'ancienneté dans un emploi (expérience et apprentissage du type "learning by doing"), du niveau de diplôme et du passage par des sessions de formation continue. Cette théorie est discutée par Michael Spence ("Job Market Signaling", 1973) pour qui, s'il y a bien un lien entre productivité, capital humain et salaire, ce lien est plus indirect. En effet, les certifications comme les diplômes indiquent moins des capacités productives supérieures qu'une motivation personnelle forte signe d'une imparable productivité future. C'est en raison de l'asymétrie d'information quant à la motivation et à la productivité future du travailleur que l'employeur va se baser sur ces signaux que Gary Becker appellera "capital humain". Que la productivité dépende directement du capital humain ou de la motivation ayant permis l'accumulation de ce capital humain, le résultat est le même: les travailleurs les plus productifs bénéficient de



Epreuve : ..... Matière : ..... Session : .....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

différences de salaire positives puisque les salaires reflètent des productivités marginales différentes

Ces explications des différences de salaire par des différences de productivité liées plus ou moins directement au capital humain sont aujourd'hui particulièrement pertinentes. Dans son manuel d'économie de référence, Gregory Mankiw (Principles of Economics, 2017) insiste sur l'augmentation des inégalités de salaire en fonction du diplôme. Aux Etats-Unis et en 1974, un homme diplômé du "college" (niveau universitaire) gagnait 40% de plus en moyenne qu'un homme de niveau "high school" (niveau secondaire). En 2014, cette différence est de 80%. Elle était de 35% pour les femmes diplômées de "colleges" par rapport aux femmes de niveau "high school" en 1974; elle est de 70% en faveur des femmes de niveau "college" en 2014. Dans son texte "Racial Inequality in the 21<sup>st</sup> Century" (Handbook of Labor Economics, vol. 4B, 2011), Roland Fryer Jr. explique que le problème du vingt-et-unième siècle n'est plus la "color line" mais la "skill line": les différences de salaire entre afro-américains et blancs s'expliquent de moins en moins par les discriminations et de plus en plus par des différences d'accumulation et d'entretien du capital humain. Ces différences sont dues à des choix politiques (investissements publics insuffisants dans les écoles des quartiers noirs), à des facteurs sociaux (inégalités culturelles face à l'école) et à des logiques identitaires; certaines assignations à un groupe conduisant à des conduites oppositionnelles empêchant l'acquisition de capital humain



comme le soulignent George Akerlof et Rachel Kranton (Identity Economics, 2010).

Les modèles d'étude d'un marché du travail à prix flexibles s'intéressent notamment à ces questions de discrimination.

**B** Des différences de salaire traduisant des différences d'utilité

Si les analyses les plus proches du modèle néo-classique initial insistent sur la productivité comme déterminant des écarts de salaire, elles prennent également en compte les possibles déconnexions entre salaires et productivités du fait de différences d'utilité.

La théorie des discriminations proposée par Gary Becker (The Economics of Discrimination, 1957) rend compte des discriminations sur le marché du travail par l'existence d'un "goût" pour les discriminations qui est plus précisément un dégoût pour l'altérité. Il y a discrimination pour Gary Becker quand dans la fixation du salaire du travailleur, il y a prise en compte d'éléments qui n'ont aucun lien avec la productivité de ce dernier. Les employeurs discriminants sont pour Gary Becker ceux qui font payer leur désutilité (leur "dégoût") liée aux contacts avec des personnes appartenant à certaines minorités (raciales, sexuelles) à ces personnes même qui sont alors discriminées. En effet, cette désutilité de l'employeur conduit à une retenue sur salaire. Pour Gary Becker, ces discriminations ne sont possibles que parce que beaucoup de marchés du travail sont des monopsones et des oligopsones (il y a bien moins de demandeurs que d'offres). Dans les cas où l'atomisticité des agents peut être rétablie, des employeurs moins ou pas discriminants recrutent les travailleurs discrimi-



moins pour des salaires plus proches (voir également) de leurs productivités marginales. Autrement dit, les discriminations (ou décalages entre salaires et productivités) cessent grâce à l'ajustement permis par le mécanisme des prix.

Le décalage entre salaire et productivité n'est pas uniquement lié à la compensation d'une désutilité de l'employeur. Il peut également compenser une désutilité du travailleur. C'est ce que mettent en avant les études des sur-salaires compensateurs appelés "Compensating Wage Differentials" dans les ouvrages d'économie du travail américains (George Borjas, Labor Economics, 2016). Les sur-salaires compensateurs compensent des conditions de travail produisant une désutilité pour le salarié. Ce sont des conditions de travail difficiles. George Borjas cite les cas de travailleurs américains recrutés en Alaska, État des États-Unis d'Amérique où ces travailleurs sont exposés au froid, éloignés de leurs proches, placés dans un environnement avec peu de commodités, etc. Ces travailleurs reçoivent donc un sur-salaire. C'est aussi le cas des travailleurs exposés à des dangers physiques : métiers de la sécurité, métiers de l'extraction minière, métiers de la sidérurgie, etc. Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo et André Zylberberg nuancent la portée de cette théorie des sur-salaires compensateurs (Labor Economics, 2014). En effet, certaines catégories de travailleurs ont des préférences pour le risque. Ce sont des travailleurs de sexe masculin, jeunes, célibataires, sans charge de famille, peu diplômés, etc. Il n'est donc pas forcément nécessaire pour les employeurs de leur offrir une compensation pour les exposer à un risque, tel un risque mortel dont la compensation a été étudiée par Sherwin Rosen et Richard Thaler ("The Price of Saving a Life", 1976).

Dans les cas de discrimination ou de compensation, les travailleurs seront moins bien ou mieux payés que des travailleurs de productivité marginale égale n'étant ni discriminés ni exposés à des désagréments justifiant une compensation.



Ces études d'héritage néo-classique des liens entre différences de salaire horaire et différences de productivité horaire peuvent être complétées par la prise en compte des différences de salaire mensuel. Pour une certaine micro-économie du travail (Gary Becker, Treatise on the Family, 1981; Pierre Cahuc et André Syllberberg, Microéconomie du marché du travail, 2003), les femmes reçoivent un salaire mensuel moins élevé non pas seulement en raison de discriminations sur le marché du travail ou de moindres productivités mais aussi parce que leur productivité est plus grande dans le cadre de l'économie domestique ("Family Economics") les incite à travailler moins que leur compagnon. Même à salaires horaires égaux, Femmes et Hommes connaissent des différences de salaire <sup>mensuel</sup> si les Femmes travaillent plus souvent à temps partiel.

Ces travaux gagnent surtout à être mis en regard de ceux qui, et dans la continuité des réflexions de John Maynard Keynes (General Theory of Employment, Interest and Money, 1936), ne considèrent pas l'absence de flexibilité des prix comme une nécessaire anomalie; ce sont les "sticky prices" qui sont la règle.



## **II** Différences de salaire et productivité dans les analyses de marchés du travail à prix rigides; des relations plus complexes

Les économistes du travail qui postulent que les prix sur le marché du travail - les salaires - sont plutôt rigides et notamment rigides à la baisse sont les économistes de la "nouvelle économie keynésienne" et ceux des écoles dites "institutionnalistes". Ils insistent sur le caractère incitatif des règles de fixation des salaires (A) et sur le rôle des activités de



Epreuve : 101 Matière : 0445 Session : 2019

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

négociation (B). Ces travaux permettent de voir les relations entre différences de salaire et productivité sous un jour nouveau.

**A** L'offre de salaires différenciés et relativement découplés de la productivité: un outil d'incitation

La théorie des contrats incitatifs développée par les économistes néo-Keynésiens vise moins à expliquer les différences de salaire entre travailleurs qu'à donner des fondements microéconomiques solides à la macroéconomie keynésienne. Elle est néanmoins utile pour comprendre les liens entre différences de salaire et productivité.

Pour Costas Azariadis ("Implicit Contracts and Under-Employment Equilibria", 1975), les contrats de travail fonctionnent comme des contrats d'assurance, les travailleurs reçoivent un salaire constant quelque soit l'état du cycle des affaires: dans les périodes de bonne conjoncture, ils sont payés en-dessous de leur productivité marginale, dans les périodes de mauvaise conjoncture, ils sont payés au-dessus de leur productivité marginale. Cela explique la rigidité à la baisse des salaires soulignée par John Maynard Keynes (General Theory..., op.cit.). Les contrats de travail fonctionnent comme des contrats d'assurance. Ils garantissent la rémunération de salariés qui ont une certaine aversion au risque. Ils fidélisent aussi la main d'œuvre et garantissent



doac l'employeur contre le "turnover". Si le salaire est rarement égal à la productivité marginale des travailleurs, cette égalité est réalisée sur le cycle de vie du travailleur du fait des phénomènes de sous-salaires et sur-salaires successifs.

Les idées de Costas Azorís sont reprises dans les études des salaires différés ou "Delayed Compensation" (George Borjas, Labor Economics, op.cit.) Les phénomènes de compensations différées permettent de rendre compte des différences de salaire entre salariés à la productivité égale mais d'âge et/ou d'ancienneté différents. La compensation différée consiste à équilibrer le salaire et la productivité sur l'ensemble de la carrière du travailleur. Le dernier sera "sous-payé" en début de carrière. Cela protège l'employeur contre l'aléa moral (mauvais comportements du salarié inconnu) et incite le salarié à rester dans l'entreprise (ce qui évite les coûts de rotation). En effet, le salarié sera "sur-payé" dans sa deuxième partie de carrière. Les salaires évoluent mais les prix sont relativement fixes - ils ne dépendent pas de la conjoncture et la différence de salaire entre un jeune et un ancien travailleur ne dépend pas de leurs productivités bien que leurs salaires globaux dépendent de leurs productivités globales au final.

La théorie des salaires d'efficacité (Joseph Stiglitz, "The Efficiency Wage Hypothesis", 1976) considère - qu'un salaire inférieur au-dessus du prix de marché conduira les salariés à s'investir et à être plus productifs. Cette théorie combinée avec des théories de la firme étudiant les relations principal-agent (Jensen et Meckling, "Theory of the Firm", 1976).



1976) amène à considérer que des salariés ayant des zones d'incertitude supplémentaires seront, à productivité égale, mieux rémunérés. Cette considération conduit à nous pencher sur les rapports de force au sein des marchés du travail.

## **B** La fixation de salaires différenciés et relativement déconnectés de la productivité; les pouvoirs de négociation

Pour les économistes de la régulation (Michel Aglietta, Régulation et crises du capitalisme, 1976; Robert Boyer, Économie politique des capitalismes, 2015), les salaires et leurs différences sont le produit d'une institution du capitalisme qu'ils appellent "rapport salarial". Il s'agit d'un compromis entre le groupe des employeurs et celui des travailleurs. Il est fonction du rapport de force et permet plus ou moins la réalisation des objectifs suivants: fort niveau de profit, fort niveau de consommation, paix et justice sociales, etc. Le rapport salarial est le produit de négociations collectives impliquant également l'État qui peut imposer des règles: salaire minimum, sur-salaire affecté aux heures supplémentaires, etc. Les institutions qui permettent la fixation des salaires peuvent conduire à des déconnexions entre productivité individuelle et salaire: c'est le cas pour les salariés les moins qualifiés à qui s'appliquent les règles de finissant le salaire minimum. Surtout, ces institutions déconnectant salaires et productivités ne sont pas uniformes. Cela crée des différences de relations entre salaires et productivité entre les salariés.

Michael Piore a appliqué sa théorie de la dualisation des marchés du travail des économies capitalistes au cas de la France ("Dualism in Labor Market", Revue économique, 1978). Cet économiste institutionnaliste américain souligne combien, en France, ce sont les salariés du secteur para-public et de



celui des grandes entreprises qui ont bénéficié des "accords de Grenelle" négociés et signés en 1968. Ce sont donc les salariés travaillant dans les branches avec les taux de syndicalisation les plus élevés qui bénéficient le plus des conventions formelles offrant de relatives déconnexions entre salaires et productivités. A contrario, les salariés du "marché du travail" "secondaire" sont à productivité égale moins bien payés et ont un salaire en lien plus direct avec leur productivité. Les salariés sont souvent des immigrants, des femmes, des jeunes, etc.; la question de la dualisation du marché du travail rejoint donc celle que Paul Samuelson et William Nordhaus appellent "discrimination par exclusion" (Economics, op. cit.).

Une autre division du marché du travail concernant le pouvoir de négociation collective est prise en compte par les néo-Keynésiens Assar Lindbeck et Dennis Snower, celle entre "insiders" et "outsiders" (The Insider-Outsider Theory of Employment and Unemployment, 1989). Selon eux, les salariés installés dits "insiders" peuvent, notamment grâce à l'appui de la négociation collective, revendiquer un salaire égal au salaire d'équilibre (équivalent à leur productivité marginale) augmenté du coût de rotation de la main d'œuvre. Pour cela, ils vont refuser de collaborer avec les nouveaux entrants (outsiders) en ne les intégrant pas dans les collectifs de travail, en refusant de participer à leurs formations, etc. Cautonnés ainsi au sous-emploi (missions en "interim", temps partiels voire chômage), les outsiders sont en position de faiblesse sur le marché du travail et ne bénéficient d'aucune surprime par rapport à leur productivité marginale au contraire des insiders.





Epreuve : 104 ..... Matière : 0445 ..... Session : 2019 .....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Dans leur ouvrage Economie de l'emploi et du chômage (2013), Denis Fucini et Yannick L'Horty remarquent que si les salaires dépendent des productivités des travailleurs, ils dépendent aussi de conventions formelles (lesdés) et informelles. Autrement dit, les analyses néo-classique, keynésienne et institutionnaliste sont complémentaires. On peut dire la même chose par ce qui concerne l'explication des liens entre différences de salaire et productivité.

L'économie néo-classique et ses développements rendent efficacement compte des différences de salaire par des différences de productivité et n'ont pas tort de prendre en compte les différences d'utilité pour rendre compte des différences de salaire déconnectées des différences de productivité. Les analyses soulignant la rigidité des salaires du fait de l'existence d'institution ne nient pas le lien entre différences de salaire et différences de productivité mais considèrent que les écarts (du moins à court terme) sont la norme. Les écarts entre différences de salaire et différence de productivité sont liés à l'imperfection de l'information sur le marché du travail et surtout aux rapports de force entre salariés, employeurs et États. Ces analyses permettent également de souligner la variabilité de ces liens qui dépendent du type de salarié considéré et du type d'économie dans lequel on se trouve : moins il y aura de régulation et moins le rapport de force sera en faveur des salariés, plus les différences de salaire seront liées à des différences de productivité et plus les

Concours section : AGREGATION EXTERNE SC. ECONOMIQUES ET SOCIALE

Epreuve matière : SCIENCES ECONOMIQUES

N° Anonymat : **A000389845**

Nombre de pages : 16

**18 / 20**

Salaires sont faibles par rapport à la productivité du salarié.

14/14









Epreuve : 102 Matière : 3692 Session : 2013

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

"1: pour comprendre le fonctionnement d'une arabe il n'est pas nécessaire de savoir ce que signifie se percevoir comme l'une de ses molécules il est indispensable, pour comprendre le fonctionnement des groupes humains d'avoir accès à l'intérieur de l'expérience" (N. Elias, Engagement et dissociation, 1983). 1: pour K. Popper (Logique de la découverte scientifique, 1934), seul un modèle peut avoir prétention à être scientifique puisqu'il faut se soumettre à la réfutabilité, renvoyant les sciences sociales à des pseudo-sciences qui devraient se contenter d'être compréhensives en rendant compte des conséquences non intentionnelles d'actions intentionnelles, il est possible, pour E. Durkheim (Les règles de la méthode sociologique, 1895) d'expliquer les faits sociaux en les objectivant, c'est-à-dire en les traitant comme des choses, en empruntant les méthodes expérimentales et en les adaptant à la sociologie. Durant la "querelle des méthodes", impliquant notamment Dilthey au début du XX<sup>e</sup> siècle, la dichotomie expliquer / comprendre était présentée comme constitutive des sciences, relayant d'un côté des sciences pouvant établir des modèles explicatifs sur des objets extérieurs, contre des sciences compréhensives étudiant des sujets parlants et humains. Ceci est constitutif de deux traditions méthodologiques et d'un "pluralisme épistémologique" constituant la "matrice disciplinaire de la sociologie" (J.-P. Berthelot, La construction 1/16).



de la sociologie, 1891). Pourtant, qu'il s'agisse d'"expliquer les faits sociaux comme des choses" selon la tradition Durkheimienne, ou de comprendre les sens des actions sociales, c'est-à-dire les actions individuelles tournées vers autrui et auxquelles l'individu confère un sens - et par là d'expliquer causalement le déroulement et les effets, la "révolution sociologique" du courant du  $19^e$  siècle paracheve une révolution scientifique entreprise sur la compréhension de l'homme par l'étude des déterminismes biologiques, psychologiques et sociologiques qui pèsent sur lui (M. Joly, La Révolution Sociologique, 1917). Cette révolution scientifique passe par la constitution d'un ensemble de méthodes et de pratiques pour faire œuvre de science, parmi lesquelles la séparation stricte entre tout objectif politique et scientifique, et ce grand bien même les "recherches ne mériteraient pas une heure de peine si elles n'avaient qu'un intérêt purement spéculatif" (Durkheim, op. cité, 1895).

Il convient dès lors de se demander dans quelle mesure l'ambition commune au sociologue de faire œuvre de science, quelle que soit la méthode utilisée, et qu'il s'agisse d'expliquer comme comprendre le monde social et ses sujets, ne peut se faire qu'au prix d'une réflexion sur l'engagement et la distanciation ?

Ainsi, si l'étude scientifique du social, malgré son désaccord potentiel sur les objets et les méthodes s'accorde sur la nécessité d'une mise à distance pour faire œuvre de science (1), l'engagement du sociologue sur son terrain comme dans la société peut constituer une plus-value de



savoir objectif dans la compréhension du monde social (11). Enfin, la capacité de la sociologie à répondre à ses ambitions scientifiques de compréhension des groupes humains et du monde social est tributaire de l'engagement du sociologue au service de sa communauté et de sa discipline scientifique (11).

\*

\*

\*

La sociologie est plurielle dans ses objets comme ses méthodes, ce qui n'empêche pas les sociologues de se doter d'outils permettant un degré de rigueur en-deçà desquels il serait impossible de descendre (Berthelot, "Les nouveaux défis épistémologiques de la sociologie", Sociologie et Société, 1998). La condition première de rigueur est la mise à distance, bien qu'on puisse l'entendre de différentes manières. Ainsi, il peut s'agir d'objectiver les faits sociaux afin de les expliquer (A), de rompre avec les valeurs et toute éventuelle partialité pour comprendre les actions sociales et les "bonnes raisons" qui guident les individus (B), voire même de dénoncer l'engagement comme danger pour toute explication scientifique du social (C).

L'ambition pour E. Durkheim en fondant la sociologie est d'effectuer une véritable science du social, à partir du modèle du raisonnement explicatif notamment développé par Claude Bernard. Si cela ne semble pas transposable à l'identique, l'analyse causale (expliquer les faits sociaux par d'autres faits sociaux), et la méthode des variations concomitantes peuvent s'y substituer (Durkheim, op. cit., 1895). En outre pour Durkheim, si les faits sociaux se manifestent en agissant sur l'individu, ils ont toutefois



une existence propre en dehors de ces derniers. Il convient, dès lors, tel un physicien devant son objet, de mettre à distance les faits sociaux en les traitant comme des choses afin de les expliquer. C'est notamment la méthode qu'il faut faire au suicide comme fait social (Le suicide, 1897). En outre, le chercheur doit absolument rompre avec ses préjugés concernant l'objet qu'il étudie, "biais épistémologique" qui peut tout au plus être un guide pour la pratique, avec et contre lequel le fait scientifique doit être construit. Si l'existence des faits sociaux en dehors de ses manifestations individuelles est remise en question, notamment par P. Bourdieu pour qui le social s'incarne dans l'individu et est ancré en lui par son habitus (Esquisse d'une théorie de la pratique, 1977), la nécessité de rupture avec les préjugés est quant à elle constitutive de toute science (B. Dahire, Pour la sociologie, 2016), et le fait scientifique est en effet conquis contre celui-ci, avant d'être construit puis constaté (Bachelard, La formation de l'esprit scientifique, 1938). S'il s'agit de "l'effort méthodologique le plus difficile que le sociologue est amené à réaliser" (Langum, La pratique de la sociologie, 2008), et ce d'autant plus face à des sujets qui parlent, cette dimension est essentielle à l'entreprise scientifique (Bourdieu, Chamboredon, Passeron, Le Métier de Sociologue, 1968). Ainsi, au-delà de la mise à distance de l'objet, le sociologue doit également se mettre à distance de lui-même dans son rapport avec l'objet afin d'objectiver les faits sociaux (Bourdieu, "L'objectivation participante", Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 2003). Ainsi, l'explication scientifique des faits sociaux est tributaire de cette double mise à distance.

Pour M. Weber, l'objet de la sociologie sont les actions sociales, et la compréhension .4.1.16



Epreuve : No 2 Matière : 36.92 Session : 2015

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

scientifique du sens que les individus leur donne suppose également une démarche scientifique rigoureuse. Il s'agit, d'une part, de la méthode des idéaux - types : constructions du sociologue à partir de traits caractéristiques restrictifs mais accentués d'un objet, à partir duquel le sociologue pourra observer les actions sociales (Weber, L'Éthique protestante et l'Esprit du Capitalisme, 1904 - 1905). D'autre part, il convient de préciser que pour Weber "tout comprendre ne signifie pas tout comprendre" ("Essai sur le sens de la "neutralité axiologique", 1917). En effet, le sociologue, en tant que scientifique, se doit de suspendre totalement ses valeurs dans son travail scientifique, au profit des jugements de faits, et la politique n'a pas sa place dans un amphithéâtre ("La science, profession et vocation", discours de 1917 traduit par Julien Freund). Ainsi, le sociologue ne doit pas s'engager. Paul R. Aron ("Science et Conscience de la société" Archives européennes de sociologie, 1960) le sociologue est partial, notamment en réalisant une sélection des faits, en encore en projetant sur son objet sa propre conception de la société. Dès lors, il se doit de faire un "triple effort" pour réaliser un savoir objectif : méthodologique, empirique, et de rupture avec les jugements de valeurs au profit des jugements de faits. En effet, le domaine scientifique, contrairement à d'autres, suppose, par faveur à ses ambitions, de ne pas faire



intervenir les valeurs pour éviter de créer un ordre hiérarchique (N. Heinrich, Des Valeurs, 2017). La sociologie devrait, dès lors, pour Heinrich, s'en tenir à être descriptive, en combinant neutralité axiologique (entendu au sens de la traduction de Freud) et terrain. Enfin, pour R. Bardon (Effets Pervers et Ordre Social, 1977), les postulats fondamentaux de la sociologie comme science qui étudie les actions individuelles sont les suivants : tout d'abord, il convient de partir de l'étude des individus, selon la méthode de l'individualisme méthodologique pour étudier ses actions et décisions dans un contexte social qui délimite le champ des possibles sans pour autant déterminer les actions, et qu'il convient dès lors d'explicitier. S'ensuit la reconstitution des "bonnes raisons" qui poussent l'individu à agir et que le sociologue ne doit aucunement questionner ou juger. Enfin, il s'agit de rendre compte des "effets pervers", c'est-à-dire les conséquences non intentionnelles d'actions individuelles rationnelles, sur la base des préconisations de Popper. C'est au prix de toutes ces considérations et efforts de distanciation que la sociologie peut proposer une compréhension scientifique des actions individuelles et du monde social.

La neutralité axiologique est présentée comme gage de scientificité contre une sociologie engagée, "partie prenante" et dès lors peu si ce n'est aucunement scientifique, et qui nuirait même à la sociologie scientifique. Ainsi, pour G. Brauer et E. Géhin, la sociologie critique, engagée, constituerait un danger pour l'ensemble de la discipline comme... 6.1.16.



par la société, puisque participant d'une culture de l'excuse " qui lui est reprochée (M. Valls en 2015) du fait d'un "sur-déterminisme" des individus (Le Danger Sociologique, 2017). Ce débat sur la question de la neutralité et l'engagement est un débat de longue date, comme le montre sa fréquence aux Etats-Unis dans l'après-guerre entre l'École de Columbia, quantitative et se réclamant de l'objectivité et la neutralité axiologique, et l'École de Chicago qui se voit reprocher son engagement et son réformisme (Girard, Histoire de la Sociologie, 2004). Une autre opposition, toujours tributaire de la même rhétorique, est effectuée par R. Bardon dans La Sociologie comme science (2010). Il oppose dans cet ouvrage une sociologie scientifique, neutre et qui s'adresse à ses pairs, à une sociologie médiatique qui ne chercherait qu'à faire des "coups" et alimenter le débat public. Ainsi, selon N. Nevinich enfin ("Par une neutralité engagée", Questions de communication, 2002), si la sociologie peut avoir une fonction engagée, celle de médiateur qui favorise le débat public, ce n'est qu'au prix d'une visée de neutralité permanente dans son étude, malgré les difficultés que cela comporte. Ainsi, l'engagement de certains sociologues est pointé du doigt comme manque de rigueur scientifique puisque procédant davantage d'une dénonciation que d'une explication ou d'une compréhension, ce qui nuisait à la discipline toute entière.

Ainsi, on a vu dans cette première partie que la distanciation semble apparaître comme tributaire de la sociologie scientifique depuis sa constitution. et ce quelque soit l'objet et les méthodes dont... 7.1.16



le sociologue se réclame. Pourtant selon N. Elias, cette stricte objectivité tendrait à faire que le chercheur se considère comme s'extraire de la société pour la mettre à distance, ce qui est pour lui impossible (Elias, Qu'est-ce que la sociologie? 1970). Plus encore pour Elias, il faut "avoir accès à l'intérieur de l'expérience pour comprendre le fonctionnement des groupes sociaux" (op. cité, 1983). Dès lors, il convient d'étudier comment l'engagement du sociologue peut constituer une "plus-value de savoir objectif" (Castel, "La sociologie comme réponse à la demande sociale" in Le monde (dir), A quoi sert la sociologie? 2002).

✱

✱

✱

L'engagement du sociologue peut constituer une plus-value de savoir objectif et ainsi contribuer à la compréhension du monde social. Ainsi, la compréhension des groupes humains suppose un engagement sur le terrain (A). En outre, le couplage entre objectif analytique et politique sert la science comme la société, est mis en avant par certains sociologues (B). Enfin, l'engagement militant du chercheur en dehors de son activité scientifique paraît servir à une meilleure compréhension du monde social (C).

Les sciences sociales, de par leur objet, sont des sciences à part entière. Ainsi, pour N. Elias (La dynamique sociale de la conscience, 2016), la sociologie est une science à "double niveau", c'est-à-dire qu'elle est à la fois théorie et empirie, compréhension et explication, à l'inverse des sciences à niveau unique, ou sciences logico-formelles décrites par Popper qui ne



Epreuve : 102 Matière : 369.2 Session : 2019

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

sait qu'explication reposant sur une cohérence interne. Dès lors, la sociologie doit avoir recours au terrain dans l'administration de la preuve, et s'engager dans une certaine mesure dans celui-ci (Elias, op. cité, 1970). Aujourd'hui, par D. Schnapper (La compréhension sociologique, 1993), l'opposition quantitatif / qualitatif présentée plus haut dans le cadre du débat américain ne serait plus. En effet, tous les sociologues s'accorderaient à considérer que les deux dimensions sont nécessaires et complémentaires à toute analyse sociologique. Ainsi, si l'observation est "la méthode qui pose avec le plus d'acuité la question de la scientificité" (Beaud, Weber, Guide de l'enquête de terrain, 1997) du fait de la présence perturbatrice et de l'engagement du chercheur notamment, cette proximité induite par une présence de long terme sur le terrain tendrait à dissiper justement cette dimension perturbatrice, et amener le sujet à se confier dans une relation de confiance, comme le soulignent S. Beaud et N. Pialoux dans leur préface à l'ouvrage de N. Levahey (Les gens du coin, 2002) qui s'est engagé fortement et durablement sur son terrain, au service d'une production "objective et qualitative de connaissance" selon les auteurs de la préface. Ainsi, même les auteurs prônant la neutralité soulignent l'importance du terrain et d'être



engagé sur et par celui-ci, dans la diversité de ses acteurs, comme c'est le cas de N. Heimich (op. cité, 2002).

En outre, une sociologie "intervenante et de terrain" (Dubet, "Plaidoyer pour l'intervention sociologique" 2001), peut allier une ambition analytique (produire des connaissances sur le social) et une dimension politique (un engagement au service de la société et surtout de enquêtes). Ainsi, la méthode de l'intervention sociologique mise en place par le laboratoire d'A. Tanzi cherche-t-elle à allier ces deux dimensions, en produisant des connaissances sur les mouvements sociaux, et en cherchant, tels des "prophètes" par reprendre le terme utilisé par Tanzi, à faire émerger le nouveau mouvement social qui cherchera à prendre en charge l'historicité (A. Tanzi, Le retour de l'acteur, 1984). Dans cette perspective, le sociologue doit être fortement engagé auprès de son terrain, et des sujets qui participent à l'expérience menée par le sociologue (Dubet, Sociologie de l'expérience, 1994), à tel point qu'une certaine complicité et continuité doit se former entre les deux parties, et que l'on doit retrouver chez l'enquêteur les analyses du sociologue en termes profanes si l'on veut pouvoir confirmer la véracité des analyses et conclusions, et non se retrouver comme les sociologues critiques en "fontion de Bélise", à rendre l'avis raison non seulement quand les enquêtes le confirment mais aussi lorsqu'ils



l'infirmité, jusqu'auquel cas ils seraient effectivement aveugles aux déterminismes qui pèsent sur eux. Ainsi, par les tenants de l'intervention sociologique, l'engagement sur le terrain se mêle à un engagement scientifique, mais aussi politique.

L'engagement militant du sociologue, à l'inverse d'une "lecture trop rapide et dogmatique de la neutralité axiologique chez Weber" (X. Denezat, "Travail militant et/ou travail sociologique ?" in Naudin et Simonet, Des sociologues sans qualités ? 2011) paraît constituer un about dans l'explication du social. X. Denezat entend par "lecture dogmatique et rapide" le reproche déjà formulé par I. Kalinowski dans sa traduction de Weber, La Science, profession et vocation en 2005. Ainsi selon elle, Freund et Aron auraient, par l'accent mis sur la "neutralité axiologique", cherché à faire de M. Weber la figure et la caution d'un non engagement, alors même que Weber avait été particulièrement engagé en Allemagne (nombreuses publications dans les journaux, participation à la rédaction de la Constitution de la République de Weimar). Elle préfère dès lors la traduction de "Wertfreiheit" par "non imposition des valeurs" plutôt que "neutralité axiologique". Ce faisant, il convient davantage de faire un effort d'explicitation de ses valeurs, plutôt que prétendre les suspendre, ce qui conduirait à l'inverse à un "usage malhonnête de celles-ci". De la même manière, R. Castel se déclare méfiant envers les "tenants d'un objectivisme pur et dur qui méprise les courants avec le siècle et exalte les vertus de la recherche désintéressée", ce qui reviendrait pour lui à prendre un



faits pris, en "prenant pour acquis des situations acquises et de ce fait, les l'autourant" (Castel, op. cité, 2002). Ainsi, par Naudier et Simonet (Des sociologues sans qualités ? 2011) apparaîtrait en sociologie un nouveau paradigme, celui du "chercheur socialement situé", qui "sait se situer dans l'espace social et explicite cette position engagée. Cela peut participer à une "plus value de connaissances objectives" sur le social, le conduisant à adopter ainsi le point de vue généralement occulté, par Castel. En outre, X. Dumezat, explique que son expérience militante a constitué pour lui un about dans son étude des mouvements sociaux, ne se limitant pas à écouter les paroles-perdes qui se présentent à lui au détriment des données, ne prenant pas le groupe pour un ensemble homogène, et, enfin, lui permettant de ne pas se poser en dilettante de la "bonne parole" auprès des enquêtés (Dumezat, op. cité, 2011).

>

>

\*

Ainsi, si l'engagement du sociologue auprès de son terrain est nécessaire à la compréhension des groupes humains, les engagements politiques et militants du sociologue peuvent venir renforcer les études scientifiques et la compréhension du monde social dans sa complexité, contre l'idée d'une "neutralité sociologique" gage de scientificité. Enfin, un autre engagement du sociologue peut œuvrer à la découverte du social: celui auprès de sa communauté, par la science et par préserver son autonomie.

\*

\*

\*

12/16



Epreuve : 102 Matière : 369.2 Session : 2019

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

La capacité de la sociologie à comprendre et expliquer le monde social est tributaire de l'engagement du sociologue au service de sa discipline. Ainsi, faire une sociologie de la sociologie en étudiant notamment son rapport avec la non-science est une condition nécessaire à la sociologie scientifique (A), au même titre que la vocation de sociologue est un engagement de celui-ci au service de sa communauté scientifique au-delà du finalisme, ce qui passe par des discussions et régulations collectives (B).

Au même titre que la réflexivité du sociologue sur sa personne est essentiel à l'objectivation et la production de savoir scientifique, les sociologues se doivent de favoriser une sociologie réflexive, en faisant une "sociologie de la sociologie" (Bourdieu, Science de la Science et Réflexivité, 2001). Ainsi, c'est notamment en étudiant les rapports qu'elle entretient avec la non-science que la sociologie peut être scientifique, comme condition de possibilité d'une autonomie. Ainsi, la commande publique, si elle permet notamment l'institutionnalisation de la sociologie (P. Navar, Faire de la sociologie, 2008), peut contribuer en outre à limiter les études aux préoccupations politiques



dominantes, faisant de l'Etat un "intellectuel planificateur" (Amiot, Contre l'Etat, les sociologues, 1986) qui commande et délimite le champ des études scientifiques possibles. Toutefois, la sociologie ne peut se penser en dehors de la demande sociale (Castel, q. cité, 2002). Elle doit en permanence en partir et y revenir, pour la déconstruire telle qu'elle est formulée par la puissance publique de "pivée qui la commande, afin de construire l'objet scientifique et de participer à des explications objectives (Paugam, q. cité, 2008). C'est l'autonomie de la sociologie qui est en jeu, et donc, sa scientificité. Ainsi, les sociologues doivent-ils être engagés par l'autonomie de leur discipline, en s'intéressant constamment aux rapports qu'elle entretient avec la non-science.

Faire de la sociologie est, pour M. Weber, une vocation. Dès lors, le sociologue doit être entièrement dévoué à son objet et sa discipline scientifique. Pour ce faire, Weber souligne l'importance de la discussion collective et de la critique dans les faits, au-delà des paradigmes divergents. Ainsi, il intègre à sa réédition de L'Ethique protestante et l'esprit du Capitalisme en 1920 les critiques qui lui ont été adressées. Pour Bardon et Baudicaud (Dictionary critique de la sociologie, 1982), si la sociologie doit être critique, c'est en ce sens porté ici par Weber. Les sociologues doivent en effet en permanence se disputer, se critiquer, au-delà de ce que semblerait



peuvent être une incommensurabilité des paradigmes (Kuhn, La Structure des Révolutions Scientifiques, 1962). Pour Dubar et al ("Tirer les enseignements de l'affaire Teissier" Revue Française de Sociologie, 2001), la sociologie est à la croisée des chemins: soit elle s'arme d'une charte déontologique précisant des exigences en matière de rigueur scientifique comme c'est le cas aux États-Unis, soit elle s'apprête à demeurer un ensemble flou et indistinct capable du pire comme du meilleur. Ce point de vue est également partagé par Demazière (Les règles de la production sociologique, Sociologies, 2002), pour qui la réputation collective est insuffisante au sein de la sociologie française, comme en atteste le ruyet ou au plus tôt du Code de déontologie par l'Association Française de Sociologie. Les "fautes collectives" que représentent différentes controverses comme l'obtention d'un doctorat en sociologie par E. Teissier pour une thèse défendant l'astrologie et manquant de rigueur, tout comme les "cannibales" envoyés par des sociologues à une revue à comité de lecture et qui s'avèrent être publiés sont l'occasion de réfléchir à cette nécessité, pour les sociologues, d'être engagés auprès et au service de leur discipline en contestant collectivement les productions pour éviter que de telles situations nuisent à l'image de la sociologie comme science pouvant rigoureusement comprendre et expliquer le monde social et ses sujets ne puissent se reproduire.

\*

\*

\*



Pour conclure, des désaccords nombreux existent au sein de la sociologie sur ses objets et sa méthode, telle qu'une tension initiale entre expliquer les faits sociaux et comprendre les actions sociales. Pourtant, au-delà de cette pluralité qui constitue la matrice disciplinaire de la sociologie, des points d'accords existent, comme une volonté communément partagée de faire science. Cela passe par une tension entre la distanciation nécessaire et l'engagement du sociologue, tantôt dévié, tantôt nécessaire. Si l'engagement sur le terrain comme dans la discipline comme indispensables pour faire œuvre de science ne sont devenus au plus vraiment question à débat, l'engagement politique et militant du sociologue lui, continue de chiver les sociologues, réputant à certains un danger, pour d'autres un atout pour la connaissance scientifique du monde social.



Epreuve : ...103..... Matière : ...3693..... Session : .....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

En 1843, le journal Le Moniteur industriel lance une offensive contre la gestion des lignes de chemin de fer en France et leur construction : retards, dépenses exorbitantes, inefficacité, sont à mettre sur le compte du "régime administratif" et du système bancal de la demi-concession, selon la revue. Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les services publics ici exemplifiés par le transport ferroviaire, sont enjeux non seulement de participation ou non de l'État, mais également de critiques de la part de l'opinion publique.

Les services publics peuvent être définis comme un ensemble d'activités économiques marchandes ou non-marchandes répondant à un besoin d'augmenter l'intérêt général, organisé par l'État et assuré par une entreprise publique ou privée. Du point de vue de la théorie économique, l'intervention de l'État peut se justifier du fait de la présence d'économies d'échelle (produire le service ou le bien génère d'important coûts fixes et il est plus rentable de produire beaucoup sous l'égide d'une entreprise que de multiplier les entreprises et les coûts fixes), ou d'externalités (décrochage entre intérêt général à la fourniture du service et intérêt privé). Cependant, cette intervention de l'État se doit d'être caractérisée de manière historique = l'État est-il une puissance de contrôle, d'impulsion, ou de fourniture des services publics de 1880 à 1982 ? Il convient également de préciser les frontières des services publics sur cette période : la définition de l'intérêt général a pu évoluer, car il s'agit d'une construction historique et politique. De manière concrète, les transports (chemin de fer par exemple), l'énergie (électricité, gaz, puisement des sds), les travaux publics (ponts, routes) sont des domaines appartenant aux services publics. L'éducation également : le début de la période proposé correspond aux lois Ferry qui proclament la gratuité et la laïcité de l'enseignement (1882-1883), sous tutelle de



l'appareil d'État représenté par les professeurs. Cependant, on choisira de centrer l'analyse sur les services publics dans le domaine marchand.

En effet, le caractère marchand des biens et services fournis par les services publics pose la question de l'articulation de l'intérêt général et de l'intérêt privé qui est retiré de la vente de ces biens et services. Comment ces deux aspects en apparence contradictoires ont pu cohabiter au cours des années 1880-1982 ? Au-delà de ces enjeux, les aspects pratiques des services publics devront être abordés : l'encadrement étatique, qu'il soit une délégation de service public ou une prise en charge, devra être abordé. Il s'agira donc d'interroger le rôle des acteurs des services publics, entre État et entreprises mais également en leur sein, leurs intérêts pouvant également y être contradictoires. Enfin, l'encadrement et la transformation des domaines des services publics amène à interroger le financement de ces derniers, et le droit auquel ils se rattachent. Y'a-t-il une spécificité des services publics dans le domaine juridique et fiscal, et quelles en ont été les évolutions ?

Les années 1880 sont celles de la consolidation de l'État républicain libéral, formant une certaine continuité avec la période précédente du Second Empire. Cependant, c'est aussi un moment de "nationalisation verticale de la société française" (Noiriel, Le Creuset français, 1992) = l'intégration à la communauté nationale de l'ensemble des Français est un enjeu politique. Dans ce contexte, la question des services publics prend son importance, puisqu'il s'agit de penser l'intérêt général comme l'intérêt de la nation. L'accès et l'extension des services publics possède donc un enjeu d'intégration et d'uniformisation socio-économique du territoire. Cependant, depuis les travaux d'Adam Smith ("Des dépenses à la charge du souverain ou de la république", dans La Richesse des nations, 1776), l'intervention publique est soumise à suspicion. Selon Smith, l'action de l'État peut être nécessaire pour la réalisation de travaux publics, mais elle ne doit être financée qu'à l'échelle municipale. De manière plus générale, les services publics sont assurés par des entreprises privées en 1880, l'État ne jouant qu'un rôle résiduel. En 1982, en revanche, le poids de l'État



s'est considérablement accru. Les dépenses publiques en 1980 pèsent à 45,5% dans le PIB, alors que ce chiffre n'était que de 12% en 1900. L'accroissement des dépenses publiques est en partie dû au fait que l'État soit davantage actif dans la fourniture de services publics, par le biais des entreprises publiques. 1982 correspond ainsi à la dernière vague de nationalisations de la période étudiée, sous la présidence du Parti Socialiste.

Dans ce contexte, il s'agit d'étudier les évolutions de ce que recouvrent les "services publics" de 1880 à 1982, tant du point de vue des services fournis que de leur visée politique, et des modalités de leur encadrement. Comment les services publics, dont la prise en charge pose la question de l'opposition entre intérêt privé et général, sont-ils progressivement passés de la nécessité de service du public dans un contexte libéral au "Service public", c'est-à-dire un enjeu de gestion et de prise en charge étatique directe des services publics ?

Nous verrons que de 1880 aux années 1920, les services publics se définissent comme un service du public au cœur d'un compromis libéral républicain, entre gestion privée et interventions ponctuelles de l'État (I). Des années 1930 à 1945, la fourniture de services publics fait l'objet de velléités de rationalisation contradictoires qui voient l'intensification timide de l'intervention de l'État (II). De 1945 à 1982, les services publics s'affirment comme le Service public contrôlé et assuré directement par l'État et ses entreprises publiques, tout en comportant certaines limites (III).



De 1880 aux années 1920, les services publics se définissent comme le service du public assuré par des entreprises privées, au cœur d'un compromis libéral républicain de conciliation du laissez-faire et de l'interventionnisme. Les services publics sont en effet gérés et financés de manière privée (A). La Première guerre mondiale voit la création de services publics assurés directement par l'État dans un contexte d'urgence sociale et économique, mais qui sont rapidement abandonnés (B). L'État entrepreneur dans les services publics est en effet considéré comme incompétent.

Depuis le Second Empire, les services publics sont organisés sur le modèle de la concession privée : l'État délègue à des entreprises privées la fourniture du service public. C'est par exemple le cas dans le domaine des chemins de fer, où ce sont les compagnies privées qui assurent le transport - l'État pouvant orienter leur action par la construction des infrastructures, l'obligation d'un service minimum (par exemple sur des petites lignes peu rentables). Mais les services publics sont aux mains d'entreprises privées, et financés de manière privée. Par exemple, en 1899, le financement des travaux publics dans les chemins de fer n'est véritablement lancé que lorsque le ministre Léon Say introduit les titres au marché boursier. Le rôle des banques, en particulier de la Banque de France (tenue par les représentants de la Haute banque, élites économiques du pays), est donc crucial dans le financement des services publics. Cette Haute banque sert ses intérêts privés, même si un service public bancaire se met progressivement en place : les banques permettent de plus en plus à des particuliers d'ouvrir des comptes, et le système bancaire s'unifie en 1889 quand la Banque de France se fait prêteur en dernier ressort lors de la faillite du Comptoir d'escompte de Paris. Cependant, ce service public bancaire n'est pas fourni par l'État, et se fait sur le mode du marché encadré.

Le rôle de l'État dans les services publics est donc résiduel : il s'agit d'exercer un pouvoir de surveillance et d'encadrement, afin de lutter contre l'arbitraire et la défense des intérêts privés. C'est par exemple le rôle du Conseil d'État ou du Conseil général des mines qui depuis 1810, régule et encadre le marché des mines, qui fournit un service public dans le domaine de l'énergie. En ce sens, les services publics ..9.1.16.



Epreuve : ...103..... Matière : ...3693..... Session : .....

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

peuvent se définir comme le service du public, c'est-à-dire la poursuite de l'intérêt général par le biais d'entreprises privées.

Ainsi, la gestion et le financement des services publics est, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, assurée par des entreprises privées, le rôle de l'État étant résiduel.

Dans ce contexte, la Première Guerre mondiale change-t-elle la donne en termes de services publics ? Dans un contexte d'urgence économique liée à la guerre, l'interventionnisme de l'État est croissant : Fabienne Bock parle de "l'exubérance de l'État" et de sa "fièvre des commissions". La question de l'action directe de l'État dans les services publics est donc prégnante. En 1915, le projet de création d'un Office national de l'immigration, entreprise publique visant à organiser et gérer la main-d'œuvre étrangère sur le territoire français, est lancé - même si c'est un échec. L'État se fait une puissance d'impulsion dans le domaine du service public de l'énergie, incitant à la formation d'un consortium d'entreprises dans les mines en 1916. Le service public ne s'arrête donc plus seulement à la fourniture de biens et services sous surveillance étatique par les entreprises privées dans une optique d'intérêt général : il inclut l'intervention directe de l'État pour approvisionner l'économie, l'arrière et le front, et organiser la production dans l'optique de la victoire.

Cependant, la fin de la guerre signe aussi l'arrêt de cet interventionnisme nouveau de l'État dans les services publics. 1921 est une date clé pour mettre en évidence le retour au compromis républicain libéral. C'est en effet la date de disparition des derniers services étatiques liés à la guerre, d'une part. D'autre part, c'est la date de l'affaire ..5.1.16.



du bac d'Eloka, qui illustre la prégnance des entreprises privées dans les services publics. Cette affaire a lieu au sujet du transport maritime d'une rive à l'autre d'un fleuve dans les colonies africaines française : en cas d'incident, l'entreprise qui jouit de la délégation de service public doit-elle rendre compte devant le droit privé ou le droit administratif ? La réponse donnée à cette controverse est la première : les services publics relèvent du droit privé.

Ainsi, la guerre constitue une parenthèse dans la prise de contrôle directe de l'État sur les services publics, rapidement refermée : les services publics retournent à une gestion privée.

Le retour à la gestion privée illustre la place qu'occupent les services publics dans les représentations de l'époque : l'État entrepreneur de services publics est incompétent. C'est la vision héritée des travaux de Jean-Baptiste Say, pour qui le service du public ne peut être assuré que par des intérêts privés, sous peine d'inefficacité de la puissance publique, ou des effets d'évictions que sa participation directe engendre sur l'économie. En 1891, Jules Simon reprend ces thèses en écrivant que "l'État doit travailler à se rendre inutile" : il doit permettre que les intérêts privés puissent le remplacer. Dans le domaine des services publics, par exemple des chemins de fer, un exemple peut être donné par le lancement du plan Freyssinet, en 1884 : l'État lance le projet mais laisse les entreprises privées entreprendre. Pour ce qui est du recrutement et de l'organisation de la main-d'œuvre sur le territoire français, l'échec des projets de l'Office national d'immigration de 1915 donne lieu à la création en 1924 de la Société générale d'immigration, entreprise privée formée par les patrons des plus grandes sociétés industrielles. La circulation et le recrutement de la main-d'œuvre par l'État (donc le service public associé) étant considéré comme inefficace, les entreprises prennent le relais.

L'État entrepreneur de service public est donc considéré .6.1.16.



comme incompetent, ce qui renforce la gestion privée des services publics.

Ainsi, de 1880 aux années 1920, les services publics sont au cœur d'un compromis libéral républicain, entre gestion privée et intervention étatique ponctuelle dans le bôtissement des projets, la délégation sous la forme de concessions, ou la surveillance. Les services publics sont donc le service du public, c'est-à-dire la fourniture de biens et services d'intérêt général au public par l'action des intérêts privés. La crise des années 1930 semble cependant venir bouleverser ce compromis, générant à la fois une modification des vellétés d'encadrement des services publics, et une évolution du domaine d'extension de ces derniers.

À partir des années 1930, la fourniture et l'encadrement des services publics est au cœur d'enjeux de modernisation, voyant l'intensification timide de l'action de l'État. Face à la crise, des voix contradictoires s'élèvent pour réformer les services publics (A). Les derniers continuent d'être gérés de manière privée, mais l'action et la participation de l'État est croissante (B). À partir du Front populaire, commence à se construire un modèle d'intervention étatique dans les services publics (C).

La crise économique impacte les services publics sous plusieurs points de vue. Du point de vue économique, les entreprises privées qui assuraient les délégations de service public sont mises en difficulté. Du point de vue politique, des voix s'élèvent pour la modernisation économique en France, et par ce biais, influencent la vision des services publics. En 1931, est créé le groupe X-crise, par des membres ou anciens membres de l'École Polytechnique. Le groupe défend une possibilité de sortie de la crise économique par la rationalisation industrielle, caractérisée par l'action raisonnée mais certaine de l'État dans l'économie, qui implique également une gestion plus cohérente des services publics.



Face à cette posture venue directement des organes étatiques, on peut opposer deux visions opposées de la gestion des services publics. D'un côté, le libéralisme défendu par une partie du grand patronat français, qui défend une action résiduelle de l'État dans la fourniture des services publics, au nom de son inefficacité et de son incompétence comme nous l'avons évoqué. De l'autre côté, la vision de la CGT qui défend, dans les années 1930, un programme de nationalisations. L'objectif est donc l'extension du service public à des entreprises privées ne jouissant pas de concessions de service public, et au sein de celles qui en jouissent déjà, le contrôle direct par l'État.

La question des services publics, face à la crise, fait donc l'objet de velléités de modernisation contradictoires, entre disparition totale des services publics au nom du libéralisme, créations d'entreprises publiques au nom du bien-être des travailleurs, et rationalisation de l'action de l'État dans l'encadrement des services publics au nom de la modernisation industrielle.

Ainsi, si les services publics continuent d'être gérés de manière privée, l'action et la participation de l'État est croissante. Du point de vue de la participation de l'État dans la fourniture des services publics, la création d'entreprises mixtes élargit le service du public à un service à demi assuré par la puissance publique. Par exemple, en 1933, est créée l'entreprise Air France, pour laquelle l'État participe à la hauteur de 25% dans son financement. Dans le domaine de l'énergie et de l'aéronautique, l'État se fait une puissance d'impulsion pour les entreprises en distribuant aussi des financements.

Du point de vue de l'action de l'État dans la définition des services publics, on peut considérer les lois sur les nuisances industrielles comme un embryon de la protection de l'environnement. On peut y voir un service public au sens large, puisqu'il s'agit d'un encadrement du fonctionnement des entreprises au nom de l'intérêt général, en présence d'externalités négatives. Ainsi, la loi de 1932 sur les nuisances industrielles, qui vient renforcer celle de 1920, a pour but de réguler l'émission de fumées noires pouvant nuire à la beauté des bâtiments ou la santé publique. Cette extension du domaine du service public en ce qui concerne le cadre de vie et la santé est cependant



Epreuve : ...103..... Matière : ...3693..... Session : .....

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

limité par la faiblesse de l'application de cette loi qui peine à contraindre les entreprises -

Ainsi, la gestion des services publics par l'État s'intensifie timidement, par des prises de participation et des lois qui forcent les début de services par la puissance publique, au-delà du service du public -

Les évolutions sont confirmées par la construction d'un modèle d'intervention étatique dans les services publics à partir du Front populaire - La victoire du Front populaire en 1936 est en effet l'occasion de nombreuses réformes dans le domaine du service public - La Banque de France n'est pas nationalisée malgré les demandes de certains franges socialistes, mais deux administrateurs de l'État sont nommés au conseil d'administration, renforçant la présence étatique dans la gestion du service public bancaire - Le service public des chemins de fer fait également objet de discussions - Pour les plus à gauche du Front populaire, qui défendent l'intervention directe de l'État, les entreprises privées possédant les concessions doivent être expropriées. À la chute du gouvernement de Blum, le dossier des chemins de fer est renégocié par les radicaux, menant à la création de la SNCF sous la forme d'une entreprise mixte. Il s'agit, selon Michel Margairaz, de la "plus belle réalisation d'économie mixte d'avant-guerre".

La Seconde guerre mondiale ne rompt pas avec ces réalisations dans le domaine des services publics - En effet, si l'État français est sous la tutelle de l'Allemagne nazie dans le cadre de la collaboration, son action est cependant renforcée dans le domaine économique - Des réalisations de travaux publics ont lieu dans le cadre de la défense et de l'effort de guerre, de manière conjointe avec le Reich - Par exemple, l'organisation ..9.1.16.



Tout, jouissant d'une délégation de service public dans le domaine de la construction, participe à la réalisation de nombreux travaux sous l'égide collaborationniste.

Ainsi, les années 1936 - 1945 constituent l'ébauche d'un modèle d'intervention de l'État dans les services publics, intervention contrariée par les contradictions internes à l'appareil d'État, et par les nécessités de l'occupation.

Nous avons donc vu que des années 1930 à 1945, les services publics évoluent, dans leur cadre, leur mode d'organisation et leur extension = l'État intensifie son intervention par la prise de participation ou le contrôle direct. Cependant, cette extension du service du public au service par la puissance publique, c'est-à-dire la création d'un "Service public" contrôlé directement par l'État, reste encore au stade de velléité. À partir de 1945, dans le contexte d'une économie transformée et d'une action de l'État renouvelée, les services publics connaissent des évolutions profondes.

De 1945 à 1982, les services publics s'affirment comme le service public contrôlé, géré et assuré directement par l'État dans le cadre de ses entreprises publiques. Des vagues successives de nationalisations participent à l'extension de ce service public (A). Cette action directe de l'État est justifiée par un objectif de justice sociale, au nom de l'intérêt collectif, mais est aussi théoriquement remise en cause par l'analyse économique (B). Le financement des services publics et leur extension fait ainsi l'objet de contestations (C).



Les vagues de nationalisation dans l'immédiat après-guerre participent de la mise en place du programme du Conseil National de la Résistance. En 1944-1945, prennent place des "nationalisations-sanctions" d'entreprises ayant participé aux politiques collaborationnistes. C'est par exemple le cas de Renault. À partir de 1945, jusqu'en 1946, d'autres nationalisations ont lieu, comme par exemple celle des Houillères dans le Nord-Pas-de-Calais. Dans le domaine de l'électricité, la création d'EDF comme entreprise publique illustre la prise de contrôle étatique directe sur un service public tel que celui de l'énergie. La création de l'Office national d'immigration en 1945 fait également basculer définitivement - au moins en théorie - la gestion, le recrutement et l'organisation de la main d'œuvre étrangère dans le domaine du service public. Les entreprises publiques mettent donc au premier plan des acteurs de l'État dans la fourniture de services publics.

Pendant, il faut nuancer le fonctionnement de ces entreprises publiques. Pour une entreprise telle que Renault, l'organisation interne n'est que très peu modifiée par rapport à l'avant-guerre. Une entreprise telle qu'EDF n'est au départ pas du tout rentable, nécessitant une part non-négligeable du budget de l'État pour couvrir ses coûts, dans un contexte de modernisation des foyers français en terme d'électricité.

Ainsi, la gestion directe par l'État des services publics par le biais des entreprises publiques participe à la modernisation économique et administrative du pays dans l'immédiat après-guerre. Les vagues de nationalisation se poursuivent jusque dans les années 1980, où le gouvernement de Mitterrand nationalise de nouvelles entreprises en 1981-1982, par exemple Suez.

Dans ce contexte, le Service public, défini comme l'ensemble des services assurés par la puissance publique dans l'optique de servir l'intérêt général, se fait au nom du bien-être collectif, lequel passe par une égalité des citoyens. Cette nécessité de justice sociale est un des éléments de "l'équation keynésienne" décrite par Rosanvallon et formant selon lui le cadre de l'intervention de l'État dans l'après-guerre. La création de la Sécurité sociale en 1945 est un exemple de service public (regroupant des caisses d'assurances privées) visant pour



objectif le bien-être et l'équité entre les citoyens. La création de l'UNEDIC en 1958, ancêtre de Pôle Emploi, inclut la gestion et l'aide aux chômeurs dans le cadre du service public. Il faut cependant nuancer cette extension universelle du service public. La sociologue Colette Baq montre par exemple que la Sécurité sociale inclue, dès sa fondation, de nombreuses exceptions, certaines professions n'étant pas soumises à son régime.

Cependant, cette action de l'État dans le service public au nom de l'intérêt collectif a été remise en cause par l'analyse économique. Il ne s'agit pas ici de mener une analyse économique de la fourniture de service public, mais une analyse historique de la théorie économique sur ce sujet. Dans les années 1960 et 1970, l'école économique du Public Choice révèle l'inefficacité, et le caractère non vertueux de l'action de l'État et de ses acteurs dans le service public, à un moment où cette action est croissante. En 1959, Dixit écrit que "l'État n'est pas un despote omnipotent, omniscient et bienveillant". Niskanen montre en 1971 que les fonctionnaires de l'État dans le service public incluent dans leur fonction d'utilité la taille de leur bureau davantage que l'intérêt général. Le service public est donc, aux yeux de la théorie économique comme à ceux de l'opinion publique, objet de suspicion quant à sa poursuite de l'intérêt général.

Le financement des services publics et leur extension est donc un enjeu de contestations. La rationalisation comptable et l'extension de la fiscalité par le biais de la création en 1954 de la TVA, ou en 1974 des centres de gestion agréés des impôts, est un outil de l'accroissement des dépenses publiques. Celles-ci sont de plus en plus axées sur la Sécurité sociale, et de moins en moins sur l'État central et les collectivités locales : en 1980, 85% du budget public est alloué aux dépenses de l'État central et 35% à la Sécurité sociale, alors qu'au début du siècle, 70% des dépenses allaient à l'État central et 30% aux collectivités locales. La contestation poujadiste de 1953, et la contestation fiscale des années 1970, sont des illustrations des critiques faites au financement des services publics et à l'extension du domaine de l'État, dans un contexte de mise en difficulté des petites entreprises.

La critique libérale se fait également jour au



Epreuve : 103 ..... Matière : 3693 ..... Session : .....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

début des années 1980, face au néolibéralisme mis en œuvre par Thatcher en Grande-Bretagne qui fait apparaître la France comme à rebours de ses voisins européens dans l'extension de son service public.

Ainsi, la montée des contestations face au financement et à l'extension du service public contraste avec le programme de nationalisations du Parti Socialiste qui arrive au pouvoir en 1981.

Nous avons donc vu que la période de l'après-guerre, jusqu'en 1982, est celle de l'affirmation de l'action de l'État dans la fourniture d'un service public universel, fondé sur l'interventionnisme économique, la modernisation institutionnelle dans un cadre de croissance, et la nécessité de justice sociale. Cette extension des services publics ou services assurés par la puissance publique fait toutefois l'objet de contestation et critiques de la part des économistes de l'opinion publique, et des tenants du libéralisme.



Nous avons donc vu que les services publics en France de 1880 à 1982 font l'objet de définitions, encadrement et gestion contrastés. Jusque dans les années 1920, le compromis libéral républicain sépare la fourniture privée de l'encadrement étatique des services publics, ceux-ci apparaissant comme le service du public par des intérêts privés que l'État se doit de surveiller et réguler, mais pas de remplacer. À partir des années 1930, si ce système reste prégnant, l'intervention directe de l'État est croissante dans les services publics, par la prise de participation et la création d'entreprises mixtes. Dès 1945, l'extension des entreprises publiques et de la notion de service public comme service de l'intérêt collectif au nom d'un idéal de croissance et d'équité, accroît les domaines des services publics, ce qui donne lieu à des critiques et des contestations. C'est donc par l'extension du contrôle de l'État sur l'économie que les services publics sont devenus le service public, ce qui ne s'est pas fait sans heurts ni critiques du retour des intérêts privés au cœur de l'action directe de l'État.

Dès la deuxième moitié du mandat de Mitterrand, le "tournant de la rigueur" et le suivi des modèles des voisins européens viennent restreindre l'extension de ce service public. Comme le montre Robert Castel en 1995, le service public a progressivement restreint les conditions d'accès et de couverture, dans une logique de libéralisation et de retour des délégations à des entreprises privées, voire la privatisation pure sans contrôle étatique.

En mars 2019, l'État français annonce ainsi sa volonté de revendre les parts qu'il détient dans les Aéroports de France, illustrant ce retrait de l'État dans un domaine des services publics tel que celui du transport.









Epreuve : 103 ..... Matière : 0625 ..... Session : .....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

En quoi la représentation est-elle source d'ordre politique et social ?

C. Bracconi et S. Dormagen, dans leur ouvrage intitulé La démocratie de l'abstention (2008), souligne qu'aujourd'hui l'abstention électorale est en forte hausse. Les deux auteurs considèrent que cette abstention peut être due au fait que les électeurs ne se sentent pas concernés, pas intéressés ou encore pas réellement aptes à s'exprimer politiquement ou alors, cette abstention peut également être le fait d'individus politisés qui refusent le choix politique qui leur est présenté, qui refusent les règles du jeu politique de l'élection. Et ici, dans les deux cas, c'est bien la question de la représentation qui est sous-jacente. Pour les deux types de profils, la raison commune de l'abstention pourrait être que le personnel politique ne les représente pas.

De fait, si on reprend l'approche idéal-typique de la représentation selon H. Pitkin (The concept of representation, 1967) les élus français représentent peu, en termes descriptifs, le citoyens français. Par représentation, l'auteur considère que celle-ci signifie rendre présent le groupe, les individus qui sont absent. Représenter, c'est faire exister ce qui physiquement ne peut pas être là. Elle distingue plusieurs formes de représentation. La représentation descriptive est pour elle une représentation qui repose sur une homologie subtile entre le représenté et le représentant. Ainsi, l'Assemblée nationale composée en majorité d'hommes blancs âgés très diplômés et exerçant des professions de cache ne représentent pas de manière descriptive la diversité de la population française. Pour elle, il existe également d'autres formes de représentation dans les conceptions "profanes" de cette notion. L'une d'entre elle est la représentation substantielle. Celle-ci repose sur l'idée que le représentant



va défendre les intérêts du groupe qu'il représente sans pour autant en faire partie. C'est l'exemple de l'avocat qui défend les intérêts de son client au tribunal. Ici, certains considèrent également que les députés français représentent peu les intérêts, les souhaits du peuple car ceux-ci voteront des lois qui s'inscrivent contre leurs intérêts. Par exemple, la loi Travail en 2016 a été adoptée alors qu'une majorité de français y a été opposée. Pour elle, la représentation se situe entre le mandat impératif et le mandat libre. Le mandat impératif signifie que le représentant veut porter uniquement les souhaits du groupe qu'il représente, sans pouvoir négocier alors que le mandat libre repose sur la possibilité pour le représentant de s'affranchir entièrement des volontés du groupe représenté. Pour elle, dans les deux cas, cela n'est pas de la représentation, la représentation doit supposer un aller et retour entre représentants et représentés.

Et, c'est sans doute cette difficulté à réaliser cet aller et retour qui fait dire à A. Boutaleb et V. Roussel qu'il existerait un malaise dans les représentations ("Malaise dans les représentations", Société Contemporaine, 2013). Aujourd'hui, les formes de la représentation ne permettent plus l'adhésion réelle des gouvernés aux gouvernants. De fait, lorsque la représentation sent en crise c'est l'ensemble de l'appareil étatique, gouvernemental qui se trouve délégitimé et en danger. Cela est visible aujourd'hui avec la revendication du Référendum d'Initiative Citoyenne qui a émané de la "crise des gilets jaunes" tout autant que le refus de la candidature de Boureflika en Algérie. La représentation et ses défauts mettent en lumière que les citoyens souhaitent pouvoir s'investir et que leurs idées soient mieux représentées. Les griefs qui s'expriment contre cette démocratie représentative est que les mêmes dirigeants, les plus dominants socialement, politiquement sont toujours en place et maintiennent un ordre qui leur est favorable.

L'ordre politique et social est la manière dont est organisé et hiérarchisé le champ politique ou économique. On peut définir l'ordre par ce qu'il n'est pas, le désordre, c'est à dire la cacophonie, l'absence de leader, de projet. Mais l'ordre peut aussi être considéré comme la manière dont sont ordonnées et réparties les places de pouvoir. En démocratie, cet ordre doit pouvoir être modifiable, c'est le principe de la représen-



l'action pour Schumpeter (Capitalisme, socialisme et démocratie, 1947). Pour lui le fonctionnement de la démocratie repose sur l'idée d'une compétition entre les groupes et individus qui dirigeront l'appareil d'Etat. Fondamentalement la démocratie va de pair avec la représentation et pas le vote, les individus choisissent par qui ils veulent être représentés, pour occuper les fonctions dirigeantes de l'Etat. La représentation ne fait que placer les individus sur les postes qui existent pour administrer les services étatiques.

A. Proust et V. Roussel<sup>(2013)</sup> considèrent que le malaise dans les représentations n'est pas une volonté de moins de représentation mais plutôt de représentation autrement, différente. Cependant, si on continue de suivre J.A. Schumpeter (1947) cette autre forme de représentation est impossible car elle n'a pour objectif que de maintenir l'ordre étatique uniquement en en changeant le personnel. De fait, le mouvement des gilets jaunes, en ne faisant apparaître aucun représentant a fait trembler le gouvernement. L'injonction à ce que des porte paroles mandatés soient désignés, venant du pouvoir, résolve combien il existait une peur que l'absence d'interlocuteur empêche les négociations et favorise donc la poursuite de la révolte. Ainsi, la représentation politique semblerait être le moyen d'assurer l'ordre.

En quoi peut-on dire que la représentation politique assure donc le maintien des structures sociales et politiques, leur hiérarchisation et donc leur ordre ? Dans quelle mesure la représentation politique assure-t-elle une légitimation aux ordres politiques et sociaux qui existent ?

Dans une première partie nous verrons que la représentation assure l'ordre en maintenant les élites politiques et sociales en place. Cependant, cette représentation peut participer à bouleverser l'ordre dominant pour en installer un autre et c'est ce que nous verrons dans une deuxième partie.

Ce qui apparaîtra donc dans une troisième partie, c'est que la représentation permet la légitimation des ordres de gouvernance politique et cela à différentes échelles.



La représentation assure l'ordre en maintenant les élites politiques et sociales en place. En effet, la représentation s'est construite de manière élitiste, contre la démocratie et assurant le pouvoir à ceux qui en avait déjà (A). De plus, la représentation existe également dans des contextes autoritaires ce qui permet d'assurer aux élites que l'ordre se maintient en leur faveur (B).

Fondamentalement, à la suite des différentes révolutions (anglaise, américaine, française), le type de gouvernement politique qui ont été mis en place ne s'appuyait pas sur l'objectif de faire participer le peuple entier aux décisions politiques. Pour B. Fane (Principes du gouvernement représentatif, 1995) la démocratie représentative qui se fonde au XIX<sup>ème</sup> siècle en France est profondément élitiste. Il faut attendre 1848 pour que le suffrage soit accordé en dehors du principe de la richesse. Pour lui, la République qui se met en place est une République de nobles, aucun membre des classes populaires ne siège à l'Assemblée nationale (seulement en 1848). Et de fait, il n'existe pas, comme le souligne P. Urbani ("Representative democracy and its critics," The Future of representative democracy, 2011) de lien entre démocratie et représentation. Par exemple, dans la démocratie athénienne il n'existait aucun mot pour parler de représentation et dans le système politique romain basé sur le principe électoral, aucun mot pour désigner la démocratie. Ce n'est donc que très récemment que démocratie et représentation ont été reliés, mais cela n'avait en aucun cas pour objectif de faire circuler les pots de pouvoir entre les élites et le peuple. Par le système de vote, les élites selon B. Fane (1995) se protégeaient contre la démocratie directe. Elle assure la prééminence des élites sociales, économiques et politiques.

De fait, dans son ouvrage L'Ancien Régime et la Révolution (1856), A. de Tocqueville raconte comment dans les campagnes, les notables de province menaient des cortèges de citoyens pour que ceux-ci aillent voter pour lui. "l'acte de vote" pour reprendre le nom éponyme de Y. Deloye et O. Ihl (2011) devait permettre de faire exister le peuple, la société civile. L'acte de vote assurait de ce peuple soit représenté, que celui-ci existe, se sente exister dans ce rituel républicain, mais il n'a pas pour objectif de renverser l'ordre social et politique. Au contraire, son objectif est de consolider cette République naissante dans un Etat en construction et en phase d'unification au tournant du XX<sup>ème</sup> siècle.

Et on peut considérer, dans la suite de P. Bourdieu ("La repré-



Epreuve : ..... 10.3 ..... Matière : ..... 06.25 ..... Session : .....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

separation politique. Elements pour une thésaurisation du champ politique, Actes de la Recherche en sciences sociales, 1980) que le principe de la représentation repose sur l'exclusion des dominés. Le jeu de la représentation politique regroupe des individus en lutte pour la formulation d'un discours légitime sur le social mais qui sont en accord sur les règles du jeu, sur les contours des normes à adopter. Pour Bourdieu, il existe une homologie entre les élites sociales et politiques : ceux qui dominent économiquement partagent des intérêts, des caractéristiques avec ceux qui circulent dans le champ politique. Les dominants dans tous les cas parviennent à avoir des ressources pour se faire représenter dans le champ politique ce qui n'est pas le cas pour les dominés. Deux choix s'offrent à eux pour P. Bourdieu, ou bien se donner corps et âme à un parti, ou alors, se retirer du jeu politique. En somme, dans le champ de la représentation, seules les élites peuvent se mesurer ce qui assure leur place et donc le maintien de l'ordre hiérarchique. Le champ de la représentation repose uniquement pour ces membres sur leur capacité à mobiliser des individus qui voteront pour eux. Ainsi, comme le souligne R. Dahl (Représentative democracy and its critics, 1989), le système politique de démocratie représentative se caractérise avant tout par une compétition entre élites. Cette compétition qu'il appelle "polyarchie" ne conduit pas à faire émerger un nouvel ordre. Au contraire, celui-ci est maintenu. Si, à la rigueur, ces élites au pouvoir qui ne correspondent pas à la définition de la démocratie descriptive assureraient une démocratie substantielle, c'est-à-dire la défense des intérêts des dominés au sein de l'ordre, l'ordre politique et social pourrait alors être quelque peu modifié. Cependant, pour D. Gaxie (Le cens caché, 1985) les populations dominés socialement n'investissent pas le vote et la représentation nécessairement de cette façon là. L'élection demeure une forme d'élitisme, reste censitaire car tout le monde n'a pas la voix. .... / 16.



capacité à en saisir les enjeux. Ainsi, le sens du vote des classes populaires n'aura pas nécessairement le même sens que peuvent y mettre derrière les états qui assureront donc une représentation qui leur est à elles favorables.

Par conséquent, effectivement la démocratie représentative est avant tout une manière de faire de la politique qui ne remet pas en cause l'ordre politique et sociale considéré dans une relation de domination de certains classes sur d'autres. L'évolution que B. Tanin observe de démocratie de notables à celle des partis politiques et aujourd'hui du public n'a pas pour objectif de faire émerger les citoyens et leur proposer de modifier l'ordre social.

Je fait, la représentation existe également dans des régimes non-démocratiques, dans des régimes autoritaires. Le recours à la représentation dans la formulation des décisions politiques permet une plus grande efficacité des décisions - mais à aucun moment, semble-t-il, une manière de modifier l'ordre social et politique et donc la domination d'une élite sur le reste de la population.

C'est ce que montrent des auteurs comme O. Dabene (Autoritarisme démocratique, 2008) ou G. Massardier et M. Camaux (Démocratie et autoritarismes) pour qui il existe une aporie à mettre toujours en contradiction démocratie et régime autoritaire. En effet, peut-être, il existe des espaces de représentation politique au sein des régimes autoritaires. Ces formes de représentations ont souvent été proposées par les institutions internationales dans le cadre des politiques d'ajustements structurels (Banque mondiale, OMC...). Ces cadres de représentation n'avaient pas pour objectif de démocratiser davantage des gouvernements autoritaires, de modifier l'ordre hiérarchique économique et social. Ces politiques ont eu pour objectif de rendre des décisions plus efficaces en y intégrant des représentants des populations locales. Dans l'ouvrage de G. Massardier et M. Camaux, M. Cantun et K. Karam réalisent un chapitre sur le gouvernement local en Arabie et .6.1.16.



au Liban (" le développement contre la démocratie, la technicisation du gouvernement local au Maroc et au Liban " 2008). Pour eux, des différents représentants d'intérêt locaux ont été sollicités afin de proposer des réformes, des décisions techniques. Cette technicisation entraîne une conception de la politique en forme de "politiques", politique comme technique plutôt qu'une politique "politique" comme un débat d'idée contradictoire de débats de visions différentes du monde social. Ainsi, cette politique d'inclure la population aux décisions locales n'est pas une façon de leur donner réellement le pouvoir mais plutôt d'assurer que les meilleures décisions techniques sont prises. De cette manière les intérêts des groupes dominants sont ainsi maintenus.

En outre, cette suprême de représentation politique existe également dans certains régimes démocratiques. Dans leur article intitulé " les jeunes chinois dans différents espaces nationaux : expression et engagement " (Mouvements, 2009), Frankiel et Wang soulignent que les élections peuvent être régulières pour les populations chinoises. Celles-ci élisent des parlements locaux de manière directe ou indirecte, il existe de nombreuses comités consultatifs qui participent aux prises de décision. Il existe dans ces instances un principe élevé de transparence et les populations peuvent obtenir le renvoi de représentants qu'ils considèrent incapables de les représenter. Ainsi, par le vote, les populations peuvent avoir un pouvoir mais qui en lui-même ne remet pas en cause l'ordre dominant. G. Hermet dans Des élections sans comme les autres (1978) montre alors que les élections peuvent même avoir des vertus renforcant le pouvoir des élites sociales et politiques. Le vote peut servir à réunir le peuple ou à trancher entre différentes factions de l'élite. Dans les régimes autoritaires, la représentation n'est donc pas une menace pour l'ordre politique et social. Des rapports de domination peuvent ainsi se maintenir.

Cependant, ces formes de représentation, pour qu'elles font exister des groupes qui n'existaient pas jusqu'alors peuvent-elles entraîner une modification de l'ordre en place ? Le mécanisme de la représentation est-il figé ou permut. Il au contraire une circulation des idées et la possibilité d'une politisation ?



En effet, la représentation peut participer à bouleverser l'ordre dominant pour légitimer une autre forme d'ordre politique et social. Ainsi, la représentation fait exister les exclus, leur permet de se mobiliser et donc de refonder l'ordre politique et social (A). La recherche d'une plus grande représentation descriptive remet en cause l'ordre social et politique des dominant et en propose un autre (B).

Les mécanismes de représentation ne peuvent être décrits et considérés de manière figée. De fait, la représentation, en appelant à ses mécanismes contribue à faire émerger un groupe en capacité de modifier l'ordre politique et social.

C'est ce que Kantorowicz révèle dans son ouvrage Les deux corps du roi (1956). Il montre que la royauté afin d'affirmer son pouvoir s'est entendue avec le Pape pour être considérée comme un représentant de Dieu sur Terre. Le Roi Louis XIV a fait de même en se proclamant roi soleil. Ici c'est un mécanisme de représentation incarnation. Le Roi, à lui seul, incarne le pouvoir de Dieu sur terre. Mais la royauté est rentrée en conflit avec le Pape. L'Eglise catholique a ainsi excommunié le Roi Philippe le Bel. Celui-ci, afin de se déterminer une nouvelle légitimité s'est ainsi présenté non plus comme le représentant de Dieu mais comme l'incarnation du Peuple. En ce sens, le roi a convoqué des Etats généraux réunissant des représentants du clergé, de la Noblesse et du Tiers Etat. Ces Etats généraux ont alors contribué à donner une assise légitime au roi mais dans le même temps, ces groupes, ce peuple a pris forme et a commencé à s'affirmer. Au Royaume Uni, la Glorious Revolution est ce moment où les représentants du Peuple ont cessé d'être uniquement des objets de la légitimité royale pour devenir les interlocuteurs du roi ayant la possibilité de limiter son pouvoir.

Ainsi, invoquer la représentation permet de créer des groupes, de les unifier, de leur faire porter une voix et donc de formuler ses intérêts pour ensuite aller les défendre. La représentation peut donc bouleverser l'ordre économique et social défendant les intérêts d'une élite pour porter ceux des autres classes et donc modifier cet ordre.

Ainsi, la représentation peut être envisagée comme un facilitateur de politisation. C'est ce que E. Dobe souligne dans le chapitre intitulé "le syndicalisme arabe au prisme de l'autoritarisme et du corporatisme" de l'ouvrage d'Y. Dabeno (2008). Il



Epreuve : .....103..... Matière : .....0625..... Session : .....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

montre que le syndicalisme dans les pays arabe a été accepté dans la mesure où il ne s'opposait pas au pouvoir politique. En contrepartie, les organisations syndicales avaient toute la liberté de discuter de politique avec leurs membres. Ainsi dans la revue Tiers Monde a été publiée en 2011, une série d'articles soulignant le rôle qu'avaient eu les centrales syndicales dans le lancement du Printemps Arabe mais également pour la suite, dans la limitation de l'implantation du vieil ordre politique arabe précédent notamment en Tunisie. Par conséquent, la représentation dans les pays arabes peut conduire à des processus de remise en cause de l'ordre dominant car ils facilitent la politisation. C'est également ce que L. Zeki observe ("Le clientélisme, vecteur de politisation", Critique internationale, 2012) concernant le clientélisme. Certains ordres économiques et sociaux fondent leur force du fait qu'ils représentent certains groupes, certains factions de la population. Mais en légitimant le pouvoir en place, les groupes sont également en mesure de le contrôler, de le faire évoluer, de le modifier.

Ainsi, pour P. Bourdieu, la représentation, même si elle conduit le plus souvent à faire disparaître le groupe au profit du représentant qui gagne en puissance, la représentation apparaît comme un mal nécessaire.

En plus de proposer une politisation on peut rajouter cet argument de P. Bourdieu qui considère que c'est la seule possibilité pour les populations démunies de pouvoir exister, de pouvoir s'exprimer. Sans représentation, ces populations demeurent invisibilisées. ("Représentation et fétichisme politique", Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 1984).

Par conséquent, on peut voir que la représentation est un processus qui en faisant exister des groupes contribue à leur politisation et à la définition de leurs intérêts. Ainsi, la représentation peut participer à remettre en cause l'ordre politique et social et être source d'un



un nouvel ordre fondé sur d'autres principes, la défense d'autres intérêts.

Ce nouvel ordre politique et social peut alors trouver sa source dans la multiplication des formes de représentation descriptives qui assurent que les représentants seront réellement en position de défendre les intérêts de leur groupe.

En effet, à la Révolution française, sont interdites les corporations de travailleurs et la possibilité pour les travailleurs de se réunir pour défendre leurs intérêts (Décret Dallande et loi Le Chapelier, 1793 et 1795). Cependant, rapidement, cette situation n'est pas tenable, notamment dans les industries manufacturières naissantes à Lyon. Napoléon Bonaparte en 1803 est obligé de céder et de permettre une conciliation entre les représentants des travailleurs et le patronat en réutilisant le conseil prud'homme issu de l'Ancien Régime. Plus tard, la révolte des canuts, la révolution de 1848, le manifeste des Trente font dire à de nombreux contemporains de cette époque, de K. Marx (le manifeste du Parti Communiste, 1848) à J. Proudhon (De la capacité de la classe ouvrière, 1862) que la classe ouvrière doit se représenter elle-même, en élisant ses propres représentants en dehors de l'appareil d'Etat. C'est ce qui aboutira en 1870 à la mise en place de la Première Internationale, regroupement de représentants de la classe ouvrière ayant pour objectif de faire la révolution. Ainsi, ici, la représentation descriptive rejoint la représentation substantiel, le groupe "classe ouvrière" naît et on lui porte une volonté et des intérêts communs. Cette représentation a clairement vocation à remettre en cause l'ordre politique et social capitaliste pour imposer un ordre social et politique basé sur le socialisme. En pratique, S. Hayat dans son ouvrage intitulé Quand la République était révolutionnaire (2014) souligne qu'en 1848, la Révolution met en place des institutions de représentation en contradiction avec ce qui avait pu exister auparavant. La commission du Luxembourg par exemple repose sur le principe de représentation descriptive: ce ne sont que des ouvriers qui y siègent pour débattre avec des représentants de



patronat. De leur échange l'idée s'impose que le temps de travail doit être diminué pour les ouvriers. Ce que souligne ici S. Hayat, c'est que la révolution de 1848 a formulé des propositions de représentation très différentes de celles qui ont été formulées avant ou après elle. Les formulations avaient clairement pour objectif de modifier pour remplacer l'ordre social et politique dominant pour le mettre au service des travailleurs.

Faire à cela, C. Topalov souligne que nombre de réformateurs ont souhaité modifier les principes de la représentation (Laboratoire du nouveau siècle, la nébuleuse réformatrice et ses réseaux, 1991) en passant dans la République des formes de représentation davantage descriptive. Pour P. Rosanvallon (Le peuple introuvable, 1998) au tournant du XX<sup>em</sup> siècle, nous sommes passés d'un principe de représentation politique, donc abstrait, individualiste, à un principe de représentation sociologique, donc basé sur les caractéristiques sociales des individus. Il apparaît qu'il fallait que la société se dote d'instruments de représentation à l'image de la société, en considérant que les individus sont ancrés dans leurs appartenances sociales. Ainsi, ce principe de représentation descriptif a été source d'un nouvel ordre social et politique au sein duquel les classes populaires ont davantage été représentées. On peut prendre l'exemple du Conseil Economique et social dont A. Chatriot présente la genèse dans son ouvrage La démocratie sociale à la française (2006). Il montre ainsi que pendant près d'un siècle, le conseil social économique puis les différents noms qu'il a pris au cours du temps a toujours allié des représentants du patronat, des salariés et de l'Etat. Depuis 2008, ce conseil s'est ouvert également aux lycéens aux collectivités locales, aux représentants d'associations écologistes etc. L'objectif étant donc de parvenir à des décisions qui reflètent les intérêts de tous et tous. Ainsi, la représentation substantive et descriptive peuvent permettre de bouleverser l'ordre économique et social dominant.

C'est ce que l'on peut également observer dans la prise en compte de plus en plus de la nécessité que les femmes puissent être des représentants également. Longtemps, les hommes politiques étaient effectivement bien des hommes et les femmes ont demeuré exclues de la représentation politique. Des lois sur la parité ont donc contribué à modifier quelque peu cet ordre politique et social patriarcal. Cependant, comme le souligne W. Ben Michiels dans son essai La diversité contre l'égalité (2010) le fait de mettre à des postes de représentants des



personnes issues des populations politiquement et socialement dominée n'a pas empêché l'ordre social de se maintenir véritablement. Il observe alors un lien de corrélation entre l'augmentation de politique visant la promotion de la diversité donc mette des femmes, des Noirs etc. à des places de représentants et l'augmentation des inégalités économiques. Ainsi pour lui, la politique de représentation descriptive ne peut pas permettre la remise en cause de l'ordre politique et social inégalitaire. Sa thèse nous invite donc à nous interroger dans quelle mesure la représentation n'est pas avant tout une des formes actuelle de légitimation des différents ordres de gouvernance.

Il apparaît effectivement que la représentation politique permet la légitimation des espaces de gouvernance. L'ordre étatique, européen ou même mondial sont légitimés par cette promotion de la représentation (A). Cependant, il apparaît tout de même que ce sont avant tout, les intérêts de ceux qui sont déjà puissants qui y sont le mieux représentés. Ainsi la représentation entretient, en la légitimant, l'ordre politique et social (B).

Nous avons donc pu voir de manière sous-jacente dans les systèmes démocratiques et autoritaires qu'il existait des espaces de représentation. Ces espaces en réalité vont de mettre en cause l'ordre dominant assurant également le maintien de ses membres élites. Ce que l'on peut considérer également c'est que donner des gages de représentativité permettrait même de légitimer cet ordre là.

Dans les démocraties occidentales de fait les élections participent à la légitimation de l'ordre. Cela est vrai également pour l'existence de syndicats. Groupe représentant des intérêts des travailleurs, ceux-ci ont été reconnus et autorisés par l'Etat, selon R. Castel (Les métamorphoses de la question sociale, 1995) dans l'objectif d'éviter une situation révolutionnaire. Le principe de la négociation et de l'intégration à l'appareil d'Etat conduit à une situation où les décisions ne peuvent plus être contestées. Cette situation est beaucoup plus sécurisante pour les bénéficiaires de l'ordre social que la



Epreuve : 103 Matière : 0625 Session : .....

## CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

situation où les masses laborieuses se révolteraient de manière anarchique. Les syndicats ne sont pas les seuls groupes que l'Etat intègre dans ses prises de décision. Les groupes d'intérêt que M. Offelt (Sociologie des groupes d'intérêt, 2014) définit comme des groupes qui visent à défendre leur membres en intervenant sur les décisions politiques, en leur offrant des services et qui ne sont pas des partis politiques, sont régulièrement intégrés à l'appareil d'Etat. Que ces groupes d'intérêt soient en concurrence entre eux (pluralisme politique) ou directement intégrés à l'appareil d'Etat (néo-corporatisme) (F. Wilson "French Political Interest Groups Pluralism or neo-corporatism?", American Political Science Review, 2011), ceux-ci participent aux décisions prises. N. Hubé considère que l'Etat tire une certaine légitimité grandissante à fine évoluer et s'exprimer ces groupes d'intérêt (L'Etat participatif, 2008) qu'il choisit et qui permet de limiter la bataille contre lui. Ainsi, la politique de représentation des groupes d'intérêt favorise l'ordre social et politique car la critique de décision est neutralisée puisque les acteurs ont pu participer à la décision.

La politique de la représentation légitime également l'ordre politique et social européen. Michon et Beauvallet ("des euro députés experts?", Sociologie d'une illusion bien fondée", Revue Française de science politique, 2014) soulignent que l'autorisation du Parlement européen a été le fruit d'une entreprise d'hommes politiques qui ont tenté de trouver les ressorts permettant de légitimer l'Europe. Cette légitimité de l'Europe s'est alors appuyée sur la légitimité du Parlement européen, élu par le citoyen de la zone. Ainsi, ici encore, l'élection permet de légitimer cet ordre social et politique en construction. Des groupes d'intérêt également, tout comme l'Etat ont trouvé dans l'Europe une arène pour que leurs avis puissent être pris en compte. J. Weisber



("des citoyens face aux institutions de l'Europe", Politiques Européennes, 2003) souligne que le conseil social et économique de l'Europe est devenu un lieu au sein duquel les groupes d'intérêt pourraient investir du temps et de l'argent. Cette présence des groupes d'intérêt a favorisé une politique de la représentation experte, largement encouragée par les fonctionnaires européens et pouvant alors servir de source de légitimation de l'ordre politique et social européen. En présentant l'idée que "c'est ici que les décisions se prennent" les groupes d'intérêt ont largement investi ce champ considérant que l'argent utilisé au niveau européen n'aurait pas besoin d'être réutilisé au niveau national.

Ainsi, la représentation des intérêts des citoyens par l'élection du Parlement ou celle des groupes d'intérêt permet de légitimer l'existence de l'ordre européen.

Mais la représentation est également source de légitimité au niveau de la gouvernance internationale. Dans les grands institutions de la gouvernance mondiale telle que l'OMC ou l'ONU, les Etats sont représentés donc les décisions qui émanent de ces institutions apparaissent comme légitimes. De la même façon, l'intégration des organisations non gouvernementales (ONG) dans les prises de décisions internationales permettent, en représentant des intérêts ou des idées (l'écologie) de rendre plus légitimes les espaces de débat et de discussion. La gouvernance mondiale se trouve donc légitimée car elle fait jouer différents niveaux de représentation.

Cependant, il semblerait difficile de dire que la représentation des intérêts se fait de façon égalitaire. Ainsi, nombreux sont les auteurs à considérer que la représentation de certains intérêts sert surtout de caution à des décisions favorisant le plus dominant déjà, donc assurant le maintien de l'ordre social et politique.

J. Hayward souligne ainsi qu'il existe des inégalités entre les groupes d'intérêt. De plus puissants, ceux qui sont dotés



de davantage de ressources pour intervenir directement aux dirigeants de l'exécutif tandis que ceux dotés de moins de ressources devront passer par les parlementaires. Ainsi, les décisions qui s'appuient sur la mobilisation de la représentation de groupes d'intérêt ont davantage de chance de se faire dans le sens de ceux qui sont déjà avantagés, voire de sceller leur position de domination (Les groupes d'intérêt sous la Ve République, 1978).

De la même façon, au niveau international, il apparaît que toutes les ONG, tous les groupes d'intérêt ne peuvent intervenir de la même façon. B. Pauligny étudie notamment la mobilisation des groupes d'intérêt lors du Sommet de la Terre à Rio. Elle observe que toutes les organisations n'ont pas les mêmes ressources pour faire entendre leurs voix. Une présence là-bas nécessite des moyens humains et financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les organisations. Ainsi, les décisions pouvant sortir de ce genre de rencontres internationales pourront paraître légitimes car différents avis auront pu être présentés, mais globalement ce sont ceux qui entérinent les intérêts de ceux qui sont déjà dominants au niveau international aussi bien matériellement que politiquement.

La présence d'ONG "civiques" ou "écologiques" peut également servir de caution à des décisions qui entérinent les positions dominantes des groupes dominants. Ainsi, E. Fouilleux dans un article intitulé "Norme écologique et développement durable : formes et contours d'une privatisation de la délibération" (Politiques Internationales, 2012) montre que dans l'élaboration de normes sur l'huile de palme, les intérêts de la société civile étaient représentés. Cependant, ce sont surtout les industriels des pays du Nord qui ont imposés aux producteurs des pays du Sud leurs exigences. Les décisions négociées ont alors entériné une position dominante de facto en position dominante de jure. Ici, la représentation politique des intérêts de la société civile a alors servi de caution pour entériner un ordre social et politique déjà inégalitaire.

Par conséquent, il apparaît que la représentation est une ressource voire une source de légitimation de l'ordre politique et social à tous les niveaux de décision. La représentation entérine des espaces, ordres de gouvernances ainsi que des décisions politiques qui ne remettent pas en cause cet ordre dominant puisque les groupes aux ressources les plus importants sont le plus avantagés dans la négociation. 15/16



Ainsi, au terme de cette analyse, nous avons pu voir que la représentation politique favorise effectivement le maintien de l'ordre dominant qu'elle peut contribuer à renforcer en le légitimant.

Les individus et groupes sociaux placés dans des situations de domination ne se voient pas perdre leur place par la possibilité d'expression des populations dominées.

Cet ordre peut cependant être remis en cause lorsque les populations dominées se dotent d'instruments de représentation plus descriptifs car il peut penser la représentation comme un processus. Ce processus fait exister des groupes et leur donne les moyens de s'exprimer.

Cependant, cette possibilité d'expression peut être une forme de légitimation du processus de décision, donc de l'ordre de gouvernance et de décisions inégalitaires qui peuvent en déborder du fait de positions inégalitaires dans le champ politique.